Dix-septième année. - N° 6.130

ABONNEMENTS :

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
Nièvre et limitr...	55.00	30.00	16.00
Autres départ.....	60.00	32.00	17.00
Union postale.....	100.00	52.00	28,00

TÉLÉPHONE : 2-17 & 2-18

PARIS-CENTRE

SAMEDI 19 DÉCEMBRE 1925

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS ❖ 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN 20 CENTIMES ❖ Compte chèques postaux : Paris 272-43. — Registre du Commerce n° 57

L'Angleterre va-t-elle récolter en Orient la guerre qu'elle a semée à Genève ?

La Turquie fait sonder Moscou

Notre éminent collaborateur et ami Saint-Brice a, ici-même, démontré ces jours derniers, que la Société de Genève avait réglé l'affaire de Mossoul de telle façon qu'une conflagration devient chaque jour plus menaçante.

Le rédacteur diplomatique d'un journal anglais, la Westminster Gazette, **écrit :**

Dans les milieux politiques bien informés, on estime que, si la Turquie persiste d'une part à ne pas vouloir accepter la décision du Conseil de la S. D. N., elle n'entend pas, d'autre part, s'y opposer par la force des armes, du moins pour l'instant ou dans un avenir prochain. Elle attendra le moment le plus favorable pour reprendre Mossoul, qu'elle est résolue à ne pas abandonner. Les Turcs sont d'avis que si l'on veut aboutir à des résultats, il faut faire table rase, et que la Grande-Bretagne doit reprendre la discussion de cette épineuse question comme si le Conseil n'avait pris aucune décision.

Or, le Foreign Office, tout en se déclarant prêt à examiner la question sur la base de la décision de Genève, n'entend pas rouvrir la discussion. La Grande-Bretagne serait prête à envisager la possibilité de conclure un pacte de sécurité avec la Turquie et serait prête à lui donner une aide financière très précieuse.

Malgré cela, conclut ce rédacteur, la Turquie se réserve pour plus tard et fait entre temps l'impossible pour créer des troubles dans le Proche-Orient. C'est pour cela que le gouvernement turc, d'après notre correspondant d'Angora vient d'envoyer un agent spécial à Moscou pour y donner les coups de sonde nécessaires.

D'autre part, nous recevons de Constantinople la dépêche suivante :

Constantinople, 18 décembre. — *La décision prise à Genève au sujet de Mossoul a provoqué du mécontentement. Le cabinet a tenu mercredi une longue séance sous la présidence de Kemal pacha. On ne pense pas que la grande Assemblée acceptera la décision de la S. D. N., même en protestant.*

Nous n'avons cessé de dénoncer au sein de l'Assemblée de Genève les menées d'une Grande-Bretagne qui poursuit inlassablement le même but : l'hégémonie anglo-saxonne.

Les accords de Locarno, le projet de désarmement, tout est conçu de manière à favoriser cette ambition démesurée.

La main-mise sur les pétroles de Mossoul, dont l'Angleterre a besoin pour réaliser ses desseins, sont encore une manifestation de cette poursuite de la domination universelle.

Il semble bien qu'aujourd'hui, les Turcs ne soient pas disposés à se laisser faire.

Et voici que de nouveau la question d'Orient nous ramène la menace d'une guerre. Puissions-nous ne pas nous y laisser entraîner au bénéfice de l'Angleterre.

M. C.-W.

Le franc esquisse un mouvement de reprise

Paris, 18 décembre. — Le mouvement de reprise du franc qui avait commencé à se manifester mercredi et qui avait été consolidé hier, a pris aujourd'hui une ampleur importante.

La livre qui débutait à 133.80 aux premières heures de la matinée, tombait en effet, après bourse à 127.50 et le dollar revenait de 27.60 à 26.28. Cette brusque détente des devises étrangères semble avoir pris naissance sur notre place sous l'influence dit-on, de propositions des industriels du Nord de gager un emprunt à l'étranger. Il paraît avoir été ensuite développé par l'intervention des places étrangères.

M. Pierre Imbart de la Tour est mort

Paris, 18 décembre. — M. Pierre Imbart de la Tour, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, ancien maître de conférence aux Facultés de Besançon et Bordeaux, est mort ce matin, à l'âge de 65 ans.

Il s'était activement occupé de la reconstitution de la bibliothèque de Louvain, et était président du comité français chargé de préparer cette reconstitution.

Sa mort met en deuil de nombreuses familles de notre région.

LES INTERPELLATIONS SUR LA SYRIE ET LE MAROC

M. DÉSIRÉ FERRY EXPOSE A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS LA FACHEUSE POLITIQUE DU GENERAL SARRAIL

et la genèse de la révolte des Druses

Paris, 18 décembre. — Au Palais Bourbon, budget de l'aéronautique.

La séance est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. Bouisson.

M. Laurent Eynac est au banc du gouvernement.

Le rapporteur général adjure les députés présents — ils sont peu nombreux — de renoncer aux discours pour hâter la discussion du budget des dépenses, qu'il est urgent d'avoir terminé le 24 décembre. Plusieurs députés renoncent à la parole.

M. Couhé tient pourtant à présenter quelques observations, notamment sur le développement des aviations allemande et russe.

Ce premier pays a une aviation commerciale puissante qu'il est possible de transformer rapidement en avions de bombardements. Quand à la Russie, elle possède déjà 996 appareils. Il importe de maintenir notre aviation à la hauteur de nos nécessités. Diverses observations sont présentées encore sur la liaison dans le continent africain, la sécurité par le parachute, etc...

M. Laurent Eynac répond aux orateurs que tous les moyens de sécurité sont recherchés, extincteurs, parachutes, tant dans les services commerciaux, que dans l'aviation militaire.

Les services rendus au Maroc par nos petits avions sanitaires, dit-il, montrent que nos progrès sont constants. Quelques grandes lignes commerciales donnent déjà des bénéfices. On va en essayer de nouvelles : Suisse-Lyon, Bordeaux-Madrid, Marseille-Alger. Les pourparlers engagés avec l'Allemagne au sujet du survol de son territoire sont en bonne voie.

Les derniers chapitres sont adoptés et l'on passe au budget de la Justice.

Le budget de la justice

Sur le budget de la Justice, la discussion générale s'ouvre par des observations de M. Gouin tendant à démontrer la nécessité de réformer notre organisation judiciaire. Il proteste contre l'abus de la détention préventive, réclame une plus large place à la classe ouvrière dans les jurys et une réforme du statut de la magistrature.

M. Paqué attire l'attention du ministre sur la liquidation d'usines allemandes en Moselle où des Lorrains sont actionnaires.

M. Escoffier indique les réformes urgentes pour assurer une expédition plus rapide des affaires judiciaires.

M. René Renoult, ministre de la Justice, apporte à ces diverses préoccupations quelque apaisement. La réforme judiciaire a déjà été exercée par l'Etat et il pense que la discussion sur la question des tribunaux de première instance pourrait venir en janvier. En ce qui concerne la réforme des cours d'appel, elle a été réglée par une disposition de la dernière loi des finances.

Il indique que l'extension de la compétence des juges de paix a fait l'objet d'un rapport, mais il reste à relever le taux de la compétence des tribunaux.

Après avoir indiqué le sens des projets sur la sauvegarde des garanties de la liberté individuelle, en établissant le principe de la liberté provisoire dans le plus grand nombre des cas, le ministre assure que les traitements de la magistrature feront l'objet d'un examen sérieux. Des chapitres sont adoptés sans observations et la séance est levée à 12 h. 35.

Les interpellations

Paris, 10 décembre. — Cet après-midi, s'engage devant la Chambre la discussion des onze interpellations déposées sur les affaires de Syrie et du Maroc. Un public très nombreux occupe les galeries. On remarque dans les loges des sénateurs, la présence du général Bourgeois et dans celle des officiers généraux, qui est bondée, la présence du général Sarrail, assis au second rang, dissimulé derrière une colonne.

M. Herriot est au fauteuil de la présidence.

Rapidement, l'hémicycle s'emplit et s'anime. MM. Briand et Painlevé sont au banc du gouvernement.

A 15 h. 40, un coup de sonnette. La séance est ouverte.

On expédie en hâte des projets d'intérêt secondaire.

Et l'on en vient aux interpellations inscrites à l'ordre du jour.

— Il y a en réalité, observe tout de suite le président du Conseil, deux interpellations distinctes, l'une visant le Maroc, l'autre la Syrie. Je demande qu'elles soient disjointes et traitées séparément.

La Syrie

On approuve et la priorité est donnée à la Syrie.

La parole est alors à M. Désiré Ferry.

— Je ferai, déclare-t-il, abstraction de toute question de partis et je me placerai uniquement sur le terrain national.

Il y a cinq mois, continue-t-il, que la guerre est engagée là bas, par suite de fautes commises après le rappel du général Weygand. La Syrie était calme alors grâce aux mesures énergiques prises par ce dernier. La sécurité était complète, les voyageurs pouvaient circuler sans crainte. Le trafic commercial s'effectuait normalement. Un service avait été créé avec la Perse et la Mésopotamie.

M. de Moro-Giafferi. — C'est le général Sarrail qui l'a en réalité créé.

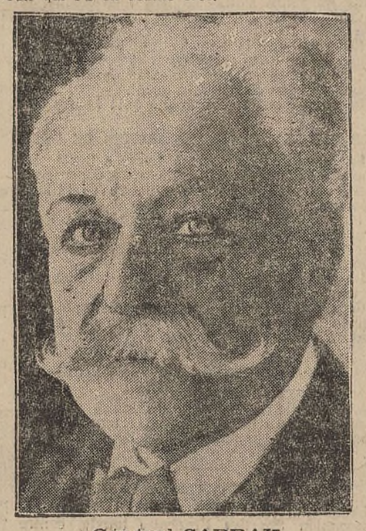

Général SARRAIL

M. Balanant. — Nous ne sommes pas à la Cour d'assises...

— Imbécile..., s'écrie M. de Moro-Giafferi.

M. Balanant. — Si on ne nous respecte pas, nous verrons tout à l'heure...

Alors M. de Moro-Giafferi s'empresse de s'excuser de la violence de son interruption.

— Mais j'ai voulu, balbutie-t-il, faire observer que, effectivement, ce service n'a donné de résultats que plus tard

M. Ferry continue de brosser le tableau de la situation calme et prospère de la Syrie avant l'arrivée du général Sarrail.

— La politique de mandat heureusement amorcée par M. de Caix, avait été poursuivie par le général Gouraud. Mais le 2 janvier 1925, arriva le nouveau haut commissaire ce qui donna lieu tout de suite à des incidents.

Tout d'abord, le général Sarrail releva de son poste le général Vandenberg, gouverneur du Haut Liban, en déclarant au Conseil représentatif que ce général avait démissionné. Le mécontentement fut vif et d'un incident à l'autre le général Sarrail en vint à dissoudre le conseil représentatif qui refusait de s'incliner devant ses volontés.

Dès lors, continue l'orateur, ce fut le régime de l'arbitraire. Le général Sarrail nomma un nouveau gouverneur de son choix pour le Haut Liban. Il fit régner une véritable dictature, assise sur cet acte préalable de despotisme par lequel il privait les populations de leurs représentants élus.

C'était une manière de coup d'Etat. L'effet s'en fit bientôt sentir. Mais à ce moment éclatait la guerre du Rif. Nous avions besoin d'hommes et on préleva un peu à la légère sur les effectifs de Syrie. Nous voici à l'événement auquel il fallait s'attendre, après avoir à ce point mécontenté les populations, c'est-à-dire, la révolte du Djebel Druse.

Les Druses voulaient bien accepter la politique de mandat exercée par la France, mais à la condition qu'on respectât leur autonomie. Un accord avait été signé dans ce sens en 1921 par M. de Caix, avec les chefs religieux du Djebel.

Mais le capitaine Carbillet, nommé par le général Sarrail, gouverneur du Djebel, se montre fort mauvais administrateur. Des plaintes répétées se produisent contre lui, mais le général affecte de les ignorer et maintient envers et contre tous le capitaine.

— A quelle date, demande M. Painlevé évidemment mal informé, les chefs druses avaient-ils formulé leurs premières plaintes contre le capitaine Carbillet ?

— En avril 1925, répond M. Ferry.

Quelques incidents

Et l'interpellateur de raconter les incidents qui suivirent.

— Une délégation de notables druses vint renouveler les doléances de la population auprès du général Sarrail, invoquant l'accord de 1921. Le général déclare qu'il ne reconnait pas cet accord et qu'il tera arrêter ceux qui s'en réclameraient.

La même démarche fut renouvelée auprès du capitaine Raynaud, gouverneur par interim pendant le congé du capitaine Carbillet.

Des Druses déclarent qu'ils sont à bout de patience. M. Raynaud les écoute, écrit un rapport et le transmet à M. Schoffer, délégué du haut-commissariat à Damas qui l'étouffe. Dès lors les événements se précipitent. Le capitaine Raynaud fait un second rapport ; insiste sur la gravité de la situation. En juin, il se rend lui-même à Damas pour confirmer ses deux rapports.

Le délégué du haut-commissaire n'en fait toujours rien, car on veut à tout prix maintenir en fonctions le capitaine Carbillet.

M. Brunet va en mission sur ces entrefaites et recueille les plaintes des intéressés qui protestent de leur loyalisme pour la France, mais demandent la révocation du capitaine Carbillet. Ils acceptent au contraire l'autorité du capitaine Raynaud.

Avec une abondance de détails qui montrent combien il est documenté, M. Ferry suit pas à pas le développement de la révolte des Druses.

— De Soueida où il a été envoyé, le commandant Tony-Martin avise le haut-commissaire de la révolte et multiplie ses informations sur l'hostilité irréductible de la population et des chefs druses contre le capitaine Carbillet.

Que répond le général Sarrail ? Qu'il ne tiendra aucun compte des désirs druses et que le capitaine Carbiliet rejoindra son poste.

Le général fait mieux : Le 11 juillet, il écrit à son délégué à Damas de convoquer chez lui les chefs druses, sous le prétexte d'écouter leurs réclamations et de les arrêter ensuite.

A la délégation, l'émotion est vive à la réception de cet ordre. Le délégué répond le 12 que le haut-commissariat se méprend, que les chefs druses se sont déclarés non contre la France, mais contre le capitaine Corbillet. Il insiste sur ce fait que Djebel est un bastion, qu'il sera difficile de réduire, que la lutte sera dure, que les Drusses ont des armes et que l'on risque fort de compromettre dans cette affaire le prestige moral de la France.

Le général n'entendit pas cet appel. Le 13, les chefs Druses se présentent à la convocation qu'ils ont reçue et sont arrêtés. Ils sont envoyés à Palmyre en résidence forcée. Le général Sarrail a agi en représentant indigne de la France.

— Dans cette assemblée, ajoute l'orateur, que M. Painlevé tente d'interrompre, il n'y a personne qui puisse se lever pour justifier le général Sarrail.

Il commis un manquement à l'honneur. Le représentant de la France, ce jour-là, est sorti de la tradition d'honneur de la France.

Le développement de la révolte

M. Ferry poursuit son récit.

— C'est alors l'affaire de Soueida, le massacre de la colonne Normand, aux fautes politiques qui ont déchaîné la révolte vient s'ajouter à présent, la faute militaire, qui amène le désastre de la colonne Michaud.

Sur les opérations militaires, dit l'interpellateur, l'opinion a été mensongèrement renseignée. La censure s'exerçait sur les informations exactes.

En résumé, un coup dur a été porté au prestige de la France là bas.

La sécurité a disparu et les routes de Damas ont été coupées. Mais un des plus tristes épisodes de cette affaire, ce fut le bombardement de Damas. Damas, la fleur de la civilisation arabe, la perle enchassée dans l'émeraude... bombardée par des obus français..

Tout un quartier de la ville anéanti sans avertissement.

— Il semble, continu M. Ferry, que les auteurs d'un telle politique, en déchaînant contre nous l'animosité des populations qui nous étaient attachées, ne poursuivent qu'un but, nous donner un prétexte à évacuer la Syrie. Mais la Chambre ne tombera pas dans le piège. La France est là-bas pour remplir un mandat. Elle ne trahira pas la confiance qu'on a mise en elle.

Et maintenant quelle sanction prendra-t-on ? demande l'orateur qui, en termes fort sévères, juge le général Sarrail au point de vue professionnel.

Et l'interpellateur de conclure.

— Le rappel ne suffit pas. Il faut encore que le général Sarrail rende compte de sa gestion, qu'une sanction soit prise contre lui. C'est l'opinion générale qui le demande.

Et, s'adressant au ministre de la guerre:

— Mais vous voulez n'en rien faire. Dans un intérêt de parti vous cherchez à dissimuler la vérité. Elle est connue maintenant et l'opinion, à votre défaut, saura faire justice.

Très vivement applaudi par toute l'opposition, M. Ferry est à sa descente de la tribune, très violemment hué par les gauches.

Pour apaiser ce tumulte, le président suspend la séance. Tandis que les travées se vident, quelques députés se tournent vers la tribune où est le général Sarrail manifestant assez ouvertement par des gestes animés, leur réprobation. En réplique, les membres de la gauche applaudissent le général avec chaleur.

A la reprise, c'est M. Brunet qui intervient pour un fait personnel.

Et c'est alors M. Girod qui le remplace à la tribune.

Encore l'éteignoir

Mais voici qu'on réclame à tue-tête le renvoi.

Consultée la Chambre prononce effectivement à une forte majorité le renvoi.

— A quelle date ? questionne le président.

— Au 15 janvier, crie M. Bonnet de Paillerets.

— L'opinion publique, intervient M. Cachin, attend depuis longtemps cette discussion. Et nous saurons dénoncer toute manœuvre qui tendrait à l'étouffer. Nous demandons le renvoi à demain.

M. Desjardins insiste ensuite dans le même sens.

— Il ne s'agit pas seulement, intervient M. de la Ferronnays, de savoir aujourd'hui si le général Sarrail a bien ou mal conduit le mandat de la France, mais une série de questions qui devaient être discutées lors du budget des Affaires Etrangères ont été renvoyées à ce présent débat. On ne saurait donc l'ajourner.

Voix diverses. — A demain...

Le président du Conseil. — Lors de la discussion du budget des Affaires étrangères, j'avais prié les orateurs d'ajourner leurs observations et c'est ainsi que nous avons pris rendez-vous pour aujourd'hui. Le gouvernement s'est trouvé hier au rendez-vous qu'il avait également donné au Sénat pour les affaires de Syrie. En une séance, l'interpellation a été réglée. Ce n'est pas de ma faute si la Chambre n'a pu de même en finir en une séance avec cette discussion. En tout cas, le vote du budget dans le moment présent, est une chose essentielle. Si la Chambre peut fixer une date qui ne porte pas préjudice au budget, le gouvernement est à sa disposition.

— Demain la suite, propose M. Renaud Jean. Et dimanche le budget...

— Pourquoi ne pas remettre ce débat, suggère au contraire M. Renaudel, tout de suite après le vote des dépenses, vraisemblablement mardi.

— La date du premier vendredi après la rentrée est d'abord repoussée.

— Et dimanche matin, jette M. de Chappedelaine, au milieu d'une agitation effroyable.

Un coup d'Etat soulèverait moins de bruit.

Deux épreuves où les communistes font bloc avec toute l'opposition pour écarter cette date sont déclarées douteuses. On recourt à un scrutin et la commission l'emporte par 356 voix contre 212.

La suite du débat de cet après-midi est donc renvoyée à demain.

Des enfants présentés au concours de beauté organisé, salle des fêtes du 13e arrondissement, par la Société d'hygiène de l'enfance
Au milieu d'eux, le docteur FAURE, président du Comité

LA MORT D'UN ENFANT MARTYR

Une brute l'avait frappé mortellement à coups de lanière

Paris, 18 décembre. — M. Bacquart, juge d'instruction, a renvoyé devant la Chambre des mises en accusation, pour coups et blessures ayant entraîné la mort d'un enfant, le cordonnier Violin et son amie, Marthe Audebert.

Rappelons que le petit André Andebert, âgé de 4 ans, est mort des suites de coups qui lui avaient été administrés par Violin, et de privations.

Violin le frappa notamment avec une lanière et un outil à astiquer.

Ces coups, d'après les conclusions du docteur Paul, médecin-légiste, déterminèrent la mort.

ASPHYXIEE PAR LE GAZ

Paris, 18 décembre. — Ce matin, vers 7 heures, 11, rue de la Gaîté, Mlle Célestine Pellegrain, âgée de 18 ans, au service de M. Elina, chapelier, a été trouvée morte dans son lit, placé dans la cuisine de l'appartement. Un tuyau à gaz était détaché du réchaud qui se trouvait dans la cuisine. On ignore encore s'il s'agit d'un accident ou d'un suicide.

LA LIBERTE... DE NE PAS TRAVAILLER

Versailles, 18 décembre. — Pour infraction à l'arrêté sur le travail de nuit dans les boulangeries, neuf patrons ont comparu devant le tribunal de simple police qui les a condamnés chacun à 2 francs d'amende et à 1 franc de dommages-intérêts envers le syndicat ouvrier qui s'était porté partie civile.

Les Turcs en passe de devenir plus occidentaux que nous

Londres, 18 décembre. — On mande de Constantinople que le premier mariage nouveau genre en Turquie vient d'être célébré à Eski-Bechir, entre une maîtresse d'école turque et un fonctionnaire local. Les deux conjoints ont signé un contrat dans lequel il est dit qu'ils jouiront de droits égaux et que tout acte restreignant cette liberté est une atteinte à la sainteté du contrat. Le contrat prévoit également que jusqu'à ce que les conditions d'existence deviennent plus faciles, chacun des deux époux devra gagner sa vie. Une clause fixe la dot à 500 livres turques et prévoit que, dans l'éventualité d'une instance de divorce, une indemnité de même somme devra être versée par celui des deux époux qui attaquera l'autre. Ce nouveau mariage à la turque s'est terminé par un fox-trott américain.

LE FROID QUI TUE

Dijon, 18 décembre. — M. Eugène Clerc, ingénieur retraité des Ponts-et-Chaussées, âgé de 82 ans, chevalier de la Légion d'honneur, frappé de congestion en passant rue Miflotet, est mort immédiatement.

M. Guérin, terrassier, âgé de 50 ans, également frappé de congestion, dans un chantier, est mort tandis qu'on le transportait à l'hôpital.

Un homme des bois vivait des produits de la forêt et... de ceux de la rapine

Chalon-sur-Saône, 18 décembre. — On vient d'arrêter près de Saint-Seine-en-Bache, le sieur Alexandre Gros, 28 ans, né à Montleffeure, véritable homme des bois, qui vivait au pied d'un chêne en pleine forêt.

Gros se nourrissait de poules, de pigeons, volés dans les fermes voisines, qu'il faisait cuire dans une petite casserole qui constituait toute sa batterie de cuisine.

En 1924 Gros était déjà installé dans la forêt de Gigny-sur-Saône, près de Chalon ; où il vivait également de rapine. Il avait été condamné pour ce fait à 8 mois de prison. Cet extraordinaire individu a vécu 45 jours dans la forêt de Saint-Seine sous la neige et un froid de — 14 à — 15° sans en être le moins du mondeaffecté.

Le roi des Belges à l'Elysée

Paris, 18 décembre. — Le Président de la République a reçu cet après-midi la visite du roi des Belges, qui était accompagné de M. de Gaiffier d'Hestrop, ambassadeur de Belgique.

Le testament de Saint-Saëns

Paris, 13 décembre. — M. Camille Saint-Saëns, le célèbre compositeur, s'était marié en 1875, — il avait alors 40 ans — avec une jeune fille de 18 ans. Six ans après, une séparation de fait intervenait. Cependant, lors que le compositeur mourut, en 1921, sa femme portait toujours son nom. M. Saint-Saëns laissait un testament daté de 1911, instituant pour sa légataire universelle, sa nièce, Mme Valentin Nussy-Verdier, mariée en 1903, à un compositeur de musique. La veuve recevait une pension annuelle de 3.600 francs. Au décès de son mari, elle avait assigné la légataire universelle devant le tribunal civil de Béziers pour réclamer l'élévation du taux de sa pension. Elle a vait été déboutée de sa demande. C'est alors qu'elle avait demandé au tribunal de la Seine, de prononcer la nullité du testament par lequel Mme Nussy-Verdier était instituée légataire universelle. Le tribunal avait rejeté sa demande. Sur appel de Mme Saint-Saëns, l'affaire revenait aujourd'hui devant la première Chambre de la cour.

L'avocat général donnera ses conclusions à l'audience du 31 décembre.

Comment le feu a pris à la Bourse de Bordeaux

Un ouvrier soudeur, blessé avait laissé échapper sa lampe

Bordeaux, 18 décembre. — Nous avons annoncé hier que la Bourse de Bordeaux était la proie des flammes.

Tout danger de propagation du sinistre est écarté. A 11 heures ce matin, M. Auzeau, commissaire de police, a entendu l'ouvrier Seguin, qui avait involontairement mis le feu aux combles de l'édifice.

La lampe à souder qu'il tenait en main n'a pas explosé, mais un jet de flammes plus fort que d'habitude, ayant fusé soudain de la lampe, l'ouvrier légèrement brûlé, avait dû lâcher l'appareil.

On connaît la suite.

Il n'y a pas eu d'accident de pompiers. L'un d'eux atteint par un jet de lance, a pu s'accrocher à temps avant de rouler dans le vide.

Où l'on voit le pain devenir de plus en plus cher comme suite de la dernière inflation

Paris, 18 décembre. — La commission préfectoral, en présence de la fermeté des prix du blé indigène n'a pu maintenir les prix des farines de consommation et c'est une nouvelle hausse de 2 francs qui vient d'être décidée. En conséquence, les farines de consommation de la meunerie parisienne et département de la Seine fabriquées avec des blés indigènes purs, valent maintenant 179 fr. les 100 kilos, conditions d'usage, au lieu de 177, la semaine dernière.

Cette hausse de 2 francs des farines ne devait pas régulièrement entraîner une hausse du prix du pain. Mais comme la prime de cuisson et le courtage ont été récemment augmentés, la base-limite pour justifier une élévation du prix du pain se trouvait décalée.

Par suite, la commission préfectorale a décidé qu'à partir du 29 décembre prochain, le prix du pain à Paris et le département de la Seine serait de 1.70 le kilo.

Le mystère est éclairci

Paris, 18 décembre. — L'enquête menée par M. Barthélemy, commissaire de police et Fleury, commissaire de la circonscription, au sujet de la mort de Mlle Elise Baum, dont le décès avait paru suspect, vient d'aboutir aux constatations suivantes : Les traces que l'on avait relevées sur l'un des tiroirs provenaient d'une scie. La malheureuse avait l'habitude de scier du bois et de se servir de son tiroir comme chevalet.

De plus les traces rougeâtres sur le bouton de la porte existaient deux jours avant la mort de Mme Baum. Des voisins qui lui rendirent visite à cette date l'ont affirmé. De modestes bijoux, une bague en or et deux chaînettes, tout l'avoir de Mme Baum ont été retrouvées par les policiers. Mme Baum malade et simple d'esprit, veuve de guerre, n'avait pour vivre qu'une pension annuelle de 800 francs et la charité de ses voisins. On suppose qu'elle est simplement morte de froid.

LE PÈRE NOËL A GRAND'

Le Père NOËL, sur le boulevard, déambule gigantesque et cordial

Un bandit polonais sera exécuté aujourd'hui à Beauvais

Beauvais, 18 décembre. — Une exécution capitale aura lieu demain matin un peu après 7 heures, à Beauvais.

Le bandit polonais Stanislas Macklès, âgé de 20 ans, expiera les crimes commis le 13 janvier 1924 à Sarry (Marne) et le 31 août de la même année à Ribécourt (Oise).

Macklès fut condamné deux fois à mort par la cour d'assises de l'Oise le 30 septembre et le 1er octobre dernier.

PARIS-CENTRE publiera prochainement un nouveau feuilleton, LE ROSAIRE, grand roman sentimental, par Florence BARCLAY

Dernière Heure

Deuxième édition — 5 heures du matin

Le faux Charlot est un bandit

New-York, 18 décefbre. — La police recherche un bandit qui affecte la mise de chalie Charlie Chaplin.

Un petit bonhomme avec une petite moustache, frappe à la porte de l'appartement de Mrs Buccola. Après avoir retiré son chapeau melon, il déclina son nom et ses titres et remit à Mrs Buccola un bouquet. L'étonnement de cette dernière cessa bientôt. Elle invita son hôte, si distingué, à passer dans une chambre voisine. Là, le visiteur frappa la bénéficiaire de son bouquet et sa belle-mère et les menaça de son revolver, si elles ne lui accordaient pas ce qu'ils attendaient d'elles. Après les avoir mises à bout, il obtint 600 livres sterling, argent que Mrs Buccola venait d'aller retirer à la banque et en même temps, de l'argent liquide qu'elle avait chez elle. Le sosie de Charlot court encore

Le colonel de Pinedo chez M. Doumergue

Paris, 18 décembre. — Le Président de la République a reçu cet après-midi le colonel de Pinedo et son mécanicien qui lui furent présentés par le baron Romano Avezzana, ambassadeur d'Italie et M. Laurent Eynac.

La commission des marchés et spéculations découvre une douzaine de fraudes importantes

Paris, 18 décembre. — La commission des marchés et spéculations a entendu M. Chauvin, sous-secrétaire d'Etat des régions libérées, sur une douzaine d'affaires relatives à des dossiers de dommages de guerre qui paraissenent révéler une véritable spéculation à l'encontre des intérêts de l'Etat.

Elle a attiré l'attention du ministre sur la nécessité pour la nation d'abord, pour les régions dévastées ensuite, de hâter l'examen des dossiers et de rechercher et de poursuivre sans faiblesse les spéculateurs.

Le ministre a fourni à ce sujet toutes explications utiles.

La commission, continuant son enquête, demandera des renseignements mardi prochain à M. Jammy Schmidt, ancien sous-secrétaire d'Etat aux régions libérées et à tous autres qui ont eu à connaître les dits dossiers.

Un cœur humain qui pèse 875 grammes

Londres, 18 décembre. — Une cuisinière de 57 ans étant morte subitement à Folkestone, on procéda à l'autopsie et l'on découvrit un cœur d'une grosseur anormale. Ce viscère pesait, en effet, 875 grammes alors qu'un cœur moyen pèse normalement 225 grammes environ.

Ils étaient les bourreaux de leurs enfants

Versailles, 18 décembre. — Le parquet a ouvert une information contre les nommés Lucat, âgé de 46 ans, journalier à Rueil et sa concubine, Fernande Leroux, qui martyrisèrent leurs trois enfants, âgés de 11, 7 et 4 ans, en les privant de nourriture et en les frappant violemment.

Les trois enfants ont du être admis à l'hôpital de Rueil.

Le chauffeur n'aura qu'à payer les dommages et intérêts

Amiens, 18 décembre. — Une demoiselle Pailla, rentière, avait été écrasée le 3 octobre 1923 par une automobile, dont le conducteur prit la fuite, après avoir déposé sa victime en bordure de la route dans un ruisseau où elle expira sans soins.

Deux ans plus tard, le chauffeur en question, René Beghtal, boulanger, fut découvert fortuitement et condamné à 4 ans de prison, 1.000 francs d'amende et 25.000 fr. de dommages-intérêts. Ayant interjeté appel il invoqua le bénéfice de la loi d'amnistie du 3 janvier 1925.

La cour d'appel vient de reconnaître que cette loi était en effet applicable et Vengthal a été renvoyé des fins de la poursuite, complètement absous.

Il reste tenu seulement à payer les dommages-intérêts.

MARCHE DE LYON-VAISE

Lyon, 18 décembre. — Bœufs, amenés 327, abattoirs 125. Prix extrêmes de 3.70 à 5.50. vente facile.

Veaux amenés 406, abattoirs 29. Prix extrêmes de 6.50 à 7.50. Vente faible.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 18 décembre. — **Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 19 décembre :**

Région Parisienne. — **Temps un peu froid. Vent de Sud-Est à Sud-Ouest 6 à 12 mètres. Ciel brumeux, nuageux le matin, se couvrant graduellement. Quelques pluies. Température nocturne stationnaire. Minimum de température, environ 0 à 2°.**

Région du Centre. — **Temps un peu froid. Vent de secteur Ouest 3 à 4 mètres. Ciel brumeux, nuageux se couvrant lentement. Pluies prochaines. Température en faible hausse. Minimum de température, environ 2 à 4°.**

Région du Massif-Central. —**Temps brumeux et froid. Vent de Sud-Est 2 à 4 mètres. Ciel nuageux se couvrant progressivement. Pluie prochaine. Température nocturne stationnaire, diurne en hausse. Forte gelée. Minimum de température, environ — 10 à 15°.**

LA VAGUE DE FROID

Aurillac, 18 décembre. — Une vague de froid sévit sur la région. Le thermomètre est descendu à moins de 15° en ville et à moins de 25° à Salers.

Plusieurs routes sont impraticables. La route d'Aurillac à Murat est coupée à Lioxen par la neige. Beaucoup de courriers sont assurés par traineaux.

LA MER EN FURIE DETRUIT DES CHALANDS

Lorient, 18 décembre. — Deux chalands citernes destinés à des transports de pétrole que l'on conduisait de Lorient à Brest, se sont brisés à la pointe Saint-Mathieu, par suite de l'état de la mer et de la rupture des remorques.

Revue de la Presse

L'EXPERIENCE DOUMER EST VOUEE A L'ECHEC

Le Nouveau Siècle :

« L'expérience » paraît bien vouée à l'échec. Mais le tragique, c'est que cette expérience qui va échouer, elle n'aura matériellement, officiellement échoué que dans plusieurs jours.

D'ici là, il faudra que les consultations se succèdent, qu'on élabore, rédige, discute les projets.

Et encore une fois, tout cela simplement pour aboutir... à prouver qu'on aboutit pas.

Cependant que chaque heure qui passe aggrave les difficultés en suspens, grossit les chiffres rapproche les échéances, enerve les esprit...

DE QUOI DEMAIN SERA-T-IL FAIT ?

Le Figaro (Lucien Romier) :

L'hypothèse de la dissolution nous semble moins probable à mesure que les députés voient grandir devant eux le double risque d'être impopulaires pour n'avoir pas résolu les difficultés financières, et d'être aussi bien impopulaires pour les avoir résolues au détriment des électeurs.

Reste l'hypothèse de la dictature d'une minorité Elle est évidemment en gestation, consciente ou inconsciente, dans l'effort acharné que font les doctrinaires du Cartel pour regrouper leurs troupes. Mais que se passerait-il le jour où quelqu'un aurait pris l'initiative de sotir de l'usuelle légalité .

Pour qui réfléchit à tout cela, il devient très clair que la Chambre est dans une impasse. Impasse politique à laquelle on trouverait une issue de hasard, si cette impasse politique n'était doublée d'une impasse financière que seul pourrait ouvrir un changement des méthodes et des partis pris.

UN COMPLOT, POUR FAIRE DIVERSION

L'Eclair (Emile Buré) :

M. Herriot n'a jamais péché par excès de logique. le pauvre homme est condamné à s'insurger toujours contre les faits. Le Cartel est mort pour cette simple raison qu'il n'était pas né viable. Il s'obstine à le ressusciter et, puisque ce « cher Léon Blum » se refuse désormais à l'assister, il acceptera les services de Renaudel, qui vient justement de jurer à ses électeurs varois qu'il sera bientôt roi. Lautier, qui sait sa tradition républicaine, leur donnera, s'ils le désirent, un coup de main. « Allons ! Allons ! pas d'hésitation, déclare le directeur de l'*Homme Libre*, découvrons le grand complot fasciste et vite la Haute-Cour pour les factieux ». C'est le moyen dont usèrent avec succès tous les gouvernements dans l'embarras.

LE PASSAGE DE M. LOUCHEUR AUX FINANCES

L'Avenir (François Poncet) :

On n'a pas raison de dire que l'étonnante aventure de M. Louis Loucheur, ministre à court terme, que la commission des finances a refusé de consolider, n'a servi à rien qu'à nous faire perdre du temps.

Le bref passage, à travers le ciel sombre, de cet astre fulgurant, a d'abord servi à prélever sur les Français 3 milliards par l'impôt exceptionnel et 7 milliards 1/2 par l'inflation. Si l'on n'avait arrêté ce diable d'homme, il aurait prélevé, sur les mêmes Français, un petit supplément de 8 milliards, par l'impôt normal.

Mais son règne éphémère, qui s'est borné à une période de dix-huit jours a eu encore une autre utilité : il a remué tant de gens et tant de choses, qu'à la faveur de ce branle-bas, certains esprits se sont ouverts à l'évidence de quelques vérités premières ; certaines idées ont fait du chemin.

LE ROSEAU PEINT EN FER

Le Quotidien (Pierre Bertrand) :

Les choses sont comme nous les avions diets. M. Paul Doumer, qui est un roseau peint en fer, a cédé.

Il ne proposera pas le doublement du chiffre d'affaires. Il ne proposera rien de ce qu'il avait l'intention de proposer. Il a fait table rase de ses convictions anciennes, et l'espoir qu'ils lui en apporteront de nouvelles.

Le miracle s'opérera-t-il ce soir, demain, ou plus tard ?

On ne sait. On n'est pas, d'ailleurs, très pressé. On fait passer le voté du budget avant le vote du plan financier. On escompte la trêve des confiseurs. Bref on ne reparlera des choses séieuses que dans un mois.

Quel soupir d'allègement !

Et rien à craindre ! La dernière inflation pourvoit aux besoins de la Trésorerie.

Evidemment on peut objecter que ce temps gagné est du temps perdu. Mais M. Paul Doumer n'entend pas ce langage. Il est au pouvoir. Cela suffit. Du moins, cela lui suffit.

LE CHAR MEROVINGIEN

L'Œuvre (manchette) :

Il y a deux ans que l'Allemagne a stabilisé sa monnaie. Et nous ?

QUE POURRA DOUMER ?

Le Journal des Débats :

Mais que pourra M. Doumer dans l'état présent des partis politiques et avec l'équipe panachée des ministres qui l'entourent ? Toutes sortes de rumeurs inquiétantes viennent des couloirs de la Chambre. Il y a des cartellistes qui tiennent à ce que nous sachions qu'ils sont inguérissables. Nous nous en doutions. Mais eux ils ne se doutent pas un instant de l'impopularité qui les environne et de l'accueil qui sera fait désormais par l'opinion à toutes leurs tentatives égoïstes et bornées. Le public laisse les socialistes à leur rêve de dictature, les groupes cartellistes à leur rêve du Comité de salut public.

LA QUESTION DE MOSSOUL

Le Temps :

Un arrangement direct avec Londres assurerait à la Turquie des avantages immédiats qu'aucune guerre, fût-elle victorieuse contre toute vraisemblable, ne saurait lui valoir. C'est dans ce sens qu'est pour le gouvernement d'Angora la politique de raison, visant à des réalités précises que lui commandent les circonstances.

MACHINALEMENT, SANS SAVOIR COMMENT

Le Rappel :

Le délicieux Rip vient de transporter au théâtre du Palais-Royal la troupe de la maison d'en face — je veux dire les ténors du Palais-Bourbon. C'est infiniment drôle. Mais c'est aussi bien campé. On y voit nos grands hommes d'Etat.

J'ai fais ça machinalement
Sans savoir comment

chante l'un d'eux.

Mot trop juste. On a trop gouverné, en France, « machinalement sans savoir comment ».

Il n'est que temps de savoir ou l'on veut aller, et comment on ira.

IL Y A QUELQUE CHOSE DE FAUSSE

La Lanterne :

Pour tout dire, il y a quelque chose de faussé dans la machine gouvernmntale, et voilà certes de quoi alarmer les spectaterus du gâchis parlementaire.

UNE EDIFIANTE COMPARAISON

La Victoire :

Chaque fois qu'au cours de la crise financière on a mis en avant l'idée de la liquidation, de certains des monopoles qui grèvent, sans profit aucun, le budget de l'Etat, on a assisté aussitôt à une belle levée de boucliers. Et pourtant, l'Association Nationale des Abonnés au téléphone, qui publie actuellement un organe, *L'Andat*, donne des chiffres bien suggestifs sur l'incapacité de l'Etat à gérer une affaire commerciale de l'importance des P. T. T.

« Aux Etats-Unis, écrit notre confrère, il y a 15.369.000 abonnés pour une population d'à peu près 100 millions d'habitants. En France il y a 579.000 abonnés. Donc, chez nous, un abonné 1/2 par 100 individus et 14 en Amérique.

« Or, aux Etats-Unis, les téléphones ont 102 millions de dollars de bénéfices par an, soit deux milliards de francs. En France, l'exploitation est déficitaire. Par contre il y a en France une employée pour 26 abonnés, et aux Etats-Unis une pour 40.

L'ARMEE, LA MARINE, LES FINANCES, TOUT CRAQUE

L'Intransigeant (Jean Fabry) :

L'Armée est encore une belle façade, mais, derrière cette façade, des ruines s'amoncellent : on le constatera au cours de la discussion — qui est imminente — du budget du ministère de la Guerre.

Déjà, avant-hier, à la Chambre, de graves propos ont été tenus sur notre « marine ». Le rapporteur, M. Henry Paté, n'a prononcé que quelques phrases, mais combien sévères . Jusqu'à nos bateaux neufs si peu nombreux qui, une fois achevés ne peuvent être ni « approvisionnés » ni « équipés militairement ».

Nous avons d'autres chats à fouetter en ce moment, c'est entendu. Les députés, en quittant la salle des séances, consultent le baromètre des changes ; et le pays s'inquiète d'abord de sa monnaie qui s'en va. Mais il n'y a pas qu'elle ; sa marine ne vaut guere mieux ; et son armée prend le même chemin.

SIDNEY REILLY

La Liberté (X. de Hauteclocque) :

— Savez-vous, conclut mon ami, que la France doit une fière chandelle à cet humble, à cet admirable champion de la bonne cause ?

« Au début de décembre 1924, M. Baldwin, premier ministre anglais, fit tenir à M. Herriot des documents d'une gravité exceptionnelle sur l'imminence d'une révolution communiste à Paris et dans le Nord.

« La Liberté », par les courageux articles de Paul Chautard, avait déjà signalé le péril. Herriot avait fait la sourde oreille. Bien mieux, il avait engagé des poursuites contre « La Liberté ».

« Lorsque le gouvernement anglais entra dans la partie, il fallut bien se rendre à l'évidence. Les pièces communiquées étaient d'une importance accablante. On fit enquête sur enquête, on mobilisa les troupes, on expulsa des meneurs. Le danger fut conjuré.

« Or, ces documents salutaires, ce dossier rédemption, un homme les avait rapportés du fond de l'enfer rouge, au péril de sa vie.

« Cet homme était Sidney Reilly.

« Ce brave dort maintenant son dernier sommeil quelque part, au diable vauvert, dans les steppes de l'Oural. Il n'y a, sur ce pauvre tombeau, ni fleurs, ni croix, ni couronne. Qu'il y ait au moins, dans toutes les âmes françaises, une pensée émue pour ce loyal serviteur de l'Intelligence Service. »

UNE GRANDE BATAILLE ECONOMIQUE

L'Homme Libre (Louis Shwartz) :

L'Amérique, gorgée d'or européen, s'insurge contre le nationalisme économique des nations du vieux continent. Elle menace. Par l'intermédiaire de son ministre au commerce Hoover, le président Coolidge adresse un solennel avertissement à l'Angleterre coupable d'accaparer le caoutchouc. Et le syndicat allemand de la potasse, trop jaloux de l'autonomie de son action, se voit interdire l'accès du marché américain des capitaux.

Gardons-nous d'interpréter ces manifestations comme un geste de passager mauvaise humeur. En réalité, l'admonestation du ministre Hoover marque l'ouverture de la phase aiguë de la lutte pour la possession des matières premières qui met aux prises les grandes puissances économiques des deux mondes.

LA GREVE DE L'IMPOT

La Volonté (Séverine) :

Le mot n'est pas de moi, grands dieux ! On sait trop combien je suis peu frondeuse pour m'attribuer propos si subversif. C'est, devant la « douloureuse » telle que la présentait M. Loucheur, le Midi qui bouge : Carcassonne, Pau, Marseille, Montpellier, Nîmes, et à leur suite ou simultanément, Paris, Rouen, Pont-l'Evêque, Dijon, Lille, Nancy, Calais, etc., autant dire la France entière qui, soit par réunions de contribuables, soit par groupements organisés, associations, fédérations, chambres syndicales, regimbe et signifie sa volonté.

Ces cinq mots de bref ultimatum, prononcés à Carcassonne, proviennent de gens qui n'ont coutume, ni par goût, ni par tradition, d'être opposants... bien au contraire ! Ils sont seulement exaspérés. Quelques milliardaires ou millionnaires, là-dedans, prêchent pour leur saint, nul ne s'y trompe. Mais ils sont de constituer la majorité.

Celle-ci est faite de gens qui travaillent : ont eu, depuis la geurre, toutes les peines du monde à joindre les deux bouts, et voient se lever à l'horizon l'épouvantail de la faillite, la plume du syndic entre les dents.

SARRAIL CONFONDU

Le Gaulois (René Lara) :

Les tragiques événements de Syrie ont eu, hier leur écho au Sénat. Deux collègues du général Sarrail, qui ne sauraient être suspectés de partialité, les généraux Bourgeois et Stuhl, ont tour à tour porté contre l'ancien haut commissaire des accusations graves et précises, et d'autant plus impressionnantes qu'elles s'appuyaient uniquement sur des documents et sur des faits que ni le gouvernement, ni même les amis politiques de l'ex-potentat de Beyrouth n'ont osé réfuter.

Il en ressort que, dès son arrivée en Syrie, le général Sarrail a délibérément et volontairement entrepris, avec une méthode réfléchie, son œuvre néfaste qui consistait à détruire les fruits du patient effort, des effets de la sage et clairvoyante administration de ses prédécesseurs. Il révoque, emprisonne, décourage et exaspère. Sa main lourde et maladroite écarte les fonctionnaires qui avaient réussi à gagner la confiance des populations soumises à leur autorité : elle s'abat sur les assemblées indigènes qui nous étaient acquises ; sa haine poursuit les éducateurs religieux, auxiliaires si précieux de notre influence et de notre prestige.

LES BELGES SONT PLUS SAGES

De l'Indépendance Belge (Belge) :

Il faut croire que l'esprit de Locarno n'a pas produit le même effet sur tous ceux qui ont été appelés à en recevoir une étincelle. Si les délégués alliés ont été également touchés par la flamme sacrée, pour leur part, les Allemands n'en éprouvent pas les effets lénifiants.

On a assuré partout que Locarno était un point de départ sur le chemin de la paix. Il semble qu'à Berlin, on se forge l'illusion que cette paix pourrait être la paix telle que la conçoivent les Allemands.

C'est précisément ce qui nous inquiète. L'attitude du gouvernement de Berlin ne nous rassure pas. Il fait montre de trop d'hésitation.

De l'Action Nationale (Belge) :

Dans une manchette éclatante, le *Matin*, souligne que « les ministres de sept nations alliées et ex-ennemies ont exprimé l'espoir que cette signature (traité de Locarno) marquerait l'oubli des suspicions et rivalités passées et l'ouverture d'une ère d'entente et de collaboration entre tous les pays européens ».

Ex-ennemis est une trouvaille ; je trouve cet te expression purement ravissante. L'oubli des suspicions et des rivalités passée et d'un euphémisme charmant. Mais pouquoi ces circonlocutions ? Pourquoi ne pas dire carrément l'oubli de la guerre, l'oubli des morts dont le sacrifice aura été vain ? Vous n'y songez pas. On peut bien, sur les tombeaux, prononcer des discours, y allumer des flammes plus ou moins éternelles, mais respecter la mémoire de ceux qui sont dedans, c'est vraiment trop demander à la fois des humains.

Un incendie fait chômer cinquante ouvriers

Dijon, 18 décembre. — A Voulaines, l'usine « Aux Articles de Paris » de M. Mion, a été entièrement détruite par un violent incendie.

Malgré de prompts secours de plusieurs compagnies de pompiers, les dégâts sont évalués à 200.000 francs. Cinquante ouvriers vont être réduits au chômage. Le sinistre est attribué à un court-circuit.

Les Sports

Les courses sont annulées

Paris, 18 décembre. — Le dégel survenu au cours de la nuit ayant rendu impraticable la piste du champ de courses d'Enghien, la réunion hippique qui devait avoir lieu cet après-midi, a été annulée et remise à une date ultérieure.

AU CLUB OLYMPIQUE CREUSOTIN

L'assemblée générale aura lieu le lundi 21 courant, salle des écoles de la rue de la Chaise, à 20 h. 30.

Ordre du jour : compte rendu moral et financier, renouvellement du bureau.

Présence indispensable de tous les membres actifs. Les personnes qui désireraient des cartes honoraires poru l'année 1926 pourront les retirer dès à présent auprès d'un des membres du comité.

CYCLISME

A LA PEDALE SPORTIVE CREUSOTINE

Réunion extraordinaire de fin d'année le mardi 22 courant, à 20 h. 30, au siège social, place de la Molette. Présence indispensable de tous les membres.

Vendredi 25 décembre, à 14 h. 30, place de la Molette, départ de la coupe de Noël, challenge cyclo-pédestre d'un parcours de 17 kilomètres. L'arrivée sera également place de la Molette.

ASSOCIATION

A. S. BOURBONNAISE CONTRE AVENIR SPORTIF DE FOURCHAMBAULT

Demain dimanche, l'équipe première de l'Association Sportive Bourbonnaise recevra sur son terrain des Alouettes, l'équipe crrespondante de l'Avenir Sportif de Fourchambault, qui a à son actif d'excellentes performances.

Nouvelle venue au calendrier de l'A. S. B., cette rencontre s'annonce très intéressante, et devrait attirer aux Alouettes un public nombreux.

Espérons que la température sera demain plus clémente que ces jours-ci et que ce match, qui compte parmi les meilleurs de la saison, pourra se dérouler normalement.

Le coup d'envoi sera donné à 14 heures.

LES VIEUX CONTRE LES JEUNES DE LUZY

La popularité du sport à Luzy a incité les anciens joueurs de football à se grouper pour lancer un défi à l'équipe première de l'Union Sportive Luzyçoise.

Pour donner un peu de souplesse à leurs muscles, les vétérans doivent tous prendre part dimanche prochain à une séance d'entraînement.

La partie aura lieu le 3 janvier prochain, si le temps le permet.

Cette rencontre est attendue avec impatience par le public Luzycois, qui prodige de part et d'autre ses encouragements.

UN GRAND MATCH DE FOOT-BALL ASSOCIATION

L'Association Sportive Vierzonnaise va rencontrer demain dimanche sur le terrain de la Corbigienne la première équipe de cette société.

UNION SPORTIVE PITHIVERIENNE

Demain dimanche, au Prieure, à 14 h. 30, Association Sportive Française (mixte) contre U. S. P. (1).

L'ASSOCE A AMILLY

Demain dimanche l'S. A. d'Amilly recevra sur le terrain de la Fontaine la première équipe des étrangers des usines Schneider de Champagne-sur-Seine.

Coup d'envoi à 13 h. 30.

LA FRATERNELLE NOGENTAISE CONTRE LE SPORTING CLUB BRIAROIS

La Fraternelle (1) se rendra à Briare demain dimanche 20 décembre pour y rencontrer le Sporting Club. Ce match amical sera intéressant, les blanc et noir désirant se comporter honorablement devant l'excellente équipe briaroise.

U. S. M. CONTRE ARAGO-SPORTS ORLEANAIS

Le match comptant pour la Coupe Pétao, don de M. Charvault, sera disputé demain dimanche entre l'Arago Sports Orléanais et l'équipe première de l'U. S. M.

Le coup d'envoi sera donné à 14 h. 45.

UNION SPORTIVE DE LA PIQUE (1) CONTRE VAUZELLES (2)

Demain dimanche, la Pique recevra sur son terrain la deuxième équipe de Vauzelles en match retour. Coup d'envoi à 14 heures.

Les joueurs de la Pique dont les noms suivent sont convoqués au terarin à 13 h. 30 : Caboche, Nourry, Bonome, Cassin, Merlin, Fauconnier I et II, Prudhomme, Guette et Martel.

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE D'AUVERGNE

Sont convoqués, place Carnot, à 7 heures, pour le match retour entre le Sporting Club Montluçonnais (1) et l'Association Sportive des Ateliers de Vauzelles (1) : Gaume, Kratina, Forester, Somazzi, Delin, Marchal, Perrin, Doilon, Botté Jounet, Charvy, Renoir, Brossard.

RUGBY

F. C. MOULINOIS (2) CONTRE U. S. NEVERS (mixte)

Demain dimanche, à 14 heures, au Pré-Fleuri, match amical entre Moulins (2) et Nevers mixte.

Dans le Centre l'équipe deuxième de Moulins est connue, elle pratique déjà un beau jeu.

L'équipe seconde de Nevers ne pourrait certes pas résister honorablemnt aux Moulinois et pour permettre au public d'assister à une belle partie, cette équipe sera renforcée d'équipiers premiers.

Tous les joueurs convoqués individuellement devront se trouver à 13 h. 30 au Pré.

La partie sera arbitrée par M. Bourdier.

UNION SPORTIVE DU BERRY (1) CONTRE F. C. M. (1)

Le F. C. M. (1) recevra demain dimanche, sur le terrain d'honneur du Pré Bercy, l'Union Sportive de Bourges (1), champion du Berry.

DIGOIN CONTRE AUTUN

Demain dimanche, la 1re équipe du Football Club Digoinnais doit se rendre à Autun, tandis que la 2e équipe d'Autun viendra à Digoin rendre visite aux équipiers seconds de Digoin. Battue par 6 points à 0 à Autun, la 2e équipe fera son possible et doit prendre sa revanche.

DEMAIN DIMANCHE A PITHIVIERS

Au stade de la gare, demain dimanche à 14 h. 30, Section Sportive Primevères (1) contre C. A. P. (1).

A 13 heures, S. S. Primevère (2) contre C. A. P. (2).

U. S. NEVERS (2) CONTRE U. S. BERRY (2) A BOURGES

Les joueurs convoqués individuelleement pour aller à Bourges devront se trouver exactement à l'heure fixée sur leur convocation pour prendrè l'autobus.

L'U. S. M. CONTRE L'U. A. I.

L'équipe première de l'U. S. M. rencontrera au stade à 13 h. 30, l'excellente équipe seconde de l'U. A. I. Au premier match l'U. A. I. fut vainqueur ; espérons que les Montargois prendront leur revanche.

L'équipe deuxième rencontrera une excellente équipe de la Générale. Les jeunes devront bien se tenir car l'équipe parisienne est, parait-il, redoutable.

Coup d'envoi à 14 h. 30.

ALLIER

MOULINS

Elections à la Chambre de commerce de Moulins-Lapalisse

Restent candidats au scrutin de ballotage de demain dimanche 20 décembre, pour les élections à la chambre de commerce de Moulins-Lapalisse :

MM. Charpy, ancien membre du conseil supérieur du travail, ancien président du syndicat des entrepreneurs du bâtiment, à Moulins, membre sortant ; Merle, ancien négociant à Cusset, membre sortant ; Tizon, ancien négociant, ancien conseiller d'arrondissement, ancien maire du Donjon, membre sortant ; Rouillon, maître de verrerie à Souvigny.

On nous communique cet appel aux électeurs :

Bien qu'un plus grand nombre de votants qu'aux élections précédentes ait répondu à notre appel, le premier tour de scrutin pour la désignation des membres de la Chambre de commerce (série sortante en 1925) n'a pas donné de résultats.

Un deuxième tour de scrutin aura lieu le dimanche 20 décembre.

Nous croyons devoir insister à nouveau auprès de tous les électeurs patentés des arrondissements de Moulins et Lapalisse pour qu'ils prennent part aux élections de ballotage.

Dans les circonstances actuelles, au moment où les intérêts du commerce et de l'industrie ont le plus grand besoin d'être fortement défendus, nos commettants ne sauraient se soustraire au devoir qu'ils ont à remplir ; s'abstenir serait trahir la cause qu'ont à défendre les Chambres de commerce auprès des pouvoirs publics, les priver d'une partie de l'autorité qu'elles tiennent de leurs mandants dont l'appui ne leur a jamais été plus nécessaire qu'aujourd'hui.

Darfour, président ; Blanc, vice-président ; Fournier, secrétaire-trésorier ; Bourin, Delorme, Mignot, Quantin, Wagrenier, membres de Chambre de Commerce de Moulins-Lapalisse.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du vendredi 18 *décembre.*

Présidence de M. Mallet.

— Daniel Beckert, 22 ans, a volé une bicyclette à M. Marcel Lacarin, négociant en fourrages à Moulins, rue des Tanneries, au service duquel il était entré quelque temps auparavant. Il avait quitté Moulins le coup fait, et fut arrêté à Château-Chinon (Nièvre).

Le tribunal le condamne à deux mois de prison.

— Antoine Dupuis, 37 ans, manœuvre à Moulins, a volé plusieurs peaux de lapins à son logeur, M. Péronnet, rue du Pont-Guinguet.

Dupuis, qui est un repris de justice, est condamné à trois mois et un jour de prison

— Gabriel Perrot, 15 ans et Maurice Thierry, 19 ans, habitant tous deux à la Chapelle-aux-Chasses, ont été surpris par les gendarmes au moment où ils chassaient sans permis. Le tribunal les condamne à 50 francs d'amende avec sursis pour Perrot, et à l'amende fiscale de 116 francs.

— Henri Ray, cultivateur à Yzeure, a mis en vente du lait additionné d'eau dans une proportion de 10 %. Il est condamné à 50 francs d'amende.

— Parmanclot, journalier à Moulins, et Claude Vivier, teinturier, s'étant pris de querelle, se sont portés des coups. Le premier est condamné à 100 francs d'amende, le second à 16 francs: Tous deux obtiennent le sursis.

— Annet Tissier, 24 ans, domestique agricole à Lusigny, a porté des coups à un autre domestique, Pierre Ladhouette, 25 francs d'amende avec sursis.

— Louise Durin, aubergiste à Coulandon a assez sérieusement blessé à la tête, à coups de bâton, Mme Got, garde-barrière. 16 francs d'amende avec sursis et 50 fr. de dommages-intérêts.

La vie augmente !

La commission départementale d'étude du coût de la vie, réunie hier à la préfecture, sous la présidence de M. le préfet, a fixé l'indice actuel à 442.58, par rapport à 100 en 1914.

Le précédent indice, remontant au 28 septembre dernier, était de 433.

EN FAVEUR DU REBOISEMENT

M. le préfet vient d'être informé par M. le ministre de l'Agriculture que la commission spéciale chargée de la répartition du produit des jeux a accordé, pour œuvres ou travaux intéressant le reboisement, une subvention de 30.600 francs, à l'Association forestière pour le reboisement de la Montagne bourbonnaise (entretien de la pépinière et achats de plants pour les adhérents).

Le temps. — Hier, temps froid. Le thermomètre indiquait : à 7 heures, — 12° ; à midi, — 3° ; maxima, — 1° ; minima, — 13°. Baromètre, 762 m/m.

Interruption de courant. — Pour cause de réparations urgentes, le courant électrique sera interrompu demain dimanche, de 8 à 13 heures.

Enregistrement. — M. Brun, inspecteur dans l'Oise, est nommé inspecteur dans l'Allier.

Au théâtre. — Rappelons que ce soir samedi, la tournée Baret donnera une représentation du « Secret », de M. Henry Bernstein. A une distribution supérieure, s'ajoutera le plaisir de voir de fort belles artistes dont la grâce est rehaussée de toilettes d'une suprême élégance, dernières créations de plusieurs grandes maisons de couture de Paris et qui constituent une véritable exposition vivante des modes nouvelles.

Et notons-le, c'est Delia-Col et L. Walther qui interprèteront les rôles dans lesquels on les acclame unanimement.

Pharmacies de garde. — Le service de garde sera assuré demain dimanche, par les pharmacies Péhu, rue des Couteliers, et Augot, rue d'Allier.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par Mlle Vivier, 60, rue d'Allier, une paire de gants , par M. Pélissier, 113, rue de Decize, une couverture de laine ; par M. Parnière, rue du Champ-Fermé, un carnet de chauffeur ; par M. Michel, au Palais du Vêtemnt, cinq coupons de valeurs étrangères ; par M. Germillon, 5, rue de Berwick, une paire de bas de soie et une fourrure.

Etat civil :

Naissances. — Raymonde Suchon ; André Savoyen ; Renée Teston-Vigne ; Monique Pérignat ; Marie Grillet.

Publications de mariages. — Henri Gozard, boucher à Vitray, et Marie Burlaud, à Moulins ; Pierre Maquet, coiffeur à Ygrande, et Catherine Briat, à Moulins ; Charles Depresle, sous-officier rengagé au 1er régiment de dragons à Moulins et Alice Chatet, au Montet ; Fernand Compagnaud, élève gendarme à Moulins, et Nancy Chassagnon, à Sainte-Eulalie d'Ans (Dordogne); Claudius Chevalier, industriel à Moulins, et Claudie Clémentel à Clermont-Ferrand.

Décès. — Eugène Chaumat, 55 ans ; Laurent Delorme, 11 ans ; Charles Morand, 69 ans, ancien notaire ; Marie Darpin, 83 ans, épouse de François Lacroix ; Antoinette Chantemesse, 43 ans ; Jean Fallet, 73 ans, retraité ; Lucile Dephelippon, 48 ans, épouse de François Belot ; Basile Mazars, 46 ans, vérificateur principal des contributions indirectes ; Eugénie Dénier, 64 ans ; Jean Lécuyer, 57 ans, tuilier ; Marius Adeline, 69 ans ; Marcellin Tarral, 73 ans, journalier ; Henri Calordre, 56 ans, pâtissier.

Boulevard Courtais, à Montluçon l'auto-ambulance dérape et se retourne sur elle-même

Le conducteur est blessé

Montluçon, 18 décembre (par télégramme de notre correspondant particulier). — Aujourd'hui, à 15 heures, l'auto ambulance allait chercher des malades et suivait le boulevard de Courtais à vive allure. Arrivé à hauteur du magasin Varenne, elle dérapa, heurta le trottoir et se renversa.

Le chauffeur, Francis Gravillon, 28 ans, fut pris sous la voiture et c'est avec peine que des passants purent le dégager. Blessé assez sérieusement à la tête et aux jambes, il fut transporté immédiatement à l'hôpital.

VICHY

LA SAINT-HUBERT VICHYSSOISE

On nous prie d'insérer le communiqué suivant :

La Saint-Hubert Vichyssoise, très touché de la nombreuse assistance qui lui a témoigné sa sympathie au concert organisé par elle le 12 décembre au Modern-Dancing, tient à remercier le nombreux public sans oublier les généreux donateurs qui ont permis l'organisation d'une magnifique tombola.

Elle adresse également ses vifs remerciements aux joyeux artistes vichyssois, qui, gracieusement, ont su par leurs efforts assurer le succès de cette fête.

YZEURE

CONCERT-TOMBOLA-BAL DE LA CLASSE 1926

Ce soir, à 20 heures, sous la présidence d'honneur de M. Lasteyras, les jeunes gens de la classe 1926 donneront un grand concert dans le hall de la source de l'Hôpital.

Après le concert, bal jusqu'à l'aube avec les Witts, Polars, Jazz.

Tombola avec de nombreux lots, dont une superbe dinde. Prix du billet 1 franc.

Association des anciens combattants. — Le bal annuel organisé par cette association aura lieu le 6 février 1926.

CUSSET

Accidents du travail. — Lajos Maggy, manœuvre à la Société Industrielle du Bourbonnais en démontant un wagon, s'est donné un coup de marteau sur l'index droit; Artin Navian ajusteur à la Société Industrielle du Bourbonnais, s'est blessé à la main gauche ; Emile Geranton, boucher à Cusset, s'est blessé à l'avant-bras gauche ; Jeanne Dravers, manutentionnaire à la caoutchuterie P. Ohyenard, au cours de son travail s'est blessé au médius gauche ; Henri Valat, employé au service de la maison Seives frères, en chargeant sur un camion une caisse de volailles s'est fait une plaie à l'articulation de l'auriculaire gauche ; Joseph Zelevitch, manœuvre à l'usine des Graves, en coupant des rivets, s'est blessé au pouce gauche ; Pierre Beguin, menuisier à la Société Industrielle du Bourbonnais, a été blessé à la main gauche.

Les élections consulaires. — Nous informons les électeurs que le scrutin de ballottage aura lieu demain dimanche, de 10 heures à 16 heures, à l'effet d'élire les membres suivants :

Tribunal de commerce :

Comme président : M. Abel Bonnamour, juge titulaire ; comme juge titulaire : M. O. Grasset, juge suppléant comme juge suppléant : M. L. Gain, négociant à Vichy.

Chambre de commerce :

MM. Charpy, de Moulins, membre sortant ; Merle, de Cusset, membre sortant ; Tizon, ancien négociant, membre sortant ; Rouillon, maître de verrerie à Souvigny.

Des bulletins seront à la disposition des électeurs dans les différentes salles de vote.

Etat civil :

Naissances. — Raymond Dumey ; Jean Bouhet.

Publications de mariages. — Ferdinand Coursol, rue du Faubourg-Saint-Antoine, et Raymonde de Bardot, à Magnet ; Philibert Beylot, rue de Doyat, et Marie Diat, au Montet (Allier).

Décès. — Constantin Mazarenko, chaudronnier, 31 ans, au lieu des Graves ; Jean Lambert, 64 ans, manœuvre, place du Centenaire-de-la-République ; Louise Racine, 76 ans, veuve de Jean Foulhoux, rue Louis-Roubeau.

SAINT-GERAND-LE-PUY

La Sainte-Barbe. — Nos sapeurs-pompiers ont célébré la fête traditionnelle de la Sainte-Barbe, dimanche 6 courant.

A midi, ils ont défilé en ville aux sons entraînants de leur clairon, pour se rendre à l'hôtel Duplomb, où un banquet des mieux servis les attendait.

Une franche camaraderie ne cessa de régner et nos braves pompiers se sont séparés après une soirée joyeusement employée.

SAINT-REMY-EN-ROLLAT

Suicide. — M. Jean Combrisson, 54 ans, fermier, a été trouvé pendu dans une grange. On ignore les raisons de ce suicide.

SAINT-YAN

La fête des combattants. — L'Union des combattants donnera un grand concert demain dimanche, salle municipale des fêtes. Le bénéfice de cette fête sera attribué à la caisse de secours de l'association.

M. Furtin, le chansonnier charollais, prêtera son concours.

BELLERIVE-SUR-ALLIER

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil s'est réuni et a pris les décisions ci-après :

— Lotissement du quartier de la source intermittente. — Le Conseil municipal est d'avis d'approuver le projet de lotissement qui lui est soumis.

Augmentation du prix des concessions et projet d'amélioration. — Le Conseil décide d'établir comme suit un nouveau tarif de concessions : concession temporaire de 15 ans, 150 francs ; concession temporaire de 30 ans, 300 francs ; concession centenaire 2 places, 800 francs ; concession perpétuelle fosse unique, sans caveau, 1.000 francs ; concession perpétuelle, fosse unique 4 places avec caveau, 2.000 francs ; concession perpétuelle, pour caveau de famille, double fosse, 8 places, 3.000 francs. Ce nouveau tarif entrera en vigueur dès son acceptation par M. le préfet, mais d'ici là, aucune concession ne sera accordée aux anciens prix.

Secrétariat de mairie. Extension du service. — Décide qu'à partir du 1er janvier prochain, Mlle Naturel, dactylographe, sera employée la journée entière et recevra à cet effet un salaire mensuel de trois cent cinquante francs.

Taxe sur les chiens : modification. — Le Conseil établit ainsi qu'il suit l'impôt sur les chiens à partir du 1er janvier 1926 : chiens de berger uniquement utilisés dans la ferme pour la garde des troupeaux : trois francs l'un; chiens de garde, de chasse, de luxe, dix francs l'un.

Bibliothèque populaire : organisation financière. — Le Conseil laisse toute latitude à M. le maire et à la Commission des Finances en ce qui concerne la création du comité de la bibliothèque populaire :

Il leur adjoint MM. Griffet, Matout et Métey pour les aider dans cette organisation.

Dénomination des rues. — En reconnaissance des bienfaits de feu Pierre Penay pour la commune :

Le Conseil décide de donner le nom de celui-ci à la rue du Presbytère qui sera désormais la rue « Pierre Penay».

Remontage de l'horloge communale. — Le Conseil alloue pour le remontage de l'horloge communale, une indemnité de deux cents francs à M. Jean Parent, journalier, demeurant en cette commune.

NIÈVRE

NEVERS

La matinée de demain de la Jeunesse Nivernaise

On nous prie d'insérer le communiqué suivant :

C'est demain dimanche que la Jeunesse Nivernaise donnera au théâtre municipal, une grande matinée au profit de la caisse des écoles de Nevers.

Au public, qui se fera un devoir d'y assister nombreux, il sera offert un programme des plus choisis : une pièce en trois actes de Guy de Pierrefeux *L'Epreuve* ; une pièce en un acte d'Alphonse Crozière, *Un déraillement de chemin de fer*, et une grande partie de concert, à laquelle participeront les meilleurs amateurs de la région, Mme Padovani, MM. Desroches, Choutier, Perret, Georges et Suzy, la jeune artiste bien connue des Nivernais.

Nous rappelons qu'exceptionnellement il n'est délivré aucune carte de faveur.

La location se fera comme d'usage, au théâtre municipal, à partir de ce matin samedi.

Nous profitons de ce communiqué pour informer la population, qu'il est possible de se procurer dès maintenant des cartes pour notre bal du 31 décembre auprès de nos sociétaires.

AUJOURD'HUI CEREMONIE D'ORDINATION A SAINT-GILDARD

Une cérémonie d'ordination aura lieu aujourd'hui samedi 19 décembre, à huit heures, dans la chapelle de Saint-Gildard. Elle comprendra un tonsuré, quatre minores, deux sous-diacres, cinq diacres et quatre prêtres.

Les futurs prêtres sont MM. Gabriel Perrot (de Cervon) ; André Blanchard (de Cosne) ; Hubert Jublot (de Varennes-les-Nevers) et Jean de Perthuis (de Challuy).

A CINÉ-PARC
Un film de Gaston ROUDÈS
Les Élus de la Mer
PLEIN AIR — COMIQUE
INTERMÈDE : Les Wildy, excentrics musicaux
Prochainement : Fanfan-la-Tulipe

Conférence. — Une conférence sera faite le mardi 22 décembre, à 13 h. 45, à l'école normale de Varzy, par le capitaine Naudin, chargé de la préparation militaire dans cet établissement.

Après entente avec M. le directeur de l'école, MM. les officiers de complément du département de la Nièvre qui le désirent, sont autorisés à y assister, mais entièrement à leurs frais.

Sujet de la conférence : l'Allemagne et les capitaux privés étrangers ; la crise économique allemande.

Trouvailles. — Réclamer à M. Joly, 11, rue du Champ-de-Foire, une certaine somme d'argent en billets ; au bureau de police, un gant d'enfant.

Ivresse. — Procès-verbal a été dressé contre Gustave Prud'hon, 29 ans, ajusteur à Imphy, pour ivresse publique.

Le poids du pain. — Pour tromperie sur la quantité de la marchandise vendue et pour infraction à un arrêté du maire de Coulanges-les-Nevers, prescrivant aux boulangers livrant à domicile sur le territoire de la commune, de peser leur pain avant de le livrer aux clients, M. Jean-Baptiste Gouy, 59 ans, boulanger au Pont-Patin, s'est vu dresser procès-verbal par les gendarmes, qui constatèrent un manquant de 250 grammes sur trois pains de 1 k. 500.

ÉTRENNES

A l'occasion du Nouvel An, nous tenons à la disposition de nos lecteurs, de superbes coffrets de parfumerie, aux prix de :

Grands coffrets, 5 pièces...... 18 francs
Petits coffrets, 3 pièces...... 12 francs

S'adresser aux bureaux de « Paris-Centre », 24, avenue de la Gare et à M. Dupré, 89, rue du Commerce.

RÉVEILLON
pour tous et à tous les prix
Chez ROUSSILLON
Café de la Gare, 44, av. de la Gare
Avec les excellentes spécialités de la maison et ses escargots renommés.

Ne vous laissez pas tromper. — Pour vos achats en jouets, étrennes, adressez-vous bien au Petit Louvre, situé dans un renfoncement, au 56 rue de Nièvre, seule maison vendant bon marché.

Avant la hausse
Syndicats agricoles,
Propriétaires, Fermiers,
Restaurateurs, Employeurs,
ACHETEZ BEAU VIN ROUGE 9°
QUALITE GARANTIE
115 fr. l'hecto fut prêté, franco votre gare, contre remboursement, 112 fr. l'hecto par 5 pièces et au-dessus. Ecrire pour commande : M. MARCHAND, case postale 25, Nevers.

UN JEUNEUR QUI... DEJEUNE !

Un de nos compatriotes a été victime d'une mystification amusante. Ayant parié de rester quinze jours sans manger et dans l'obscurité, il commença son jeûne, alors qu'il a notoirement un bon coup de fourchette. L'eau devait être seule permise. Malgré son énergie, il s'avoua vaincu au bout de trente minutes : un ami facétieux avait mélangé à son breuvage du Dubonnet, qui donne de l'appétit pour deux.

A L'OCCASION DE NOEL
GRAND BAL DE NUIT
REVEILLON
SALLES VAUBAN
MODERN JAZZ
Tous les dimanches, Bal-Soirée à 20 h. 30.

Téléphonez au 138, à l'HIRONDELLE, demandez un taxi-landaulet pour faire vos courses, promenades. Autobus pour familles.

NOUVEL AN — CADEAUX
TEILLET GILBERT
7, rue Saint-Etienne, NEVERS
A CE QU'IL VOUS FAUT
Voir ses étalages :
PARFUMS -:- JOUETS -:- NOUVEAUTES

KURSAAL
SAMEDI 19 et DIMANCHE 20
La série des grands films continue
LA NUIT ROUGE
Drame fantastique qui fera passer des frissons de terreur, où l'étrange et le mystérieux atteignent leur paroxysme.
PEINE D'AMOUR, comédie sentimentale
PRENEZ GARDE A LA PEINTURE, comique

La maison CHEREAU, MANTRANT-BONNET, successeur, 66, rue du Commerce, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il ouvre UN SALON POUR MESSIEURS à partir d'aujourd'hui.

Avis aux Abonnés

Nous avons l'honneur de prévenir ceux de nos abonnés dont l'abonnement se termine au 31 décembre et qui ne nous auraient pas fait parvenir le prix de leur renouvellement, que nous leur ferons présenter par les soins de la poste à partir du 27 décembre, une traite, dont le montant sera augmenté de :

0.75 pour les abonnements de 3 mois ;
1.05 pour les abonnements de six mois ;
1.25 pour les abonnements d'un an,

pour frais de recouvrements.

Les personnes qui préfèrent se libérer par mandat-poste sont priées de vouloir bien nous faire parvenir leur envoi jusqu'au 26 décembre.

CARNET MONDAIN

DECES

On annonce la mort survenue hier à Paris de M. Pierre Imbart de la Tour, membre de l'Institut.

Ses obsèques auront lieu jeudi prochain, en l'église de Fléty.

CONFERENCE DE L'AUTOMOBILE CLUB DU CENTRE

Mercredi soir, au Ciné-Parc, la section de l'Automobile-Club du Centre a donné, sous la présidence de M. de Noury, une séance des plus intéressantes.

La salle, mise gracieusement à la disposition de la Ligue par la Direction du Ciné-Parc, était archi-comble.

De nombreuses notabilités nivernaises, parmi lesquelles nous citerons le représentant du préfet, étaient présentes.

M. de Noury présenta d'abord le conférencier, indiquant ses antécédents glorieux et les nombreux services qu'il avait rendu à la cause automobile.

Le conférencier prit ensuite la parole et fit un historique des plus documentés de l'auto et du pneu. Il indiqua les différentes phases de la fabrication et les progrès réalisés depuis le début.

Le succès de cette conférence fut tel que les organisateurs envisagent à bref délai une nouvelle manifestation qui ne pourra que profiter à la cause de l'auto et du pneu.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENNES ELEVES DE L'ECOLE LIBRE SAINTE-JULITTE

Le Comité de l'Association prie les anciennes élèves et amies de l'Ecole Sainte-Julitte de bien vouloir assister à la messe qui sera célébrée à la cathédrale (chapelle de la crypte), demain dimanche 20 décembre, à 8 heures précises, pour le repos de l'âme de Mlle Landry, ancienne directrice de l'Ecole, décédée à Besançon, au mois de novembre dernier.

AU CONSEIL SUPERIEUR DES BEAUX-ARTS

Le statuaire Alix Marquet, vient d'être nommé membre du conseil supérieur des Beaux-Arts, en remplacement de M. Ségoffin, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, récemment décédé.

Etat civil :

Naissances. — Laure Grenut, rue Sabatier, 5 Albert Chasagnon, rue Lafayette, 43 ; Bernadette de Bessé, rue du Sort, 11.

Décès. — Louis Bouquet, 72 ans, retraité du chemin de fer, P.-L.-M., rue de la Passière, 8 ; Louis Fleury, 76 ans, journalier, rue de Paris, 1 ; Augustine Lemaire, 67 ans, journalière, rue du Rivage, 18 ; Françoise Louiset, 70 ans, épouse de Pierre Godard, rue de Paris, 1 ; Jacques Petit, 69 ans, maçon, rue de Paris, 1.

Publications de mariages. — Marcel Gé, à Cornusse (Cher), et Irma Gatier, quai de Médine; Léon Valette, agent général d'assurances, rue Thiers, et Marie Meynard de Chabannes, à Paris ; Fernand Jounet, ajusteur à Varennes-les-Nevers, et Louise Martin, rue du 13e-de-Ligne.

MAJESTIC-PALACE
Samedi 19, dimanche 20 décembre
La Dame de Monsoreau
Film entièrement en coloris
D'après le chef-d'œuvre d'Alexandre DUMAS
Une des gloires du film français
PARTIE DE MUSIC-HALL SENSATIONNELLE
DELMENS — LES-RENDEYS
De l'Empire de Paris — Les fameux musicaux du Palace de Paris

CHATEAU-CHINON

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Pierre Leroy, 63 ans, nomade, sans domicile fixe, deux jours de prison pour mendicité et vagabondage.

— M. Joseph Chevrier, 62 ans, cultivateur à Poussignol, commune de Blismes, et M. Louis Bluzat, 42 ans, fermier à Cuy, commune de Chougny, 50 francs d'amende chacun et solidairement aux dépens, pour blessures par imprudence dans l'accident d'automobile survenu le 11 novembre dernier, à Blismes, et où M. Donon eut la rotule brisée.

— Clémence Maillard, 72 ans, sans domicile fixe, huit jours de prison pour vagabondage, mendicité et défaut de carnet anthropométrique.

— François Lambert, 50 ans, cultivateur à Corcelles, commune de Montaron, 50 fr. d'amende avec sursis, 50 francs de dommages-intérêts envers la partie civile, pour chasse sur terrain d'autrui.

— Etienne Charlot, 51 ans, propriétaire au Poissonnot, commune d'Etang-sur-Arroux, 50 francs d'amende avec sursis pour violences.

LA CHARITE

Elagage des haies. — Le maire rappelle aux intéressés que les arbres, branches, haies et racines qui avancent sur le sol des chemins vicinaux et ruraux doivent être coupés, à l'aplomb des limites de ces chemins, et ce à la diligence des propriétaires ou des fermiers.

Pour les familles nombreuses. — A la suite d'un entretien avec la municipalité et sur sa demande, les bouchers et charcutiers de La Charité ont accepté de consentir aux familles nombreuses répondant aux conditions fixées par le conseil municipal et possédant la carte spéciale délivrée par la mairie, une réduction de 1 franc par kilo sur certaines qualités de viande.

Cette réduction devant commencer à être mise en vigueur le 25 décembre prochain, les personnes bénéficiant des avantages obtenus par la municipalité, sont priées de passer à la mairie pour que soit inscrit sur la carte le nom du boucher ou du charcutier fournisseur.

Les familles qui ne seraient pas en possession de leur carte, sont informées que ces cartes sont tenues à leur disposition au secrétariat de la mairie, où elles peuvent les retirer tous les jours ouvrables.

Conseil municipal. — Le conseil est convoqué pour le lundi 21 décembre, à 22 heures.

Ordre du jour : rapport de la commission des travaux ; rapport de la commission scolaire ; affaires diverses.

Société de Secours Mutuels. — La recette de fin d'année aura lieu salle de la mairie, le vendredi 25 décembre (jour de Noël), de 9 à 11 heures.

Une recette supplémentaire aura lieu le dimanche 27 décembre, salle de la mairie, de 9 à 11 heures.

Blessé par un camion. — M. Brisset, couvreur à La Charité, a été happé et renversé par un camion automobile, à proximité du bourg de La Marche.

Il fut relevé sérieusement contusionné.

Mort de congestion. — M. Raclin, âgé de 62 ans a été frappé de congestion au moment où il arrivait dans son jardin.

Transporté par son fils à son domicile, il expira en y arrivant.

Etat civil :

Naissances. — Maurice Boizot, rue de Paris ; Hélène Raclon, rue des Bancs-Vieux.

Publications de mariages. — Marcel Rocher, couvreur, à Bulcy et Irma Lasne aux Etiveaux ; Fernand Frelat, charron et Germaine Marquet.

Décès. — Marie Taizières, 53 ans, épouse de Pierre Desfleurs ; Marie-Louise Ducrot, 62 ans, épouse de Jacques Thomas ; Antoine de Champs, 80 ans, lieutenant-colonel en retraite ; Jules Raclin, 62 ans, retraité ; Joséphine Darnet, 70 ans, journalière, veuve de Jean Ferré rue de la Vauyon.

M. Maurice GENEVOIX s'est vu attribuer le prix Goncourt pour son ouvrage "Raboliot"

Rappelons que ce brillant romancier est un Nivernais d'origine, né à Decize

DECIZE

DEUX FEUX DE CHEMINEES LE MEME JOUR

Un violent feu de cheminée s'est déclaré chez Mme Taupin, rue des Remparts. En raison de la violence du vent et des matières accumulées dans le grenier, on craignit que le sinistre s'étendit aux immeubles voisins.

Grâce à la promptitude des secours tout danger fut conjuré au bout de deux heures d'efforts.

Un deuxième feu de cheminée s'est déclaré dans la même journée à 13 heures chez M. Courdavaut, rue du Marquis-d'Ancre. Il fut éteint très rapidement.

Vol chez une débitante. — Mme veuve Chambreux, aubergiste à Decize, a porté plainte à la gendarmerie contre Jules Camus, 18 ans, journalier, et Edmond Nouvion, verrier, demeurant tous deux à Saint-Léger-des-Vignes, qui se prirent de querelle avec un de ses pensionnaires, M. Dominique Ravat, à qui elle avait confié la surveillance de son établissement pendant son absence momentanée.

Ces deux hommes commirent de plus maintes déprédations, brisant des vitres et des bouteilles de liqueur.

Mme Chambreux a déclaré d'autre part que les irascibles consommateurs lui avaient dérobé un billet de 100 fr. et divers objets.

Conseil de révision. — Le conseil de révision aura lieu à Decize, le vendredi 12 février prochain, à 13 heures, salle de la mairie.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

LISTES ELECTORALES

Les électeurs nouvellement arrivés dans la commune et désirant être inscrits sur les listes électorales en 1926 sont priés de se présenter à la mairie avant le 10 janvier prochain dernier délai. (Aucune inscription d'office ne sera faite).

Recensement annuel des chevaux. — Les propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules de tous âges et de toutes catégories réformés ou non, doivent en faire la déclaration à la mairie avant le 1er janvier prochain.

Les propriétaires de véhicules automobiles doivent faire la déclaration des voitures en leur possession avant le 15 janvier, et devront présenter la carte grise du véhicule à déclarer.

Conseil de révision. — Les opérations du conseil de révision de la classe 1926 et des ajournés des classes 1923, 24 et 25 auront lieu le 18 février à 14 h. 30.

Elagage et recépage des haies. — Il est rappelé aux intéressés que es arbres, branches, haies et racines qui avancent sur le sol des chemins vicinaux et ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces chemins et à la diligence des propriétaires ou des fermiers.

COSNE

LE COUP DE PIED DU ZOUAVE

Par six voix contre une, le conseil de guerre d'Orléans a condamné à deux ans de prison, avec sursis, le zouave Joseph Bernard, du dépôt du 4e zouaves, à Cosne, qui, au cours d'une dispute, avait tué d'un coup de pied dans le ventre le chiffonnier Schepchat, à l'auberge du Coq-Doré.

Bernard, qui a exprimé des regrets, a affirmé qu'il était en état de légitime défense.

CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS

Le bois de l'école libre. — Le montant de la souscription en faveur du bois de l'école libre se chiffre actuellement à 1.503 francs, et trois voitures de bois.

Cette somme assurera le chauffage et les fournitures gratuites refusées aux enfants par la municipalité

CERCY-LA-TOUR

Arrestation. — Georges Bréard, 59 ans, chiffonier, sans domicile fixe, a été arrêté par les gendarmes en flagrant délit de mendicité et écroué.

FOURS

UN ENFANT SE FRACTURE UNE JAMBE EN TOMBANT SUR LE VERGLAS

Le jeune Hugue, âgé de 6 ans, fils de M. Marcel Hugue, gendarme à Fours, a fait, un peu après avoir quitté la classe, une chute si malheureuse qu'il s'est brisé l'os du fémur.

A Fourchambault, un vieillard met le feu à ses vêtements et succombe à ses brûlures

M. Louis Fleury, septuagénaire, domicilié rue de la Boulangerie, et employé dans un immeuble situé boulevard Boigues, où sont installés les bureaux des Ingénieurs du P. L. M., mit le feu à ses vêtements en allumant les poêles. Aux cris poussés par le malheureux, une voisine, Mme Morin, accourut, et, avec un sang-froid digne d'éloges, réussit à éteindre cette torche vivante, non sans avoir vu ses propres vêtements atteints par le feu.

Malgré la promptitude de Mme Morin, la malheureuse victime, horriblement brûlée, fut transportée à l'hôtel-Dieu de Nevers, où elle expira.

FOURCHAMBAULT

Consultations des nourrissons. — En raison des fêtes de noël, la visite des nourrissons aura lieu le jeudi 24 décembre.

Le marché. — Le maire porte à la connaissance du public qu'à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An, les marchés des vendredi 25 décembre et 1er janvier auront lieu les jeudi 24 et 31 décembre.

Etat civil :

Naissances. — Roger Prudhomme, 21, rue du 4 Septembre ; Camille Graillot, 10, quai de Loire ; Suzanne Dias, 21, rue du 4 Septembre ; Marcel Douane, 5, rue Louis-Rollin.

Décès. — Isidore Jacquet, 70 ans, ajusteur-mécanicien, 38, rue du 4 Septembre ; Pierre Gueneau, 80 ans, tonnelier, 15, rue du Pont.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à le faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

CHER

BOURGES

Cour d'appel

Le 24 août dernier, à un croisement, au lieu dit Thibault, commune de Saint-Hilaire-Fontaine (Nièvre), deux automobiles dont l'une conduite par M. Emile Carré, 52 ans, industriel à Mailly-la-Ville (Yonne), et l'autre conduite par M. Chauveau, 36 ans, chauffeur au service de M. Blum, marchand de biens à Biozat (Allier), entrèrent en collision. Le fils de M. Carré fut blessé sérieusement à la tête.

Le tribunal de Nevers condamna M. Chauveau à six jours de prison avec sursis et 100 francs d'amende et acquitta M. Carré.

La Cour réforme le jugement du tribunal de Nevers, condamne M. Carré à 16 fr. d'amende et supprime la peine de prison en ce qui concerne M. Chauveau.

— Le 1er juillet dernier, une collision eut lieu entre une voiture conduite par M. François Lacoux, 47 ans, fermier à Marzy, et une automobile conduite par M. Mathias, garagiste à Nevers.

Le tribunal de Nevers condamna M. Lacoux à 100 francs d'amende et M. Mathias à 25 francs. La Cour confirme.

— Louis Bestard, 36 ans, cultivateur, habitant Jouet-sur-l'Aubois, est poursuivi pour avoir, au mois de juillet dernier, au cours d'une grève, menacé M. Michy, de lui porter un coup de fusil.

Poursuivi pour entrave à la liberté du travail, Bestard fut condamné par le tribunal de Saint-Amand, par défaut, à un mois de prison.

Sur appel, la Cour élève la peine à trois mois de prison, mais accorde le sursis.

— François Armand, 37 ans, scieur de long à Etrechy, condamné par le tribunal de Saint-Amand à 8 jours de prison pour avoir refusé de verser à sa femme une somme de 80 francs pour l'éducation de son enfant, voit sa peine, — c'est un récidiviste — portée à 15 jours.

RADIO-CLUB DU BERRY

Tous les sociétaires et les personnes s'intéressant à la T. S. F. sont informés que la réunion annuelle du Radio-Club du Berry aura lieu dimanche 20 décembre, à 10 heures du matin, au laboratoire de la Société, 5, rue Joyeuse, à Bourges.

Ordre du jour : nomination d'un trésorier, d'un archiviste, d'un chef de laboratoire ; achat de publications diverses ; cotisations, proposition Bouriant ; dons de lampes ; questions diverses.

Feu de cheminée. — Un feu de cheminée a éclaté chez M. Secret, directeur d'assurances, 14, rue Portejaume. Malgré une active intervention de M. Gréguy, lieutenant des sapeurs-pompiers, le feu continuait à prendre des proportions inquiétantes. On dut abattre une partie du mur du premier étage et faire le ramonage complet de la cheminée pour éviter tout danger d'incendie de l'immeuble.

Le temps. — Température la plus basse de la nuit, — 5°4 ; du jour, + 5° ; hauteur barométrique, 765 m/m 5.

Pour aujourd'hui : température en hausse, avec pluie. Tendance au changement de temps.

(Observations de M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges).

Etat civil :

Décès. — Germain Brunet, 52 ans, avenue Nationale, 17 ; Marie Marquelet, veuve Autorde, 86 ans, rue Taillegrin ; Léonie Leju, veuve Chollet, 68 ans, 21, rue Gambon.

SAINT-AMAND

Mort de congestion. — Louis Faverdin, 39 ans, était attablé mercredi matin dans le débit de M. Desfougères, quai du Bassin, lorsqu'il s'est affaissé sur le plancher. Il était mort subitement frappé de congestion.

Trouvaille. — Mlle Jacquin, demeurant aux Places, route du Pondy a trouvé un pneu d'automobile qu'elle tient à la disposition de son propriétaire.

SANCERRE

Dans la gendarmerie. — Sont inscrits au tableau d'avancement : MM. Pierre Rénier, gendarme à Sancerre, pour le grade de maréchal des logis-chef à cheval ; Henri Breux et Emile Gauthé, gendarmes à Sancerre, pour le grade de maréchal des logis-chef à pied.

Etat civil :

Naissance. — Thérèse Lucien.

Publications de mariages. — Louis Parrot, préposé des douanes à Oran (Algérie), et Aline Fontaine ; Gaston Fleuriet, cultivateur à Thauvenay, et Thérèse Fontaine, couturière.

Décès. — Edme Pleuchot, 84 ans.

HENRICHEMONT

Concerts de la Lyre. — Les soirées concertantes que donnera la société musicale, salle Joffard, sont fixées au samedi 26 et au dimanche 27 décembre prochain.

Le prix de ces places sera de 6 fr., 5 fr. et 4 francs.

VAILLY-SUR-SAULDRE

Arrestation. — Louis Courbaleix, 67 ans, journalier, sans domicile fixe, rencontré par les gendarmes en flagrant délit de mendicité et défaut de visa de son carnet d'identité a été arrêté.

LOIRET

GIEN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire informe ses administrés que le conseil municipal se réunira en session extraordinaire dans la salle de ses délibérations aujourd'hui 19 décembre à 17 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination du secrétaire ; Lecture du procès-verbal de la dernière séance ; Régularisations d'ordre ; Ouverture de crédits ; Remontage des horloges ; Communication des offres faites par les horlogers ; Installation de l'électricité à l'abattoir et dans le logement du préposé principal ; Examen des devis ; Abonnement aux eaux ; Mise en non valeur de certaines quittances ; Examen d'une demande formulée par une balayeuse de l'école de garçons ; Vote des crédits nécessaires à indemniser, en 1925, l'adjoint chargé du cours complémentaire ; Elagage des platanes quais Lenoir et Lestrade ; Examen de la question ; Mise en adjudication, en 1926, de l'entreprise de l'enlèvement des boues et immondices de la ville de Gien ; Examen du cahier des charges.

MONTARGIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

— Une affaire de lait écrémé et additionné d'eau motive la comparution à la barre de M. Boucharin, chef de dépôt de la laiterie de Corbeilles et celle de son fils René. Les débats sont clos par une double condamnation : 2.000 fr. d'amende à M. Boucharin père ; 500 fr. à son fils.

— Pour vol d'objets mobiliers, Mme Decourt, foraine à Montargis, 25 francs d'amende.

— Pour escroquerie aux arrhes, Mme Euphénie Loison, de La Selle-en-Hermois, à 25 francs d'amende.

— Pour non présentation d'automobile à la commission de classement, M. Villiger, expert-comptable à Paris, 25 francs d'amende.

— Pour blessures involontaires, le Portugais Martino Alvarez Grégorio, de Montargis, à 16 fr. d'amende avec sursis.

— Pour chasse sans permis, le jeune Derbecq, de Saint-Hilaire-les-Andrésis, à 16 fr. d'amende ; le journalier Louis Vilaine, du Moulin-Plateau, à 100 fr. d'amende.

SAONE-&-LOIRE

MACON

COMITE DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA VIE CHERE

Le comité s'est réuni, le 14 décembre, à la préfecture.

M. le maire de Mâcon expose les résultats intéressants obtenus par la vente de la viande frigorifiée et de la marée. Ces produits ont donné entière satisfaction à la population, tant au point de vue de leur qualité que de leur prix de vente.

Au cours de la discussion, la commission a adopté un vœu tendant à ce que l'autonomie des communes soit étendue en ce qui concerne les questions commerciales, tout en respectant les droits légitimes du commerce.

M. Desmars, de l'Union maraîchère de Saint-Marcel, a porté à la connaissance du comité, les résultats obtenus par la société en ce qui concerne la conservation des fruits et légumes. Les syndicats agricoles pourraient utilement agir pour favoriser la culture des arbres fruitiers et l'établissement de petits ateliers de confitureries.

M. le sous-intendant a complété sa précédente communication sur la fabrication et la vente du pain dans certaines villes par les sociétés et succursales multiples.

Sur le rapport de M. Labruyère, au nom du syndicat des épiciers en gros, il est décidé qu'une entrevue entre ces négociants et les épiciers de détail aura lieu en vue de l'établissement, dans les établissements ouverts au public, d'un rayon de produits à bon marché.

BOURBON-LANCY

Accidents du travail. — Marcel Dioux, 17 ans, domicilié à Maltat, s'est piqué le majeur de la main gauche avec une bavure de métal ; Léon Mathé, 34 ans, manœuvre aux Usines Saint-Denis, a reçu un grain d'émeri dans l'œil gauche ; Pierre Besson, 23 ans, domicilié à Charrin, s'est contusionné le talon gauche en transportant des pièces de fonte ; Hippolyte Arsand, 19 ans, domicilié à Lucenay-les-Aix, a reçu une parcelle d'acier dans l'œil droit ; Lucien Jacques, 23 ans, travaillant aux usines Saint-Denis, a été blessé au pied droit ; Hidalgo 33 ans, manœuvre aux usines Saint-Denis a été blessé au bras droit ; Louis Latrasse, 18 ans, domicilié à Gannay-sur-Loire, s'est contusionné l'index de la main droite.

CHALON-SUR-SAONE

Accident d'auto. — Ebloui par les phares d'une auto venant en sens inverse de la sienne M. Barruet, commissionnaire en vins à Demigny, s'est jeté sur la barrière du passage à niveau avenue de Paris.

Il n'y a eu que des dégâts matériels.

Arrestation. — Paul Drevet, 42 ans, né à Uchisy, auteur du vol d'une charrette à bras appartenant à M. Dodille chiffonnier à Chalon, a été arrêté et écroué.

Les voleurs de bécanes. — René Marteau, 40 ans et sa femme, arrêtés à Mâcon pour vol d'une bicyclette, ont reconnu être également les auteurs d'un vol d'une autre machine au préjudice de M. Voillot, à Chalon.

Nos marchés. — Les fêtes de Noël et du nouvel an tombant cette année un vendredi, les marchés de ces jour-là auront lieu les 24 et 31 décembre.

Un nouveau maire. — En remplacement de M. Sordet, démissionnaire, M. Louis Maréchal, cultivateur, a été élu maire de Saint-Loup-de-Varenne.

CHAROLLES

En appel. — La cour d'appel de Dijon a confirmé un jugement du tribunal correctionnel en date du 31 octobre dernier, qui avait condamné Jean Gatille, 45 ans, manœuvre, à 10 mois de prison pour vagabondage, mendicité et outrages aux gendarmes.

LE CREUSOT

Accident du travail. — En piquant le trou de coulée d'un four, un ouvrier des aciéries du Breuil, M. Etienne Priet, 23 ans, habitant Torcy, a été brûlé à la figure et à la main droite.

Bureau de bienfaisance. — Une quête faite au bal des électriciens a produit la somme de 77 francs 50, qui a été versée moitié au bureau de bienfaisance et moitié pour le monument aux morts.

Viande congelée. — En raison de la vente intensive de la viande congelée, et de l'heure avancée de la fin des marchés, la vente dans la baraque de la mairie aura lieu tous les jours de 15 à 18 h.

Il sera ajouté au choix de viande de bœuf la qualité dite : Aloyau avec os à 7 fr. le kilo.

Service pharmaceutique. — Le service sera assuré demain dimanche par la pharmacie Thomas, rue Clemenceau.

Chutes sur le verglas. — Un cantonnier du service de la voirie municipale, M. Vivant Martinon, 71 ans demeurant rue Jouffroy 18, glissa sur la chaussée recouverte de neige et de verglas et se fit une entorse au poignet gauche

GUEUGNON

La neige. — Une épaisse couche de neige recouvre toute la contrée depuis deux jours. En pleine campagne il y en a de 20 à 25 centimètres en moyenne. La circulation est devenue de ce fait très difficile.

Pupilles de la nation. — La section cantonale des Pupilles de la nation qui doit se réunir dimanche prochain, à 13 h. 30, à la mairie, aura à examiner diverses demandes de subventions d'entretien, d'études, pécules, apprentissage, allocations.

PARAY-LE-MONIAL

Société des courses. — La société des courses a tenu son assemblée générale mardi.

Voici quelques extrait du rapport qui a été lu à cette assemblée.

Le nombre des membres fondateurs est passé de 206 en 1924 à 231 en 1925.

— Les recettes de l'année ont atteint 56.590 fr. 55 et les dépenses, 53.890 fr. 55, soit un excédent de recettes de 2.700 fr. pour l'année. L'avoir général de la société s'élève en fin d'exercice à 30.158 fr. 10.

— M. le président souligne l'état toujours prospère de la société qui a pu ainsi, d'année en année, augmenter ses prix. Ainsi en 1925, sur 42.346 francs de prix distribués elle a pu prendre 13.000 fr. sur ces propres ressources et se propose d'augmenter encore ce chiffre en 1926.

— Le programme de 1926 n'a pu être établi dans ses détails, la société ne connaissant pas les subventions que lui alloueront les sociétés mères.

Mais la date des deux réunions de 1926 a été fixée au 6 juillet et au 8 août.

— Enfin, l'assemblée prend en considération une demande formulée par un certain nombre d'éleveurs pour l'élévation des prix alloués aux trotteurs. Cette demande fera l'objet de toute l'attention du comité au moment de l'élaboration du programme définitif.

DIGOIN

Chevaux et voitures. — Il est rappelé aux propriétaires intéressés qu'ils doivent déclarer à la mairie avant la fin de l'année, leurs chevaux, voitures attelées et véhicules automobiles. Cette déclaration doit être renouvelée chaque année pour les chevaux et mulets et les voitures attelées.

En ce qui concerne les véhicules automobiles, elle n'a pas à être renouvelée. Elle n'est obligatoire que pour les véhicules dont la carte grise n'est pas visée de la mairie.

Marchés. — Le maire donne avis qu'en raison des fêtes de Noël et du jour de l'an, les marchés des vendredi 25 décembre et 1er janvier seront avancés d'un jour. Ils auront lieu par conséquent les jeudis 24 et 31 décembre.

Vol. — M. Barthélemy Véniat, placier, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, se trouvait sur le chemin de grande communication de Digoin à Moulins, où il percevait à l'occasion de la foire, les droits de place. Pour lui permettre d'exécuter plus facilement ce travail, il avait attaché sa pèlerine à une rampe en fer qui borde la route. Pendant qu'il percevait le droit de place sa pèlerine en caoutchouc, d'une valeur de 150 francs, lui a été soustraite.

YONNE

Les prix Cognacq-Jay

Un prix de 25.000 fr. de la fondation Cognacq-Jay en faveur des familles nombreuses vient d'être attribué aux époux Henri Saffroy, demeurant rue du Tau, à Sens, et ayant onze enfants. M. Henri Saffroy, métreur vérificateur, jouit de l'estime et de la sympathie de ses concitoyens.

Un prix de 10.000 francs a été attribué aux époux Achille Jacquet, ayant huit enfants et demeurant à Sauvigny-le-Beuréal, arrondissement d'Avallon.

EDUCATION PHYSIQUE ET PREPARATION MILITAIRE

Le service de l'éducation physique et de la préparation militaire vient d'être réorganisé et est placé, dans l'Yonne, sous la direction du capitaine résidant à Auxerre, caserne Gouré, où toute la correspondance devra, à partir du 1er janvier, être adressée, au lieu et place du commandant la subdivision à Troyes.

SENS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

M. Louis Jounette, 59 ans, cultivateur à Courtoin, pour homicide par imprudence est condamné à 200 francs d'amende.

— M. Pierre Laplace, dit Vilbel, 58 ans, agent financier à Paris, est poursuivi pour avoir blessé Mme veuve Rosoy, alors qu'il suivait la route nationale avec sa voiture automobile.

Le tribunal condamne M. Laplace à 6 jours de prison et 100 francs d'amende. Le sursis est accordé pour la prison. Il paiera 50.000 francs de dommages-intérêts à la victime.

— Condamne à 16 fr. d'amende M. Paul Carré, 26 ans, voyageur de commerce à Courtenay, pour défaut de carte d'identité professionnelle.

— M. Charles Fagot, 45 ans, boulanger, Grande-Rue, à Sens, qui a causé un accident avec son auto à Saint-Clément et a blessé sérieusement Mme veuve Clément, 73 ans. Il est condamné à 48 heures de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

— Albert Thomas, 36, marchand de peaux et Albert Dupré, 42 ans, négociant, habitant tous deux à Villeneuve-sur-Yonne, sont poursuivis pour vol d'un cordage au préjudice de compagnie P.-L.-M.

Dupré est acquitté et Thomas est condamné à 50 francs d'amende. Son patron est déclaré civilement responsable.

— Condamne par défaut à 100 fr. d'amende et au coût du permis général, Marius Bouchet, 30 ans, manouvrier, sans domicile fixe et Georges Besson, 27 ans, manouvrier à Villeblevin, pour avoir chassé sans permis.

Pour le dispensaire antituberculeux. — Le concert suivi de bal, organisé chaque année par le Cercle des officiers, aura lieu le samedi 16 janvier, 1926.

Il sera donné au profit du dispensaire antituberculeux.

Cambriolage à la halle. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des noctambules se sont introduits sous le marché couvert. Ils ont visité les réserves de plusieurs commerçants ; du fromage et du beurre ont disparu.

Ce n'est pas la première fois que se produit ce genre d'expéditions nocturnes. Il serait temps que l'autorité responsable fasse renforcer les grilles actuelles, puisque celles-ci sont si facilement escaladées par les voleurs.

Etat civil :

Publication de mariage. — M. Anselme Sossai, menuisier et Alice Sévérin, pelletière.

Décès. — Mélina Guillot, 88 ans, ancienne sage-femme, veuve de Adolphe Rousseau, rue de l'Epée, 28 ; Martin Verdaglio, 63 ans, voyageur de commerce, rue de l'Ecrivain, 21.

AUXERRE

Ligue des Patriotes. — Demain dimanche, à 14 h., aura lieu au théâtre municipal une réunion privée organisée par la section auxerroise de la ligue des Patriotes. M. Taittinger, député de Paris, y prendra la parole et y traitera la question : « notre devoir présent ».

Etat civil :

Décès. — Louis Pauron 55 ans.

VAUMORT

Garde républicaine. — M. Ernest Talcut, gendarme à cheval, du détachement de la Guadeloupe, en congé à Vaumort, est réintégré dans la légion de la garde républicaine à cheval à Paris, à compter du 2 février 1926, date de l'expiration de son congé.

Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Louis BOUQUET

Conducteur principal de la Voie en retraite

pieusement décédé en son domicile, à Nevers, 8 rue de la Passière, le 17 décembre 1925, dans sa 73e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le samedi 19 courant, à 10 heures, en l'église cathédrale Saint-Cyr sa paroisse

On se réunira à la Maison mortuaire à 9 heures 3/4.

De la part de : Mme Louis Bouquet, son épouse ; Mlle Jeanne Bouquet, M. et Mme Louis Bouquet, M. et Mme René Bouquet, ses enfants ; M. Jean Bouquet, son petit-fils et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Pierre FRENILLOT

décédé, en son domicile, à Venille, commune de Saint-Eloi, le 18 décembre 1925, dans sa 54e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le dimanche 20 courant, à 13 h. 30, en l'église de Saint-Eloi.

On se réunira à la maison mortuaire, à 12 h. 15.

De la part de : Mme Frenillot, son épouse ; M. et Mme Frenillot, ses père et mère ; M. et Mme Dubault, ses beaux-parents ; M. et Mme Boucrot, M. et Mme Jules Frenillot, Frantz et Marguerite Frenillot, ses enfants ; Mlles Aline et Alice Boucrot, ses petites-filles ; M. et Mme Frenillot, M. et Mme Dubault, M. et Mme Louis Dubault, M. et Mme Hardy, ses frère, beaux-frères et belles-sœurs, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Service, Convoi et Enterrement de

Madame GODARD

Née Françoise LOUISET

décédée, à Nevers, le 17 décembre 1925, dans sa 71e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu à Fourchambault, le dimanche 20 courant, à 14 heures, en l'église Saint-Gabriel

On se réunira à l'Eglise.

De la part de : M. Godard, son mari ; de ses enfants, et des familles Godard et Louiset.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Remerciements

Mme veuve Achille Blond et toute la famille remercient très sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Achille BLOND

Agent-voyer honoraire

ainsi que celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

LA VIE AGRICOLE

Une grande manifestation internationale de laiterie à Paris en mai 1926

Sur l'initiative de la fédération internationale de laiterie dont elle a accepté de constituer le comité français, la société française d'encouragement à l'industrie laitière a reçu mission d'organiser à Paris, les lundi 17, mardi 18 et mrecredi 19 mai 1926 le VIII° congrès international de laiterie. Au programme de ce congrès, qui est placé sous le haut patronage du Gouvernement, figure, entre autress, la qustion du lait si importante au point de vue de la santé publique et dont la solution aura une répercussion heureuse sur la mortalité en fantile.

Comme complément à cette manifestation sera organisée une exposition internationale d'industrie du lait comprenant une section de machines et appareils relatifs au traitement du lait et de ses dérivés et une section de produits laitiers.

Le Comité de la foire de Paris désirant seconder la tâche des organisateurs a mis à leur disposition pour la durée de la grande foire annuelle qui aura lieu du 8 au 24 mai 1926, la grande salle des congrès ainsi qu'un vaste hall de 3.600 mètres carrés dans lequel se tiendra l'exposition internationale de laiterie.

Pour obtenir les règlements du congrès et de l'exposition s'adresser, soit :

Au Ministère de l'agriculture (Bibliothèque) 78, rue de Varenne, Paris ; Au siège de la société française d'encouragement à l'Industrie laitière, 17, rue de Valois Paris (1er).

Foires et Marchés de la Région

CHAROLLES. — On cotait : beurre, 8 à 8,25 la livre ; œufs, 8 à 8,25 la douzaine ; fromages de vache, 0,60 à 0,70 pièce ; fromgaes de chèvre 1 à 1,10 pièce ; dindes grasses, 45 à 50 fr. la pièce ; dindonnes, 40 à 45 fr. pièce ; oies, 30 à 33 fr. pièce ; pintades, 35 à 36 fr. la paire ; poules, 38 à 42 fr. la paire ; gros canards, 30 à 35 fr. la paire ; pigeons, 10 à 11 fr la paire ; lapins, 20 à 25 fr. pièce ; de garenne, 6 à 9 fr. pièce ; lièvre, 6 fr. la livre ; perdrix rouges, 9 à 10 fr. pièce ; grises, 6 à 9 fr. pièce.

COSNE-SUR-LOIRE. — On cotait : viandes de boucherie au demi-kilo : bœuf, 3,75 à 7,75 ; veau, 5,75 à 8,50 ; mouton 5 à 7,50 ; porc, 5 à 7,50 ; poulets vivants, 32 à 45 fr. la paire ; lapins, 18 à 25 fr. pièce ; pigeon, 4 à 5 fr. pièce; canards, 26 à 32 fr. la paire ; oies, 25 à 32 fr. pièce ; dindes, 35 à 45 fr. pièce ; lièvre, 20 à 30 fr. pièce ; perdrix grises, 9 à 12 fr. pièce ; poulets tués, 7 fr. le demi-kilo ; lapins, 4.50 à 5.50 le demi-kilo ; oies, 6 fr. le demi-kilo; dindes 6,50 le demi-kilo ; canards, 6,50 le demi-kilo ; lièvre, 6,25 la livre ; lapins de garenne, 7 à 9 francs pièce ; beurre, 7,50 à 8,50 le demi-kilo ; œufs, 9 à 10 fr. la douzaine ; fromages de chèvre 0,70 à 0,80 pièce ; fromages de vache, 1,25 à 1,40 pièce ; fromages frais, 0,70 à 1 fr. pièce ; crème fraiche, 0,70 la mesure ; pommes de terre, 0,50 à 0,65 le kilo ; oignons, 0,75 à 1 franc le litre ; carottes, 0,75 le litre ; chataignes, 1,25 le litre ; noix, 1,25 le litre ; haricots, 1,75 à 3.50 le litre ; pommes, 1,50 à 3,50 le quarteron.

MOULINS. — A la foire d'hier, on cotait : bœufs de trait, 4.800 à 4.500 fr. ; bœuf de boucherie, 2.50 la livre ; génisses ou châtrons maigres, 1.300 à 1.800 fr. pièce ; vaches grasses, 2.25 à 2.50 la livre ; vaches suitées, 3.200 à 4.300 fr. l'une ; vaches maigres, 2.200 à 2.800 fr. pièce ; truies grasses, 2.85 à 3 fr. la livre; porcs gras, 3.25 ; nourrains, 3 à 3.40.

Amenages : 14 bœufs ; 9 génisses ou châtrons, 92 vaches, 106 porcs gras, 225 truies grasses, 225 nourrains.

Au marché d'hier, on cotait : beurre de campagne, 8.50 la livre ; beurre de revendeur, 8 fr. la livre ; œufs frais, campagne, 10 fr. la douzaine ; œufs frais, revendeur, 9.50 la douzaine ; œufs conservés, 6.50 la douzaine ; fromages, 1.25 à 1.75 la pièce ; pigeons, 8 à 10 fr. la paire ; poulets, 4.80 à 5.10 la livre ; lapins, 2.75 à 3 fr. la livre ; oies, 3.50 à 4 fr. la livre ; canards, 3 à 3.25 la livre ; dindes, 4 à 5 fr. la livre ; lièvres, 4.50 à 5 fr. la livre ; perdrix, 6 à 8 fr. pièce ; faisans, 18 à 25 fr. pièce ; lapins de garenne, 6 à 8 fr. la pièce ; pommes de terre, 0.60 à 0.70 le kilo ; noix, 0.75 à 1.25 le quarteron.

Veaux (56), le demi-kilo vif, 340 à 3.85.

Blé (les 100 kilos), 137 fr. ; farine, 181 fr. ; seigle, 95 fr. ; orge, 100 fr. ; avoine, 100 fr. ; son, 75 fr.

PARAY-LE-MONIAL. — On cotait : porcs gras, 3.25 la livre ; truies grasses, 3 fr. la livre.

SAINT-GERAND-LE-PUY. — On cotait : beurre, 6.50 la livre ; œufs, 8 fr. la douzaine ; fromages, 1.50 pièce ; poulets, 5 à 5.50 la livre ; lapins, 6 fr. le kilo ; dindes, 90 à 140 fr. la paire ; oies, 80 à 90 fr. la paire.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. — On cotait : viande de boucherie au demi-kilo : bœufs, 3 à 6.50 ; veaux, 3.50 à 6.50 ; moutons, 4 à 7 fr. ; porcs, 5 à 5.50 ; boudin, 2 fr. ; volailles la paire : gros poulets et poules, 25 à 35 fr. ; canards 2 à 28 ; ; dindes, 90 à 100 ; pigeons de basse-cour, 6.50 à 7 fr. ; lapins domestiques, 2.50 la livre ; lapins de garenne, 7 fr. la pièce ; perdrix, 7 fr. ; lièvres, 5 fr. le demi-kilo ; fromages du pays, 1.25 à 1.30 pièce ; beurre, 6.50 la livre ; œufs, 9 fr. la douzaine ; choux pommés 1 fr. pièce ; pommes de terre 40 fr. le quintal ; haricots, 1.50 le litre.

COQUELUCHE
Sirop "ADHOC"
Dépôts : Pharmacies Fournier, Burdinat, Bourdier, Nevers ; Séguin, Cosne ; Léchevin, La Charité ; Merck, Pougues ; Fabre, Fourchambault ; Carrè, Decize ; Morice, La Machine ; Gerbault, Saint-Saulge ; Vincent, Brinon ; Rollot, Prémery ; Boyron, Guérigny ; Cocq, Pouilly ; Maclos, Clamecy ; Focard, Lormes ; Bendell, Corbigny ; Chalon, Saint-Honoré ; Ravier, Luzy ; Suchet, Fours ; Petit, Moulins-Engilbert ; Roche Saint-Amand-en-Puisaye ; Moulin, La Guerche ; Barbier, Charolles. Et toutes pharmacies.

Les 6 et 7 mars prochain à Varennes-sur-Allier concours d'animaux gras

Un concours d'animaux et reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine se tiendra, à Varennes-sur-Allier, les samedi 6 et dimanche 7 mars. Il est réservé aux quatorze communes du canton de Varennes et aux communes de Périgny, Servilly, Cindre, Treteau, Saint-Gérand-de-Vaux, Bessay, La Ferté-Hauterive, Saint-Loup, Contigny, Paray-sous-Briailles, Loriges, Marcenat, Saint-Rémy-en-Rollat.

13.500 fr. de prix en espèces, médailles et diplômes.

Le programme détaillé du concours est adressé depuis le 15 décembre, à tout éleveur qui fera la demande à M. Tort, secrétaire du concours, à Varennes-sur-Allier.

Les mêmes jours : exposition industrielle accessible à tous les départements, comprenant : instruments agricoles, matériel agricole, voitures automobiles et hippomobiles.

Pour renseignements, s'adresser à MM. Meunier E., Dulignier et Fauret, à Varennes-sur-Allier.

HALLES CENTRALES DE PARIS

Paris, 18 décembre 1925.

VIANDES. — Cour moyen au kilo :

Bœuf. — Quart derrière, 1e qualité, 9.00 ; aloyau, 1e qualité, 10.50 ; paleron, 1e qualité, 7.50.

Mouton. — Entier, 1e qualité, 11.00 ; épaule, 1e qualité, 9.50 ; poitrine, 1e qualité, 6.50.

Veau. — Entier ou demi, 1e qualité, 10.80.

Porc. — Demi-porc, 1e qualité, 9.60.

VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce, 9.50 à 11.50 ; oies, le kilo, 8.25 à 10.25 ; poules toutes provenances, 13 à 17.50.

POISSONS. — Le kilo : anguilles, 3 à 14 ; brêmes, 3 à 7 ; brochets, 10 à 12 ; carpes, 3.50 à 8.00 ; goujons, 15 à 17 ; grenouilles, 1.25 à 2.50 ; perches, 5 à 7 ; tanches, 7 à 8 ; truites, 14 à 25 ; morue salée, 3.50 à 5.50.

BEURRES. — Le kilo : Charente, Poitou, 16.50 à 19.80 ; Touraine, 16.50 à 19.50 ; Normandie, 17.50 à 18.40.

ŒUFS. — Le mille : Bourbonnais, Nivernais, 780 à 840 ; Touraine, 760 à 960 ; Etrangers, 590 à 720.

FROMAGE. — Gruyère, 12.50 à 14.50.

BOURSE DU COMMERCE

SUCRE. — Faible. Courant, 219 à 219.50 p. ; prochain, 221.50 à 222 ; 3 de janvier, 224 p. ; 3 de février, 226.50 à 227 ; 3 de mars, 230 p. Cote officielle, 220 à 218.50.

ALCOOLS. — Ferme. Courant, 765 v. ; prochain, 770 à 775 ; février, 780 à 790 ; mars-avril, 805 à 820 ; mai, 815 à 830.

BLES. — Faible. Courant, 137.50 à 137.75. Prochain, 138 à 138.50 ; janvier-février, 138.50 p. ; 4 février, 139.25 p. ; mars-avril, 140.

AVOINES NOIRES. — Lourde. Courant, 107 p. ; prochain 108 n. ; janvier-février, 109.25 v. ; 4 janvier, 110.25 p. ; mars-avril, 112 à 112.25.

SEIGLE. — Calme. 98 n. ; 99 n. ; 100 n. ; 102 n. ; 102 a.

FARINE. — Calme, 171 n. ; 171 n. ; 173 n. ; 173 n. ; 175 n.

AVOINES DIVERSES. — Facile, 106 n ; 107 n. ; 108 n. ; 109 n. ; 111 n.

Pommes de terre

MARCHE DES INNOCENTS

Tant à Paris qu'à la production la situation ne présente pas de changement nettement appréciable sur celle de la huitaine précédente. Mais, il est bien évident que si le froid persistait nous assisterions à de la reprise à Paris que l'origine ne manquerait sans doute pas de suivre.

On nous signale quelques petites affaires traitées de la Seine-et-Oise sur la banlieue parisienne, en Hollande du type Roscoff, à raison de 65 à 70 fr. les 100 kilos départ Seine-et-Oise ; également, des ventes de saucisses de Bretagne à 46 fr. départ Bretagne, alors que la saucisse pour plant de cette même région va jusqu'à 50 fr.

D'une manière générale, les rondes jaunes (à chair jaune) valent depuis 38 jusqu'à 42 fr. départ ; depuis 38 fr. celles des régions les plu éloignées de Paris, jusqu'à 42 celles des régions le plu rapprochée. La ronde jaune, industrie du Nord ne se négocie pos sur Paris, les contrées locales suffisant actuellement à absorber les offres du commerce et ce à des prix plus avantageux que ne le ferait la Capitale.

L'Esterling et la King Edward du Nord accusent une légère plus-value sur mercredi dernier, mais la Royale Kidney reste à peu près stationnaire. La Fin-de-Siècle tend à se raisonner à des limites sensiblement égales à la Royale Kidney.

Les expéditeurs tiennent approximativement par 100 kilos départ, expéditions disponibles en vrac, et par wagon complet.

Hollande (Hérault), 75 à 80 fr. Loiret ; Hollande Royale, 70 à 75 fr. Loiret.

Hollande (parisienne) 60 à 65 fr. Loiret ; Hollande du Nord, 60 à 65 fr. Nord.

Rosa, 75 à 89 fr. Ardennes.

Saucisse rouge 45 à 47 fr. Bretagne ; 70 à 75 francs Loiret ; 65 à 70 fr. Poitou ; 60 à 65 fr. Seine-et-Oise.

Rondes jaunes (à chair jaune) 35 à 40 fr. ; Bretagne ; 38 à 42 fr. Sarthe ; 40 à 42 francs, Puy-de-Dôme ; 40 à 42 fr. Haute-Vienne ; 40 à 42 fr. Loiret ; 42 à 44 fr. Nord.

Flouck 41 à 45 Ile-et-Vilaine ; 38 à 40 fr. Loir-et-Cher et Sarthe.

Royal Kidney, 40 à 44 fr. Nord.

Esterling, 48 à 50 fr. Nord.

King Edward, 52 à 55 fr. Nord.

Institut de Beauvais, 37 à 39 fr. Sarthe ; 40 à 42 fr. Bretagne ; 40 à 42 fr. Creuse.

Early rose, 45 à 50 fr. Loir-et-Cher, Bretagne et Sarthe.

Palmarès du concours de volailles de Varennes-sur-Allier

Le concours annuel de volailles a eu lieu mardi dernier, jour de la foire. Son succès eut été complet, sans l'inclémence du temps. Une épaisse couche de neige avait rendu peu praticables nos routes et chemins. Malgré tout, les exposants furent nombreux, et seuls les plus éloignés furent empêchés de prendre part au concours, dont nous donnons ci-dessous le palmarès :

1re DIVISION. — VOLAILLES GRASSES

POULETS ENGRAISSES

Prix d'honneur, 100 francs, à Mme Boisseau aux Rompets Varennes.

1er prix, 80 fr. Mme Péronnet à la Roche (Trezelles) 2e prix, 50 fr. ; Mme Bournat à Villemouze (Paray-sous-Briailles) ; 3e prix, 40 francs, Mme Tâte à Montoldre ; 4e prix, 30 francs, Mme Billon, aux Gouttes (Varennes) ; 5e prix, 25 fr. Mme Bonjon à Saint-Loup ; 6e prix, 20 fr. Mme Bardet, aux Petits Brémonts (Varennes) ; 7e prix, 15 fr. Mme Giard, à Créchy ; 8e et 9e prix, 12 francs, Mme Mortilier, à Loriges, Mme Nebout, à la Chaume-des-Chiens, Varennes.

DINDONS ENGRAISSES

Prix d'honneur, 100 francs, à Mme Péronnet, à la Roche, Trézelles.

1er prix, 80 francs, Mme Burlot, aux Bonnets Varennes ; 2e prix, 50 francs, Mme Barret au Chatelet, Montoldre ; 3e prix, 30 francs, Mme Bergeron, à Montoldre ; 4e prix, 20 francs, Mme Tâte, à Créchy.

OIES ENGRAISSEES

1er prix, 80 francs, Mme Dagon, à Labérat Varennes.

CANARDS ENGRAISSES

1er prix, 30 francs, M. Pierre Ray, aux Brémonts, Varennes.

LAPINS ENGRAISSES

1er prix, 30 francs, Mme Janton, à Saint-Loup ; 2e prix, 20 francs, Mme Potier, à Varennes ; 3e prix, 10 francs, M. Bonin, hôtel de ville.

2e DIVISION. — REPRODUCTEURS

RACE BOURBONNAISE. — COQS ET POULES

1er prix, 30 francs et 2e prix, 25 francs, à M. Vignaud à Creuzier-le-Neuf ; 3e prix, 20 fr. Mme Mortelier, à Loriges ; 4e prix, 15 francs, M. Vignaux à Creuzier-le-Neuf ; 5e prix, 10 fr. Mme Mortelier, à Loriges ; 6e prix, 5 francs, Mme Championnier à Rongères.

RACE GATINAISE

1er prix, 25 fr. et 2e prix, 20 francs à M. Vignaud, à Creuzier-le-Neuf ; 3e prix, 15 francs, Mme Bournat à Villemouze, Paray-sous-Briailles; 4e prix, 10 francs, Mme Janton, à Saint-Loup.

OIES BOURBONNAISES

1er prix, 25 francs, et 2e prix, 20 francs à M. Vignaud, à Creuzier-le-Neuf ; 3e prix, 15 fr., Mme Mortelier, à Loriges ; 4e prix, 10 francs, M. Vignaud, à Creuzier-le-Neuf.

CANARDS

1er prix, 15 francs et 2e prix, 10 francs à Mme Caffière, à Créchy ; 3e prix, 15 francs, Mme Mortelier, à Loriges.

PIGEONS D'UTILITE

1er prix, 15 francs et 2e prix 15 francs à M. Vignaud, à Creuzier-le-Neuf ; 3e prix, 10 francs et 4e prix, 5 francs, Mme Gomard, aux Andrivaux, Varennes.

LAPINS

1er prix, 20 francs ; 2e prix, 15 francs et 3e prix, 10 francs, M. Vignaud à Creuzier-le-Neuf; 4e prix, 5 francs, Mme Périchon, rue de Gayette.

Mentions honorables : Mme Mortelier, à Loriges ; Mme Champommier à Rongères ; M. Rap, aux Brimonts, Varennes.

VOLAILLES GRASSES

Médaille d'argent offerte par le syndicat des expéditeurs de volailles en gros de l'Allier au meilleur lot d'ensemble, Mme Péronnet (Trézelles).

Médaille, don du Bourbonnais-Club, au meilleur lot de poulets, Mme Boisseau (Varennes).

Médaille de bronze offerte par le ministre de l'Agriculture, au meilleur lot de dindons, Mme Péronnet, sus-nommée.

Médaille de la Société Centrale d'Agriculture de France, au meilleur lot d'oies, M. Dagon à Labérat.

Médaille de la Fédération des Sociétés d'Aviculture, au meilleur lot de canards, M. Ray, aux Brémonts.

REPRODUCTEURS

Médaille d'argent offerte par M. le ministre de l'Agriculture, au meilleur lot du concours, M. Vignaud, Creuzier-le-Neuf.

Médaille de bronze offerte par la Société Centrale d'Aviculture au meilleur lot de coqs et poules, M. Vignaud.

Médaille de bronze du Bourbonnais-Club au meilleur lot de race bourbonnaise, M. Vignaud.

Médaille de bronze offerte par le ministre de l'Agriculture au meilleur lot de race gâtinaise, M. Vignaud.

Plaquette artistique du journal l' « Acclimatation », au meilleur lot d'oies, M. Vignaud.

Médaille de la Société Française des Eleveurs de palmipèdes, au meilleur lot de canards, Mme Caffière (Créchy).

Médaille de la Société Française de cuniculiculture, au meilleur lot de lapins, M. Vignaud.

Pour le concours général agricole de Paris

Le concours général agricole de Paris se tiendra en 1926 au Parc des Expositions de la ville de Paris (Porte de Versailles), du lundi 15 au dimanche 21 mars.

A ce concours seront admis les animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine, les chiens de berger, les produits agricoles et horticoles, les vins, cidres, poirés et eau-de-vie. Des épreuves pratiques de contrôle laitier et beurrier y seront organisées.

Les demandes d'admission des exposants d'animaux devront être adressées au ministère de l'Agriculture avant le 15 janvier 1926 au plus tard. Les déclarations pour les vins, cidres, poirés et eau-de-vie doivent être parvenues à M. le préfet de la Nièvre le 1er janvier au plus tard.

Les intéressés pourront se procurer à la préfecture de la Nièvre, ainsi qu'à la direction des services agricoles, les imprimés nécessaires aux déclarations.

LES CONCERTS DE T. S. F.

« RADIO-PARIS »

A 12 h. 30, radio-concert Lucien Paris : 1° Caramba, marche espagnole (Mériat) ; 2° My Fal, valse (René Aerts) ; 3° Feuillet d'album, violon (Paul Miche) ; 4° Zanetta-Czardas (G. Michiels) ; 5° Gracieux réveil (E. Gillet) ; 6° Elégie, solo de violoncelle (Henri Busser) ; 7° L'amour est une folie, fox trot (T. Spat'y-Berniaux) ; 8° Manon, fantaisie (Massenet-Tavan) ; 9° Danse au fantôme (Roger Weiller) ; 10° Chant hindou, solo de violon (Rismky-Korsakoff) 11° Poème de Noël (Adrien Raynal) ; 12° Tarentelle (Ed. Barat) ; 13° Expansion, solo de violoncelle (G. Pierne) ; 14° Douce mélodia (Caludi) ; 15° Pas sur la bouche, fantaisie (M. Yvain).

A 16 h. 45, radio-concert organisé par l'Association des radio-amateurs français, avec le concours de Mlle Georgette Courtois, de MM. Maurice Landeau, Stellyd, de l'Alhambra, Louis Malsang, Jacques Rabaud, Lebois, René Dole et Marcel Denis : 1° Marche des prêtres (Mendelssohn) ; 2° Berceuse des nuits (Foucher-Vercolier) ; 3° Un conte, M. Maurice Landeau ; 4° Ouverture des Noces de Figaro (Mozart) ; 5° Ils n'ont pas ça (Willemetz-Borel-Clerc) chant, M. Stellyd ; 6° Aria, violon J. S. Bach) Louis Malsang ; 7° Un poème, Maurice Landeau ; 8 Prière (Weiller) alto, M. Lebois ; 9° Mon vieux village (d'Avray) chant, M. Stellyd ; 10° Final de la 13e symphonie (Haydn) Mlle Georgette Courtois, MM. Louis Malsang, Jacques Rabaud, Lebois, René Dole et Marcel Denis.

A 20 h. 15, causerie par M. H. Ricard, ancien ministre de l'Agriculture, sur « Athlétisme agricole ».

A 20 h. 30, radio-concert de gala organisé par « Le Matin » ; 1 a) Berceuse (Christian Froge) ; b) La romance de Tristan (Christian Froge) Mme Mercédès Brabe, de la Renaissance ; 2° a) Sérénade (Wieniawski) ; b) Chant hindou (Rimsky-Korsakoff Mlle Odette Brenais, violoniste virtuose ; 3° a) Valse en mi mineur (Chopin) ; 3° b) IIe Rapsodie (Liszt) M. Camille Chole, pianiste. 4° Le bout de la table (Jacques Normand) ; b) champs (Grenet-Dancourt) M. Jardin ; 6° a) Les cochons roses (Ed. Rostand) ; b) Fleur des champs (Grenet-Dancourt) M. Jardin ; 6° a) Manon (Massenet) ; b) Secret (Fauré) Mlle Jaspar des Concerts Classiques ; 7° a) La dernière des ders (Danerty) ; b) La Haine (Danerty) Mlle Kitte, du Petit Casino ; 8° a) L'enfant prodigue (Debussy) ; b) Madame Butterflp (Puccini) Mlle Legrand, cantatrice ; 9° a) Cavo mio bi (Tommasse Giardani) ; b) Tes jours (Maryla Colbert) M. Jean Relleh, de l'Opéra de Varsovie, baryton polonais ; 10° a Pressentiments (Jacques Normand) ; b) L'histoire ponctuée (Paul Bilhaud) Mlle Saint-Georges, de la Société de Lecture et de Récitation ; 11° a) Toccata (Saint-Saëns) ; b) 4° ballade (Chopin) M. Victor Serventi, lauréat du Conservatoire ; 12° a) Mitsau (G. Blanchet ; b) Air de Louise (G. Charpentier) Mlle Wéry, de l'Opéra-Comique.

TOUR EIFFEL

De 18 à 19 h 05 journal parlé par T. S. F. Programme : M. René Doumio de l'Académie Française, Petite histoire de la revue des deux mondes ; M. Pascal Bonetti, de l'Utilité du poète ; Mlle Suzanne Teissier, C'est la mode nouvelle ; M. Georges Delamare, Propos en l'air ; M. Marc Frayssinet, La Commission des Finances ; M. Julien Maigret, La cité des coloniaux ; M. Jacques Archimbault, Promenades et visites ; M. Jules Haag, Le sujet du jour ; La page musicale : La chanson perpétuelle (Ernest Chausson) chant et quator à cordes, par Mme Lène Yol, Mlles Yolande Potel, de la Brière, Denise Vidaillet, Marcelle Marnot et Jacqueline Mendès ; Les échos, par tous les collaborateurs ; Terre de Suspicion, roman de M. André Armandy ; Les dernières nouvelles.

De 19 h. 30 à 21 h., radio-concert avec le concours de Mme Simone Barbara, cantatrice ; Mme Reine de Cerf, diplômée de la Schola Cantorum, et Renée Deiches, pianistes, et de l'orchestre des amis de la Tour.

Programme : Première symphonie en ut majeur (Beethoven) ; Marche hongroise (Berlioz) ; Danse norvégiennes (Grieg) par l'orchestre ; Histoire de tous les temps (Haydn) chant Mme Barbara ; Ouverture de Ruy Blas (Mendelssohn) par l'orchestre ; Les cygnes noirs (Philips) pour deux pianos, Mme Renée Le Cerf et Renée Deiches ; Les murmures de la forêt (Wagner) par l'orchestre ; Une nuit à Lisbonne (Saint-Saëns) par l'orchestre.

ECOLE SUPERIEURE DES P. T. T.

A 14 h., rado-diffusion de la séance publique annuelle de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

A 19 h. 45, radio-diffusion de la fête de bienfaisance donnée à l'hôtel Continental par l'association amicale des postes, des télégraphes et des téléphones sous la présidence de M. Daniel-Vincent, ministre du commerce des postes et télégraphes assisté de M. Delatête, secrétaire général des postes et télégraphes.

Programme : 1re partie : Concert symphonique donné par la symphonie des P. T. T. sous la direction de M. Th. Dureau : La Marseillaise (Rouget de l'Isle) ; Ouverture des noces de Figaro (Mozart) ; Premier temps de la 35e symphonie (Mozart) ; Ballet du Cid (andalouse, aubade, aragonaise) Massenet ; Arabesque (valse pour flûte) Reynaud, soliste M. Jousserandot ; La dame de Pique, ouverture (Suppé) ; Marche turque (Mozart).

2e partie : Transmission des discours prononcés au cours de cette soirée ; 3e partie : Concert donné avec le concours de Mlles Ameline, du théâtre Royal de Bruxelles ; Christine Cornélis, pianiste, 1er prix du Conservatoire ; Rose Nival, du théâtre de la Gaieté Lyrique ; Marthe Riant ; Mme Jane Réole-Baume, violoniste virtuose, 1er prix du Conservatoire, le chansonnier Pérof, de la Pie qui chante, M. Tardivon, soliste des Concerts Classiques, lauréat du concours international des ténors.

Programme : 1. Poème d'actualité, Mlle Ameline ; 2. M. Francis Mancel dans ses œuvres et ses improvisations ; 3. Deux mazurkas (Chopin) ; Feux d'artifice (Debussy) Mlle Cornélis ; 4. Le chansonnier Térof dans ses œuvres ; 5. Nocturen, en mi bémol (Chopin) ; Caprice viennois (Kreissler) ; Allegro (Guiraud) Mlle Réole-Baume, au piano, Mlle Riant ; 6. Paillasse (Léon Cavallo) ; L'Africaine (Meyerbeer) ; Guillaume Tell (Rossini) M. Tardivon ; 7, Chanson des vignes (Mme Favart) Offenbach ; Boléro (le cœur et la main) Lecoq, Mlle Rose Nivel ; 8. Audition : Le masque déchiré, comédie en un acte de M. Paul Nivoix.

RHUM CHARLESTON

BOURSE DE PARIS

du 18 décembre 1925

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
MARCHE A TERME					
Banq. de France..	.... ..	123 0 ..	Courrières	675 ..	680 ..
— Algérie ...	.... ..	5950 ..	Lens.........	350 .	356 ..
— Nat. Crédit.	546 ..	538 ..	Boléo.........	410 ..	408 ..
— Paris P.-Bas	1250 ..	1251 ..	Penarroya......	1325 ..	1275 ..
— Union-Paris.	725 ..	75. ..	Platine........	1200 ..	1060 ..
Comp. Algérienne.	917 ..	930 ..	Dabrowa	620 ..	515 ..
Comp. Nat. Esc..	... ..	840 ..	Financ. Pétrole..	... ..	... ..
Crédit Com. France	578 ..	595 ..	Pétroles Premiers	415 ..	370 ..
— Fonc. Fr...	1259 ..	1295 ..	Kulhmann	431 ..	441 ..
— Lyonnais...	1510 ..	1410 ..	Phosph. de Gafsa.	990 ..	995 ..
— Mobilier Fr.	420 ..	435 ..	Prod. Chim. Alais	983	960
Soc. Gén. Hom..	796 ..	796 ..	(Pechiney) ...	... ..	... ..
Rente Foncière..	5320 ..	5260 ..	Messag. Marit...	... ..	... ..
Suez act. capital.	14100 ..	13205 ..	Transatlantique .	125 ..	127 ..
— Parts de Fond.	12525 ..	1403 ..	Voitures.......	1180 ..	1080 ..
— Soc. Civile..	25000 ..	19100 ..	Caoutc. Indo-Chine	2068 ..	2021 ..
Est..........	... ..	... ..	Orosdi Back....	88 ..	8) ..
Lyon	... ..	... ..	Say..........	1981 ..	1020 ..
Midi	640 ..	... ..	Union Europ. Ind. & Finan.....	1340 ..	1300 ..
Nord.........	914 ..	920 ..	Russe Consolidé..	30 ..	25 ..
Orléans.......	... ..	... ..	— 3% 96...	16 90	14 50
Santa Fé	1566 ..	1465 ..	— 5% 1906..	25 1	22 25
Métro	395 ..	... ..	— 4½ 1909..	19 ..	16 70
Distribution Elec.	885 ..	880 ..	Turc Unifié.....	78 75	77 ..
Comp. Gér. Elec..	1494 ..	1497 ..	— 5% 1914..	54 75	49 65
Thomson	501 ..	491 ..	Banque Mexique..	1047 ..	975 ..
Elec. Métal. Dives.	1155 ..	1167 ..			
Tréfil. du Havre..	182 ..	184 ..			
BANQUE A TERME					
Banque Ottomane.	1020 ..	935 ..	Caoutchouc.....	540 ..	553 ..
Créd Fonc. Egypte	4.00 ..	857 ..	De Beers ord....	1950 ..	1810 ..
Congo Sup. aux Gr. Lacs Afric.	701 ..	686 ..	— Pref...	1825 ..	1583 ..
			Hotchkiss......	1043 ..	.... ..
Nitrate Railways.	1860 ..	1765 ..	Malacca ord	658 ..	633 ..
Wagons-Lits ord..	1650 ..	1402 ..	Mexican Eagle...	167 ..	152 ..
Centra Mining...	125 ..	1950 ..	Montecatini.....	279 50	... ..
Rio Tinto......	5800 ..	5360 ..	Phosph. Tunisiens	397 ..	... ..
Azote........	1880 ..	1801 ..	Rand Mines.....	397 ..	378 ..
Lautaro.......	845 ..	810 ..	Tanghanyka.....	445 ..	435 ..
Pétrofina	1480 ..	1409 ..	Tharsis	... ..	471 ..
Sucr. Egypte Ord.	1146 ..	1110 ..	Transvaal......	492 ..	450 ..
Tabacs Ottomans.	505 ..	4 6 ..	Tubize Priv.....	545 ..	538 ..
Bakou	2820 ..	.... ..			
PARQUET COMPTANT					
3%	44 75	46 25	Ville de Paris 1865 4%..	632 ..	640 ..
3% AM.......	54 95	55 80	1871 3%..	295 ..	298 ..
3½ % AM.....	.. ..	.. ..	— Quarts..	83 50	81 50
5 % 1915.....	49 60	51 90	1875 4%..	320 ..	322 50
4 % 1917.....	42 ..	44 ..	1876 4%..	322 ..	325 ..
4 % 1918.....	42 10	43 85	1892 2½%	150 ..	150 ..
5 % 1920.....	63 ..	64 75	— Quarts..	43 50	.. ..
6 % 1920.....	59 60	60 75	1894-96 2½	146 ..	145 50
Et. 4 % 1912...	... ..	201 ..	— Quarts..	39 ..	.. ..
— 5 % 1919...	215 ..	222 ..	1898 2%..	168 ..	175 ..
Bons Trésor 1922.	437 50	442 85	— Quarts..	46 50	.. ..
— Févr. 1923.	4 4 50	440 ..	1899 Métro..	154 ..	164 ..
— Sept. 1923.	460 ..	468 ..	— Quarts..	47 50	.. ..
Oblig. décennales: 1919-1929...	(3 50	(8 9	1904 Métro..	177 ..	174 ..
— 1922-1932 .	(8 40	.. ..	- Cinquième.	38 ..	38 50
Crédit Nat. 1919.	201 ..	299 ..	1905 2¾%	... ..	... ..
— — 1920.	295 ..	300 ..	— Quarts..	.. ..	.. ..
— — 1924.	320 ..	321 25	1910 Métro..	149 ..	150 ..
— — 1921.	350 ..	359 50	— Demie...	35 ..	.. ..
— Févr. 1922.	416 ..	427 ..	1910 3%..	148 ..	150 ..
— Juil. 1922.	414 ..	420 ..	— Quarts..	35 50	35 ..
— Janv. 1923.	319 ..	325 ..	1912 3%..	... ..	143 ..
— Juin 1923.	312 ..	335 ..	1919 5%..	233 50	... ..
			- Cinquième.	49 50	41 75
Meurthe et Moselle	310 ..	... ..	1921 5¾%	365 ..	... ..
Meuse (Recons.).	280 ..	... ..	Aniche.......	1040 ..	1060 ..
Nord 6%	... ..	323 ..	Marles.......	445 ..	445 ..
Ville d'Albert 6%	319 ..	... ..	Nakta El Hadid..	58 7	59 01
— Reims 1921.	... ..	329 ..	Etabl. Poulenc...	702 ..	709 ..
— Verdun 6%.	... ..	322 ..	Saint-Gobain....	3700 ..	3420 ..
— Mulhouse 1922	297 ..	... ..	Bénédictine	7800 ..	7600 ..
Forges Jeumont..	298 ..	304 ..	Cusenier	2850 ..	2850 ..
Et. Elect. N.-E...	295 ..	320 ..	Dist. Indo-Chine..	3945 ..	3445 ..
Eglises Déras...	286 ..	298 ..	Communales 1879	392 ..	395 ..
Grosse Métallurgie	285 ..	299 ..	1880	420 ..	(3) ..
— Nouv.	318 ..	315 ..	1891	175 ..	175 ..
Cail. Fives-Lille..	... ..	311 ..	1892	195 ..	200 ..
Houillères Nord..	306 ..	311 ..	1896	185 ..	185 ..
— 1922.	301 ..	310 ..	1906	192 ..	190 50
Indust. Sucr. Fr..	314 ..	314 ..	1912	105 ..	105 ..
— 1922.	318 ..	318 ..	1920	255 ..	260 ..
Indust. Text. R. Div	292 ..	294 ..	1922 L....	270 ..	272 ..
— Alsac. 6%	300 ..	300 ..	1922 N L...	... ..	... ..
— 1922.	318 ..	318 ..	Foncières 1879	438 ..	439 ..
Métallurgie Sin ..	... ..	301 ..	1883	170 ..	179 ..
Mines Lens 6%..	352 25	357 ..	1885	185 ..	185 ..
Saint-Gobain 1921	421 ..	415 ..	1895	210 ..	208 ..
Usines Sin. 6½.	315 ..	315 ..	1903	219 ..	221 ..
Nord Sud......	180 ..	180 ..	1909	109 ..	108 ..
Omnibus	490 ..	499 ..	1913 3½%	205 ..	210 ..
Tabacs des Philip.	54 10	53 ..	— 4%..	305 ..	305 ..
Commentry Fourch	750 ..	750 ..	1917	162 ..	162 ..
Fives Lille.....	1300 ..	1316 ..	1921	307 ..	309 ..
Schneider	1074 ..	1082 ..			
BANQUE COMPT.			**CHANGES**		
Royal Dutch	47200 ..	441 0 ..	Londres.......	133 65	129 20
Royal Dutch 1/10.	4730 ..	4435 ..	New-York......	27 55	26 65
Shell	702 ..	650 ..	Allemagne	... ..	... ..
Monaco	9100 ..	.... ..	Belgique	124 75	120 60
Monaco 1/5....	1850 ..	... ..	Espagne	390 37	382 75
CHANGES APRÈS BOURSE			Hollande	1111 50	1181 ..
			Italie	111 80	107 10
			Suède........	741 ..	715 50
Londres......	133 50	127 50	Suisse........	591 75	521 ..
New-York......	27 5	26 29			

LES ANNALES

Il faut absolument lire dans les *Annales* de cette semaine. Car, pour 1 franc, elles vous apportent des pages savoureuses : Clemenceau en Vendée, par André Lang ; Comment je suis devenu champion, par Lucien Gaudin ; Une lettre inédite de Hugo, commentée par E. Gachot ; l'Almanach de mon Quartier, par René Benjamin ; Sur le Carreau du Temple, par André Rigaud ; de la critique littéraire, dramatique, musicale ; des propos sur les sciences, les sports, la situation politique, etc.,

Les cartes d'identité

Par instruction de novembre 1925, le renouvellement des cartes d'invalidité a subi quelques modifications.

Les cartes sont valables pour une période de deux ans. Cette période aura pour point de départ la date de délivrance de la carte et la mention expresse de sa durée sera faite au recto.

Par cette disposition, les cartes ne seront plus remplacées à date uniforme pour tous les bénéficiaires, mais à l'expiration de la période pour laquelle elles auront été concédées. Ainsi, une carte ayant pour point de départ le 26 avril 1926, cessera d'être valable le 25 avril 1928.

Afin de faciliter la transition entre l'ancien et le nouveau régime, il vient d'être décidé que les cartes dont l'échéance arrivait le 31 décembre 1925, seraient valables jusqu'au 31 décembre 1926.

Des instructions ayant pour objet de fixer les formalités de renouvellement paraîtront ultérieurement.

CHOCOLAT MENIER
Pour CROQUER
demandez de préférence
la Tablette "RIALTA"
Le meilleur
des Chocolats à Croquer
Et le plus avantageux
comme prix
Car la Tablette "RIALTA"
pèse 200 grammes nets
de chocolat.

CONCOURS DES FABLES

O. a s...... b.....d'.. p... p.....q..s...
Tout lecteur qui nous indiquera le TITRE de la FABLE représentée par le dessin ci-dessus et complétera la MORALE de cette FABLE recevra
UNE ŒUVRE D'ART
D'UNE VALEUR DE 50 FRANCS
Adressez la réponse avant le 31 Janvier directement au SERVICE des CONCOURS, 163, Rue de Rennes, PARIS-6e
Joindre une enveloppe timbrée portant votre adresse.
RIEN A PAYER POUR PRENDRE PART A CE CONCOURS

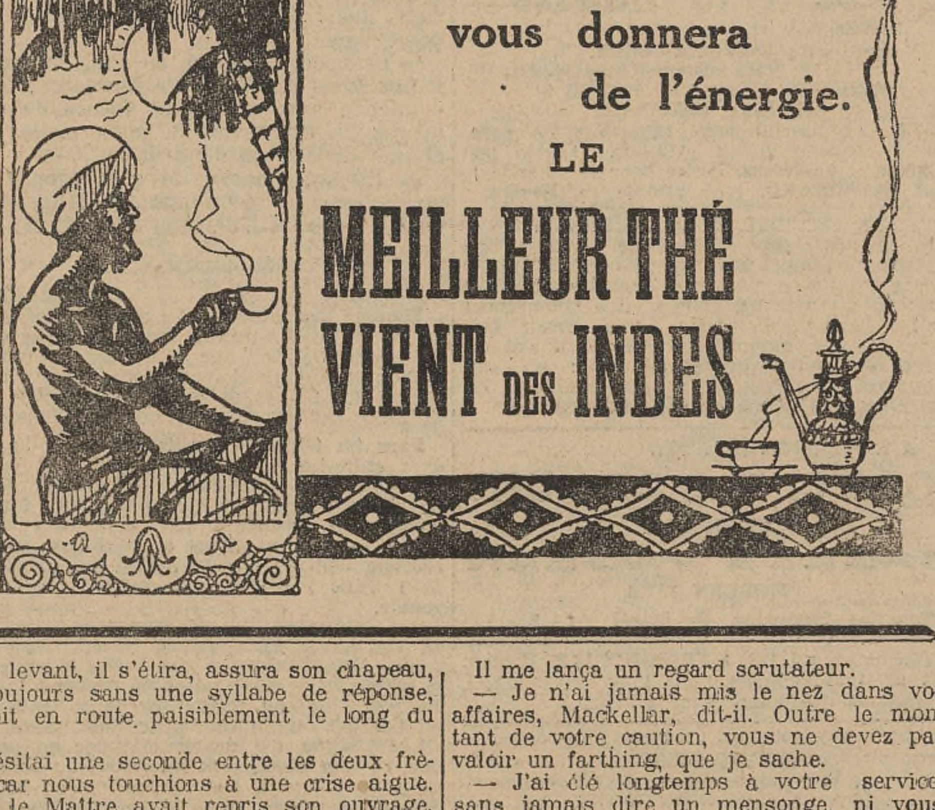

FEUILLETON de PARIS-CENTRE -42-

Le Maître de Ballantrae

Par R.-L. STEVENSON

Traduit de l'anglais par Théo VARLET

(Suite)

Deux fois seulement, je dus m'abaisser à cette ingrate nécessité de jouer le rôle d'espion. Elles me suffirent à vérifier le but que poursuivait Mylord dans ses flâneries et l'origine secrète de son plaisir. C'était donc là sa maîtresse ; la haine et non l'amour, lui donnait ce teint florissant Des moralistes auraient peut-être été soulagés par une telle découverte ; j'avoue qu'elle m'inquiéta. Je trouvai cette situation des deux frères non seulement odieuse en elle-même, mais grosse de dangers possibles pour l'avenir ; et je pris l'habitude, pour autant que mes occupations le permettaient, d'aller, par un chemin plus court, assister secrètement à leur entrevue. Un jour que j'arrivais un peu tard, après avoir été empêché presque une semaine, je fus frappé de constater qu'il y avait du nouveau. Je dois dire qu'un banc s'adossait à la maison du Maître, où les clients pouvaient s'asseoir afin de parlementer avec le boutiquier ; sur ce banc, je trouvai Mylord assis, les bras croisés sur sa canne, et promenant sur la baie un regard satisfait. A moins de trois pieds de lui, le Maître était assis à coudre. Aucun des deux ne parlait ; et, dans cette nouvelle position, Mylord ne jetait même pas un coup d'œil sur son ennemi. Il se délectait de son voisinage, il faut croire, plus directement par cette proximité de leurs personnes ; et, sans aucun doute, il buvait à longs traits jouisseurs à la coupe de la haine.

Il ne se fut pas plus tôt éloigné que je le rattrapai sans me dissimuler davantage.

— Mylord, Mylord, dis-je, ceci n'est pas une manière d'agir.

— Je m'en engraisse, répliqua-t-il ; et non seulement ses mots, qui étaient fort singuliers, mais l'expression de sa physionomie, me choquèrent.

— Je vous mets en garde, Mylord, contre ce laisser-aller aux mauvais sentiments, dis-je. Je ne sais si le péril est plus grand pour l'âme ou pour la raison ; mais vous prenez le chemin de les tuer toutes les deux.

— Vous ne pouvez pas comprendre, dit-il. Vous n'avez jamais eu sur le cœur pareilles montagnes d'amertume.

— Et à tout le moins, ajoutai-je, vous finirez sûrement par pousser cet homme à quelque extrémité.

— Au contraire, je le démoralise, répliqua Mylord.

Chaque matin, durant près d'une semaine, Mylord alla s'asseoir sur le même banc. C'était un lieu agréable, sous les acacias verts, ayant vue sur la baie et les navires, et non loin, des mariniers au travail chantaient. Les deux frères restaient là sans parler, sans qu'on les vît faire un mouvement, autre que celui de l'aiguille du Maître coupant son fil avec ses dents, car il s'obstinait à son simulacre d'industrie ; et c'est là que je me faisais un devoir de les rejoindre, étonné de moi-même et de mes compagnons. S'il venait à passer un des amis de Mylord, celui-ci l'appelait gaiement, et lui criait qu'il était en train de donner de bons conseils à son frère, lequel devenait à présent (ce qui le charmait) tout à fait habile. Et ce nouvel outrage, le Maître l'acceptait sans broncher ; mais ce qu'il avait dans l'esprit, Dieu seul le sait, ou peut-être Satan.

Tout à coup, un beau jour calme de cette saison dite « l'été indien », alors que les bois se nuent d'or, de rose et de pourpre, le Maître déposa son aiguille, et fut pris d'un accès d'hilarité. Il avait dû, je crois, le préparer longtemps en silence, la note de son rire était des plus naturelles ; mais rompant soudain un pareil silence, et en des circonstances si éloignées de la gaîté, il résonna sinistrement à mes oreilles.

— Henry, dit-il, j'ai pour une fois fait un pas de clerc, et pour une fois vous avez eu le bon esprit d'en profiter. La farce du tailleur prend fin aujourd'hui ; et je vous avoue (avec tous mes compliments) que vous y avez eu le beau rôle. Il en sortira du sang ; et vous avez trouvé à coup sûr un moyen admirable de vous rendre odieux.

Mylord ne dit pas un mot ; c'était juste comme si le Maître n'avait pas rompu le silence.

— Allons, reprit le Maître, ne faites pas l'imbécile ; cela gâterait votre attitude. Vous pouvez maintenant vous permettre (croyez-moi) d'être un peu aimable ; car je n'ai pas seulement une défaite à supporter. J'avais l'intention de poursuivre ce jeu tant que j'aurais amassé de l'argent pour un certain but. Je l'avoue franchement, je n'en ai pas le courage. Vous désirez, bien entendu, me voir quitter la ville ; je suis arrivé par une autre route à la même idée. Et j'ai une proposition à vous faire ; ou, si Votre Seigneurie l'aime mieux, une faveur à vous demander.

— Demandez, répondit Mylord.

— Vous avez peut-être ouï dire que j'ai eu autrefois dans ce pays un trésor considérable, reprit le Maître ; qu'on vous l'ai dit ou non, peu importe ; — tel est le fait ; et je fus contrait de l'enfouir en un lieu sur lequel j'ai des repères suffisants. C'est à recouvrer ce trésor que mon ambition se borne aujourd'hui ; et, comme il est à moi, vous ne me le chicanerez pas.

— Allez le chercher, dit Mylord. Je n'y vois pas d'inconvénient.

— Oui, dit le Maître ; mais, pour ce faire, il me faut des hommes et des moyens de transport. La route est longue et difficile, et le pays infesté d'Indiens sauvages. Avancez-moi seulement le nécessaire ; soit une somme globale, tenant lieu de mon allocation ; ou, si vous l'aimez mieux, sous forme de prêt, remboursable à mon retour. Et alors, si vous acceptez, vous m'aurez vu pour la dernière fois.

Mylord le regarda dans le blanc des yeux ; il avait sur les traits un sourire dur ; mais il ne dit rien.

— Henry, dit le Maître avec une tranquillité redoutable, et se reculant un peu, — Henry, j'ai l'honneur de vous parler.

— Retournons à la maison, me dit Mylord, comme je le tirais par la manche ; et, se levant, il s'étira, assura son chapeau, et, toujours sans une syllabe de réponse, se mit en route paisiblement le long du quai.

J'hésitai une seconde entre les deux frères, car nous touchions à une crise aiguë. Mais le Maître avait repris son ouvrage, les yeux baissés, la main en apparence aussi sûre que devant ; et je décidai de courir après Mylord.

— Etes-vous fou ? m'écriai-je, dès que je l'eus rattrapé. Laisserez-vous passer une aussi belle occasion ?

— Se peut-il que vous le croyiez encore ? demanda Mylord, ricanant à demi.

— Je voudrais tant qu'il sorte de la ville ! m'écriai-je. Je voudrais le savoir n'importe où, mais pas ici !

— J'ai dit mon avis, répliqua Mylord, et vous le vôtre. Cela suffit.

Mais je tenais à faire déguerpir le Maître. L'avoir vu reprendre patiemment ses travaux d'aiguille en était plus que je ne pouvais digérer. Personne au monde, et le Maître moins que tout autre, n'était capable de supporter une telle série d'outrages. Il y avait du sang dans l'air. Et je me jurai de ne rien négliger qui fût en mon pouvoir, s'il en était encore temps, pour détourner le crime. Ce même jour, donc j'allai trouver Mylord dans son cabinet de travail, où il était à écrire.

— Mylord, dis-je, j'ai trouvé un bon placement pour mes petites économies. Malheureusement, je les ai laissées en Ecosse; il faudrait du temps pour les faire venir, et l'affaire est urgente. Y aurait-il moyen que Votre Seigneurerie m'avançât la somme, sur ma signature ?

Il me lança un regard scrutateur.

— Je n'ai jamais mis le nez dans vos affaires, Mackellar, dit-il. Outre le montant de votre caution, vous ne devez pas valoir un farthing, que je sache.

— J'ai été longtemps à votre service, sans jamais dire un mensonge, ni vous demander une faveur pour moi, jusqu'à ce jour.

— Une faveur pour le Maître, répliqua-t-il tranquillement. Me prenez-vous pour un idiot, Mackellar ? Comprenez une fois pour toutes que je traite cette bête féroce à ma manière ; la crainte ni la prière ne peuvent m'en détourner ; et il faudrait pour me duper un leurre moins transparent que le vôtre. Je demande à être servi loyalement ; et non à ce que l'on manigance derrière mon dos, et que l'on me vole mon argent pour me tromper.

— Mylord, dis-je, voilà des expressions tout à fait impardonnables.

— Réfléchissez un peu, Mackellar, reprit-il, et vous verrez qu'elles s'appliquent bien à votre cas. C'est votre subterfuge qui est impardonnable. Niez, si vous l'osez, que cet argent soit destiné à éluder mes ordres et je vous présente aussitôt mes excuses. Sinon, il faut avoir le courage d'entendre nommer votre conduite par son nom.

— Si vous croyez que mon dessein n'est pas uniquement de vous sauver... commençai-je.

— Oh ! mon vieil ami, dit-il, vous savez très bien ce que je pense ! Voici ma main, et de tout mon cœur ; mais d'argent, pas un patard.

(A suivre)

LE CARNET DU COMBATTANT

Par Jacques PÉRICARD

A L'A. G. M. G. DE GANNAT

Le dimanche 6 décembre, ont eu lieu diverses manifestations organisées par la section de Gannat de l'A. G. M. G.

A 10 heures, salle de la justice de paix, a eu lieu une assemblée dans laquelle les adhérents de Gannat ont d'abord présenté à M. Robert Perraut, président du groupe de l'Allier de l'A. G. M. G., leurs réclamations pour régler leur situation de pensionnés de guerre.

Puis, dans une réunion tout intime, il a été procédé à la remise d'un drapeau à la section. Des allocutions ont été prononcées par M. Robert Perraut, président du groupe départemental, et par M. Bossaron, président de la section de Gannat.

Ensuite, à 11 h. 15, les membres de la section, précédés de leur nouveau drapeau, porté par le vice-président Morne, se sont rendus au cimetière où une gerbe de fleurs a été déposée au pied du monument des enfants de Gannat morts pour la France. Là, aucun discours ne fut prononcé, mais les assistants observèrent deux minutes de silence.

***

A midi 15, un banquet de 80 couverts réunissait au restaurant Dupond, la plupart des membres de la section de Gannat.

Au dessert, des discours furent prononcés par M. Bossaron qui remercia, au nom de la section de Gannat, ceux qui avaient apporté leur concours et notamment le bureau du groupe de l'Allier.

Après lui, M. Siret, vice-président du Groupe départemental, se félicita de la prospérité de la section de Gannat qui comprend maintenant 140 membres et adressa tous ses compliments au bureau de cette section et particulièrement à MM. Bossaron et Poirier dont l'activité est digne de tous les éloges.

Enfin, M. Robert Perraut, président du groupe départemental, rappela les résultats féconds obtenus pour les victimes de la guerre par leurs associations. Il se félicita de la cohésion qu'elles ont montrée et qui est un gage certain pour l'avenir.

Puis, élargissant son exposé, en dehors de toute politique, il indiqua qu'il était un point de la situation financière du pays auquel les anciens combattants devaient apporter toute leur attention : c'est la question des dettes interalliées. Pour l'orateur, le rétablissement de la situation financière est intimement lié au règlement des dettes interalliées et il semble aux anciens combattants que tous les pays alliés doivent partager également des charges résultant de la guerre.

La fête se termina par un bal fort animé.

LES AVANCES SUR PENSIONS

Souvent des camarades nous demandent comment ils pourraient obtenir une avance sur leur pension. Voici les conditions des avances qui peuvent être consenties :

La loi du 26 juillet 1920 proclame que toute avance sur pension faite sous quelque forme que ce soit, est interdite.

Toutefois, la Caisse nationale d'épargne, les caisses d'épargne ordinaires et les Monts de Piété sont autorisés à consentir aux pensionnaires de l'Etat, sur le trimestre en cours de leur pension civile ou militaire ou de leur gratification militaire, des avances représentant les arrérages courus d'un ou de deux mois.

Sur le montant de chaque avance, il sera retenu pour intérêt et frais, une commission fixée à 1 %, quelle que soit la durée de l'avance, sans toutefois que cette commission puisse être inférieure à cinquante centimes.

La caisse des dépôts et consignations est autorisée à prélever sur le produit de cette commission les remises allouées aux caisses d'épargne ordinaires pour leur participation au service des avances ainsi que, le cas échéant, le montant des pertes qui résulteraient pour elle des avances opérées par les dites caisses.

Les pensionnaires qui ont reçu des avances mensuelles donnent quittance du montant des arrérages du trimestre lorsqu'ils touchent le solde de ce trimestre. Les quittances afférentes aux avances successives sont exemptes du droit de timbre.

Ce sont les seuls cas où il peut y avoir avance sur pension.

Rappelons toutefois que la nouvelle allocation de soins de 5.000 francs aux tuberculeux à 100 % est payable tous les mois.

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE

BONNE A TOUT FAIRE, pour campagne, maison bourgeoise, deux maîtres. S'adresser VAGNE, aux Chaises, par Cercy-la-Tour (Nièvre). 32.301

FEMME DE CHAMBRE, campagne et voyage, place stable. Bureau du journal. 32.342

FEMME DE CHAMBRE, sérieuse, excellentes références, pour Lyon et Nièvre. Bureau du journal. 32.307

JEUNE HOMME, sérieux, propre, honnête, pour service maison bourgeoise, aider service intérieur et jardin, entretien auto, débutant accepté : place stable, tranquille, nourri, logé, libre de suite. Ecrire : MORIN, à Lieusaint (S.-et-M.). 32.349

MÉNAGE actif, pour exploiter petite ferme, conditions avantageuses. Références exigées. S'adresser M. NÉBOUT, Saint-Rémy-en-Rollat (Allier). 32.267

MÉNAGE ayant déjà servi, l'homme toutes mains, la femme ménage et cuisine ordinaire pour maison bourgeoise. Bureau du Journal. 31735

VALET DE CHAMBRE et FEMME DE CHAMBRE catholiques, ensemble ou séparément, bien au courant service. Pour Paris six mois et campagne Oise. Sérieuses références. Ecrire Comtesse de KERGOLAY, à Clessy-Gueugnon (S.-et-L.). 32.273

ON OFFRE

CHEF DE CUISINE, maison bourgeoise, cherche place stable ou extra. Bonnes références. Bureau du journal. 32.306

JARDINIER seul, célibataire, âgé 43 ans, cherche place ou à toutes mains, pour maison bourgeoise, au courant du jardinage potager ; libre de suite. Bureau du journal. 32.340

HOMME veuf à toutes mains demande place stable. M. DRU, aux Saules, commune de Coulanges, par Nevers. 32.155

MÉNAGE actif et sérieux, demande place stable gardien de propriété. S'adr. bureau du journal. 32.055

MÉNAGE débutant, demande place chauffeur et femme de chambre libre de suite. S'adresser Fernand BONNOT, à Onlay (Nièvre). 32.304

REVUE SCIENTIFIQUE ILLUSTREE

Notes et Actualités : *Physique* : Spectres de Rayons gamma des Substances radio-actives. — *Chimie physique* : Les différents Types de Liaisons chimiques. — *Biologie* : Sur l'Appareil respiratoire et la Respiration des Invertébrés. — Paris, 286, boulevard Saint-Germain (VIIe).

MEUBLES

LES PLUS SOLIDES
LES PLUS ELEGANTS

MONANGE

FAITS DANS NOS USINES
LIVRES PAR

MM. MONANGE

ILS SONT GARANTIS SUR FACTURE
ET SONT LES MEILLEURS MARCHES

COSNE - NIÈVRE

CONCOURS

Il s'agit de disposer dans les 9 cases les 9 premiers chiffres, de façon à former 3 totaux de 15, en ne se servant qu'une fois du même chiffre.

Si votre réponse est exacte en vous conformant aux conditions de ce concours, vous pourrez recevoir notre cadeau. Adresser votre réponse aux **PRIMES SPHINX**, 2, rue Auguste-Vacquerie, Paris, (16e)

Joindre enveloppe affranchie à 0 fr. 30, portant votre adresse

Officiers Ministériels

Etude de Me JOANNET
notaire à Lucenay-les-Aix

PURGE D'HYPOTHEQUE LEGALE

Aux termes de deux exploits l'un de Vêque, huissier à Fours (Nièvre), en date du 3 décembre 1925, enregistré, et l'autre de Bouillot, huissier à Dornes, en date du 8 décembre 1925 enregistré.

A la requête de M. Gabriel LABERGERE, commerçant et Madame Eugénie STEIBLI, son épouse, demeurant ensemble à Neuilly-sur-Seine (Seine), avenue du Neuilly, n° 121, ci-devant et actuellement à Saint-Mandé (Seine), rue de la République, n° 36, pour lesquels domicile est élu à Nevers, en l'étude de Me Berthet, avoué.

Notification a été faite :

Par le premier exploit à M. Pierre PION, cantonnier, demeurant à Fours (Nièvre), pris au nom et comme subrogé tuteur du mineur Louis-Eugène PION, issu du mariage d'entre M. Pierre PION, décédé et Madame Victoire BERGEROLLE, son épouse survivante, demeurant à Cossaye.

Par le deuxième exploit à M. le Procureur de la République, près le tribunal civil de première instance de Nevers.

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Nevers, le 10 novembre 1925, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe le même jour de la copie collationnée d'un contrat reçu par Me Joannet, notaire à Lucenay-les-Aix, les 21 et 29 novembre 1921, contenant vente à M. et Mme LABERGERE requérants, par Mme Victoire BERGEROLLE, propriétaire, demeurant aux Craies, commune de Cossaye, veuve en premières noces de M. Jean BLANDIN et en deuxièmes noces de M. Pierre PION, d'une propriété située aux Craies, commune de Cossaye ; comprenant : 1° Une maison d'habitation, un bâtiment séparé à usage d'écuries, grange et fenil, 2 hangars en appentis, dépendances, cour, jardin, terre et pré, le tout d'un seul enclos, de la superficie de 40 a. 60 c. ; 2° Un pré séparé, appelé « Pré de la Rivière » de la superficie de 31 a. 15 c., moyennant le prix de 15.000 fr., qui a été payé comptant et quittance en l'acte.

Avec déclaration faite à chacun des sus nommés, que cette notification leur était faite conformément à l'article 2194 du Code Civil, pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseraient, dans le délai de 2 mois et que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, les immeubles vendus seraient et demeureraient définitivement purgés et libérés entre les mains des requérants, de toutes hypothèques de cette nature.

Et à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires desdits immeubles étaient, indépendamment de la venderesse : 1° M. Pierre Bergerolle et Mme Jeanne Vacheron son épouse ; 2° M. Jean Blandin ; 3° M. François Bergerolle et Mme Jeanne Blanchet son épouse ; 4° M. Louis Bourdelier et Mme Jeanne Bergerolle son épouse ; 5° M. Jean Vacheron et Mme Louise Blanchet son épouse.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légale n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier la présente notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires conformément à l'avis du conseil d'Etat du 9 mai 1907.

Pour insertion :

JOANNET.
32.318

Etude de
Me Maurice COHADES,
avocat-avoué à Montargis,
19 et 21, place de la République

VENTE PAR ADJUDICATION

Le mardi 12 janvier 1926, à 14 heures.

En l'étude et par le ministère de Me Leturcq, notaire à Lorris (Loiret).

EN UN SEUL LOT
D'UNE PROPRIETE
appelé « Clos Roy »

Sise au lieu de ce nom, à Lorris (Loiret), arrondissement de Montargis.

Comprenant notamment : grande maison de maître (avec chauffage central et installation d'eau et de lumière électrique), pelouses, 2 jardins, petit bois, verger, pavillon avec logement de jardinier, écurie, terrain de tennis, pièce d'eau avec kiosque au milieu, serre, garage à automobiles et toutes les aisances et dépendances attachées à cette propriété.

Le tout d'une contenance approximative de quatre hectares.

Mise à prix : 60.000 francs.

Pour plus amples détails, consulter les affiches et s'adresser pour tous renseignements à Me COHADES, avocat-avoué à Montargis ; à Me HUE, avocat-avoué, même ville, ou à Me LETURCQ, notaire à Lorris, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. 32.280

ADJUDICATION

Le jeudi 7 janvier 1926, à 14 heures, il sera procédé, en la salle de la mairie de Saint-Loup, à l'adjudication au rabais et sur soumission cachetée des fournitures scolaires et livres classiques nécessaires aux écoles publiques de Saint-Loup.

Le cahier des charges est déposé à la mairie.

Le maire : VILNAT.
32.319

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Nevers

ETABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES

Extrait d'un arrêté préfectoral autorisant l'ouverture d'un établissement de 2e classe sur le territoire de la commune de Nevers et avis de dépôt dudit arrêté aux archives de la mairie.

Par arrêté préfectoral en date du 30 novembre 1925, MM. COURTAUD et FEUILLATRE, industriels, domiciliés à Nevers, rue de Mouësse, n° 20 et rue Commandant Rivière, ont été autorisés à ouvrir sur le territoire de la commune de Nevers, rue de Mouësse, n° 20, un atelier de chaudronnerie.

L'autorisation dont il s'agit a été accordée, sous réserve des droits des tiers aux conditions suivantes :

Ateliers de forge
et de Chaudronnerie

1° Les ateliers devront être bien ventilés.

2° Toutes les ouvertures donnant sur la voie publique ou sur les propriétés voisines devront être tenues fermées.

3° Placer au-dessus des feux de forges des hottes dirigeant les fumées dans une ou plusieurs cheminées qui seront suffisamment élevées et pourvues à leur partie supérieure de dispositifs empêchant la dispersion des flammèches.

La hauteur de ces cheminées sera au moins égale à celle des cheminées des immeubles avoisinants.

4° Les forges, les machines soufflantes et toutes autres machines seront éloignées des murs mitoyens.

5° Les marteaux-pilons seront situés au centre de l'atelier et des dispositions seront prises pour en diminuer le bruit et les ébranlements.

6° Les marteaux ne devront avoir qu'un vingtième ou un dixième au plus du poids de la chabotte. Cette dernière sera sur pilotis ou fondations autour desquelles on mettra du sable, de la sciure de bois ou toute autre matière isolante empêchant la propagation des trépidations.

Hygiène et sécurité des travailleurs.

7° Des vestiaires et des lavabos seront installés à l'usage du personnel pour assurer la propreté individuelle.

Conformément à l'article 13 de la loi du 19 décembre 1917, une copie de cet arrêté est déposée aux archives de la mairie pour être communiquée à tout requérant.

Nevers, le 17 décembre 1925.

Le maire : Emile PERIN.
32.354

Etude de Me BONNET,
commissaire-priseur à Nevers.

VENTES MOBILIERES AUX ENCHERES

A Nevers, avenue de la Gare n° 1.

Le samedi 19 décembre 1925, à 13 heures.

I. — Après décès de Mme veuve Massol.

II. — Volontaire.

Voir les affiches. 32.362

Agents d'Affaires

Beau TABAC-COMPTOIR, ville ind. Aff. 700 fr. par jour, ½ en bar, long bail, loyer payé par s-loc. Prix 10.500 fr. avec 60.000 fr. Véritable occasion. Santé.
PITAULT, 32, av. Gare, Bourges. 32.230

Cabinet de
M. Louis ALEXELINE
Ancien principal clerc de notaire,
14, rue Hoche, Nevers,

A CEDER
ALIMENTATION GENERALE, VINS FINS et LIQUEURS, canton Nièvre, grande ligne ; bail 9 ans, loyer 800 fr. ; beau logement. Prix 25.000 fr. Marchandises à volonté. Pressé.
SALON DE COIFFURE, gros canton Allier. Bail 9 ans, loyer 1.250 fr. Bonne vente de parfumerie. Prix demandé 25.000 fr., avec 15.00 fr. compt. Occasion.
BONNETERIE - MERCERIE, DEPOT DE CONFECTIONS, Ss-préfecture, chiffre d'affaires très intéressant. Prix demandé 25.000 fr., marchandises en sus 20.000 fr. environ.
CYCLES et ATELIERS de réparations et vulcanisation, préfecture centre. Bail 7 ans ½, loyer 1.550 fr. Prix demandé 25.000 fr.
Bon HOTEL, voyageurs et touristes, jolie sous-préfecture, 24 numéros, 3 salles à manger, estaminet, 2 garages. Bail 15 ans, loyer 4.500 fr. Prix dem. 250.000 fr.
EPICERIE POTERIE-VAISSELLE, vins et liqueurs, canton commerçant, belle installation, loyer 2.200 fr., bail à volonté, chiffre d'affaires important. Prix à débattre 55.000 fr.
Pour tous renseignements, s'adresser audit M. ALEXELINE, à Nevers. 32.281

VENTE DE BOIS

Le samedi 26 janvier 1926, à 15 heures, il sera procédé à la vente par soumission sous pli cacheté, à Villiers, commune de Chassy (Cher), (gare Nérondes, 4 kilomètres) de : 36 ormes, 1 érable, 223 chênes, cubant en tout 186 mètres au cinquième.

Ces coupes sont situées commune de Chassy, à proximité de la route de Nérondes à Sancergues, pour l'une, et de Dejointes à Villequiers, pour l'autre.

S'adresser pour visiter, à M. COMTE, garde à Villiers ; et pour détails, à M. le baron de TOULGOET, 16, rue Denis-Papin, Angers (Maine-et-Loire). 32.181

A CEDER
BAR-TABACS, Aff. 220.000 dont 100.000 en café. Bail 13 ans. Prix 100.000. Facilités. Maladie. 1787.
CAFE sur marchés. Bail à vol. Aff. 70.000. Prix 45.000 à débattre. Facilités, bonne affaire. 1857.
HOTEL-CAFE, 17 n°s. Affaires 230.000. Bail 18 ans, loyer 8.200. Prix 80.000 à débattre. 1868.
EPICERIE - BUVETTE. Aff. 100.000, 1/3 en café. Bail 13 ans. Prix 35.000. Cause santé. 1785.
CAFE-RESTAURANT-CHAMBRES (5). Bail 18 ans. Aff. 65.000. Prix 26.000. 1824.
VITRERIE-MIROITERIE. Aff. 120.000. Bail à vol. Prix 100.000. Facilités. 1705
MATERIAUX DE CONSTRUCTION. Aff. 300.000 à doubler. Bail 14 ans. Prix à débattre. Pressé. 1743
BAINS-DOUCHES immeuble, 35.000, bénéfices net. Prix à débattre. Santé.
Et quantité d'autres affaires. Renseignements gratuits.
S'adresser à M. R. BERNIOT, 17, rue du Prinal, Bourges. 32.316

AGENCE IMMOBILIÈRE ET HOTELIÈRE DU CENTRE
11, avenue de la Gare, NEVERS
Téléphone : 2.55

TABAC-BUVETTE, CHAMBRES MEUBLEES, rue principale agréable sous-préfecture, gde ligne Paris ; pays de pêche et de chasse. Long bail, loyer nul, avec 40.000.
CAFE, rue principale, ville industrielle Centre. Prix 25.000 comptant à débattre.
IMPORTANT CHOIX DE FONDS DE TOUTE NATURE
32.360

2871. — **CONFECTIONS pour Dames, Mercerie**, plein centre gr. ville comm. Bail 7 ans, loy. 725 fr. Aff. 70.000 fr. faites de 35 à 40 %. Bout., 3 ch., eau, gaz, élect. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2878. — **HOTEL-CAFE**, imp. bourg banlieu Paris, gr. lig. P.-L.-M. Bail 15 ans, loy. couv. par les chambres. Aff. 150 fr. par j. en liq. à 40 %. Terr., 3 salles, gr. cuis. 2 ch. pers., 8 ch. meublées, gr. cour, gr. jardin, dép. Prix à débattre. On traite avec 25.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2883. — **EPICERIE-MERCERIE-VINS à emp.**, gros bourg gr. ligne P.-L.-M. Bail 17 ans, loy. 1.600 fr. Aff. 200 fr. par j. à 25 %. Beau mag., s. à m., cuis., 3 ch., cour, imp. dépend. jardin, élect. Prix à déb. On traite avec 15.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2795. — **BUVETTE-EPICERIE-MERCERIE**, sans concurrence, bourg de culture fréquenté (châteaux) et sur route passagère. Bail 15 ans, loy. 500 fr. Aff. 50.000 fr. (1/3 en buv.). Terrasse, 2 bout., réserve, gr. cuis., gr. ch., dépend. Prix à déb. On traite avec 10.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2804. — **BOULANGERIE-PATISSERIE**, comm. villég. très fréquentée. Bail 12 ans, loy. 1.300 fr. Aff. 1 quint. par jour (60 pains fant. par jour, 150 fr. pâtiss. par semaine). Bout., s. à m., cuis., fournil moderne, 4 ch., ch. à farine, cour, dépend., cheval, voiture. Prix à déb. On traite avec 15.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2815. — **BOULANGERIE-PATISSERIE**, gr. bourg S. M. (villég., gr. culture, imp. pass.). Bail 9 ans, loy. 600 fr. Aff. 1 quint. 3/4 l'hiver, 2 quint. l'été (50 fant., 90 croissants, 30 petits pains). Bout., s. à m., fournil moderne, 3 ch., ch. à farine, ch. à son, cour, dépend., tournées d'une matinée. Prix à déb. On traite avec 10.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2819. — **EXPLOITATION DE CARRIERES DE SABLE ET GROS TRANSPORTS**. Aff. 12 à 15.000 fr. par mois pour l'exploitation et 8.000 fr. pour les transports. On place net 40.000 fr. par an. Carrière 2 hect., élévateur de sable, wagonnets, rails, 3 camions auto, hangar, près gare. Prix à déb. On traite avec 100.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau. 32.202

EPICERIE FINE
Préf. Bellel affaire. Vieille clientèle. Bail à volonté. Imp. matériel. Inst. moderne. Prix 80.000 fr. Gdes facil. Occasion. 2074
S'adresser : Cabinet L. NERAULT, 11, rue des Arènes, Bourges (Cher). 32.050

BAR-COMPTOIR
Préf. Sur passage. Bail 11 ans. Loyer couvert par s/location. Avec 30.000 fr. compt. 1277
S'adresser : Cabinet L. NERAULT, 11, rue des Arènes, Bourges (Cher). 32.051

VENTE DE FUTAIE
1er lot. — 1.582 chênes de 1.80 et au-dessous, situés à 4 km., canal du Centre et gare Paray-le-Monial.
2e Lot. — 870 pins de 1.00 et au-dessous, à 3 km. de Saint-Yan (Saône-et-Loire).
S'adresser à M. BOUDRY, à Paray-le-Monial (S.-et-L.). 32.217

Suis acheteur **DOMAINE** de 30 à 70 hectares. Bureau du journal. 32.317

A CEDER
HOTEL-CAFE près gare, 20 chambres, installation moderne, eau, gaz, électricité, chauffage central. Affaires 200.000 fr. par an. Bail à volonté. Tenu des années par le cédant. Traite avec 100.000 fr. compt. S'adresser AGENCE MARTINET, Saint-Amand (Cher).

A CEDER
CAFE-RESTAURANT, ville du Cher. Chiffre d'affaires imp., dont 60.000 fr. en buvette. 10 chambres meublées. Prix demandé : 80.000 fr. Facilités de paiement.
S'adresser AGENCE MARTINET, Saint-Amand (Cher). 31.992

A CEDER
TABAC-BUVETTE très bien situé ville commerç. Chiffre d'affaires imp., dont 100.000 fr. en buvette. Peu de loyer. Prix demandé 75.000 fr. Facilités de paiement.
S'adresser AGENCE MARTINET, Saint-Amand (Cher).

A CEDER
EPICERIE-MERCERIE-EAUX GAZEUSES. Chiffre d'affaires imp. Bail à vol. Prix demandé 28.000 fr.
S'adresser AGENCE MARTINET, Saint-Amand (Cher).

A CEDER
BOULANGERIE, préfecture du Centre, 110 quintaux par mois, dont 30 sacs de portage. Prix demandé 38.000 fr., moitié cpt.
S'adresser AGENCE MARTINET et AGENCE WILSON, à Montluçon. 32.142

A VENDRE
COMMERCE DE FOURRURES, TANNAGE, NATURALISATION, dans centre de sous-préfecture. Bonne affaire, pouvans convenir à dame seule.
HOTEL - RESTAURANT-BUVETTE, dans sous-préfecture. Bail 16 ans.
S'adresser à M. LEMPEREUR, Pithiviers (Loiret). 32.013

CAFE-BILLARD, 35.000 fr.
CAFE-EPICERIE, 20.000 fr.
CAFE-RESTAURANT, 20.000.
CAFE, Centre, 17.000 fr.
HOTEL, 12 n°s, 60.000 fr.
HOTEL, 7 n°s, 48.000 fr.
CAFE-MEUBLES, 70.000 fr.
TABAC-EPICERIE, 20.000 fr.
TAILLEUR, 28.000 fr.
VINS EN GROS, 38.000 fr.
PRIMEURS gros-détail, 40.000 francs.
BEURRE et ŒUFS, 15.000 fr.
Grand choix de tous commerces.
Renseignements complémentaires demandés à L. JOIGNEAUX, 7, rue d'Autun, Le Creusot (Saône-et-Loire). 32.352

Locations

ON OFFRE

POTAGER de 80 ares, à proximité de petite ville importante, maison y attenant. Prix à débattre.
Bureau du journal. 31.843

Petite PROPRIETE de 12 hectares, dont 9 hectares de prés ou pâtures sises à Biches (Nièvre), à affermer en bloc ou en détail. Entrée en jouissance au 1er mai 1926.
S'adresser pour visiter et traiter à M. BARBIER, marchand de bois, à Biches (Nièvre). 32.305

Ventes

CAMION GARFORD, 3 tonnes, état neuf.
S'adresser à M. ROUMIER, 8, rue de Médine, Nevers. 32.156

10 chevaux TALBOT, conduite intérieure transformable, sortie usine mai 1925, absolument comme neuve.
LESUEUR, 18, route de Montluçon, Saint-Amand (Cher). 32.337

CAMIONNETTE PANHARD, 10 CV., transmissions chaînes état de marche.
M. CHAMBLANT, à Saint-Hilaire-en-Morvan (Nièvre). 32.338

GRAND TORPEDO de DION en excellent état de mécanique et de carrosserie, châssis long permettant transformation en camionnette spacieuse, 5 pneus comme neufs, très nombreux accessoires, prix intéressant.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. Auguste NOYER, distillateur à Saint-Amand (Cher). 32.336

OMNIBUS RENAULT 8 places, 11 chevaux, châssis, 12 chevaux BERLIET 1912.
Quadrilette PEUGEOT 1924, en service, tout très bon état. S'adr. BENOIT et GRAS, garagistes, à Bourbon-Lancy (S.-et-L.). 32.180

TRICOTEUSES rectilignes, circulaires, toutes jauges. Laines, cotons, fils. Prix de gros. Cat., éch., apprent. gratuit. La LABORIEUSE, 10, rue de la Charité, Lyon. 27.681

ANE, 4 ans, doux, conviendait pour dames.
S'adresser chez M. LACHOT, à Marcy, par Varzy. 32.365

Achats

On demande à acheter BOUTEILLES DE CHAMPAGNE VIDES à 0 fr. 45 la bouteille.
Faire offre 7, rue Creuse, Nevers. 25.653

Personnel

ON DEMANDE

AGENTS pour importante Maison très bien placée : **Calendriers, Images, Glaces, Crayons et tous articles publicité.** Très belle collection. Conditions avantageuses. Sérieuses références exigées.
Imprimerie de l'Ouest, 11, rue de Coutances, Nantes. 32.355

AGENTS pour assurances, pour le département de la Nièvre.
Ecrire ou s'adresser MOSSANT, Hôtel de France, Nevers. 32.366

DAME ou **DEMOISELLE** commerçante, bonne écriture, libre, pour magasin Nevers et faire des voyages dans départements limitrophes, pour remplacements. Sérieuses références exigées.
Bureau du journal. 32.279

JEUNE HOMME, sérieux, 14 à 16 ans, demandé de suite pour apprendre le commerce. Références exigées.
Maison GOIFFON, place Président-Wilson, Nevers. 31.893

JEUNE HOMME, 15-18 ans, pour commis dans épicerie ; nourri, couché si besoin.
EPICERIE NIVERNAISE, rue du 14-Juillet, Nevers. 32.346

JEUNES FILLES pour la mercerie et l'épicerie.
S'adresser aux DOCKS DE NEVERS, 4, rue des Docks, Nevers. 32.361

MECANICIEN - CHAUFFEUR pouvant entretenir camions. Se présenter sous bonnes références.
HUET Frères, Nevers. 32.350

MENAGE basse-courier.
M. Francis LIBAULT, à Gimouille, par Nevers. 32.272

GENS DE MAISON
ON DEMANDE

BONNE A TOUT FAIRE pour deux personnes, sachant coudre, pour commerce près Paris.
Mme COCANDEAU, 6, avenue Jeanne-Trémeau, Blanc-Mesnil (S.-et-O.) 32.308

MENAGE, homme jardin, maison ; femme cuisine, logement indépendant ; bonnes références exigées.
S'adresser 35, avenue Cochery, à Montargis (Loiret). 32.265

BON GARDE CHASSE, âge minimum 30 ans, connaissant bien son métier, bon piégeur, mais qualité essentielle exigée : très bon éleveur.
Logé, chauffé, jardin, primes sur animaux nuisibles et gibier abattu.
Inutile écrire si pas très bonnes références.
Adresser correspondance à M. COLAS, garde chef, château Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier). 31.579

Divers

OCCASION
A VENDRE

Divers objets neufs à des prix avantageux tels que : bicyclette Saint-Georges, phonographes OPERA et disques, coupe intérieur cristal, trousses toilette, couverts Louis XVI, services à liqueur métal argenté et bronze, services à salade corne blonde, services à découper Louis XV, rasoirs sûreté APOLLO, rasoirs « GILETTE », coffret parfumerie, rasoirs sûreté CANOK, couteaux suisses 6 lames, couteaux ivoirine 3 lames, timbales métal argenté, stylomines plaqué argent, ronds de serviette.
S'adr. aux BUREAUX de « PARIS-CENTRE », 24, avenue de la Gare, Nevers. 30.651

Occasions très intéressantes : **CITROEN** en 5 et 10 HP.
AMILCAR-SPORT, 2 places, juin 1924, état neuf de mécanique et carrosserie.
DE DION mono-cylindrique 3 HP.
S'adresser GRAND GARAGE DE LA NIEVRE, rue Félix-Faure, Nevers. 31.308

ECHANGERAIS contre camion BERLIET 4 ou 5 tonnes, très bon état, voiture tourisme ou camionnette au choix, marque RENAUD, VINOT, de DION, CHARRON, DODGE.
S'adr. Jean COUJARD, à Decize (téléphone 42). 32.271

Belle situations off. p. imp. Société Capitalisation à **COURTIERS, COURTIERES** de profession. Ecr. COMTANT N° 234.757, rue Vivienne, 15, Paris. 32.321

BOIS-MATERIAUX
On entreprendrait transport par camions automobiles.
Faire offres L. GUILLEMENOT, entrepreneur, Aunay-en-Bazois (Nièvre). 32.341

OCCASION, parquet chêne neuf, 1er choix, 15 m. carrés, pendule Comtoise ancienne, cause d'inutilité ; un violon provenant d'artiste, recommandé ; échangerais petit violon trois quart contre vélo garçonnet.
M. DURAND, La Picque, par Nevers. 32.363

AU
« RENARD BLANC »
Ancienne Maison
DEJOUX-MARILLAT
L. ROSIER
Successeur
13, rue de la Pelleterie, 13
NEVERS
Téléphone 4-47
Paletots, cravates, manchons tannage, réparations, transformations, naturalisation.

Arbres Fruitiers

Choix considérable
toutes forces -:- toutes formes -:- toutes variétés
ROSIERS
Splendide collection en tiges et basses tiges
ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT
PLANTS POUR CLOTURE ET BOISEMENT

CHEVALIER

Pépiniériste à NEVERS
Téléphone 4-22
DEMANDEZ SON CATALOGUE

Pour toutes demandes de renseignements, il est indispensable de rappeler le numéro de l'annonce et de joindre un timbre de 0 fr. 30 pour la réponse.

Vos Bronches sifflent !

Toux opiniâtre, nombreux crachats, manque de respiration, voilà les indices d'un catarrhe, d'une asthme, d'une bronchite chronique qu'il faut guérir de suite si on veut éviter les pires complications. Combien de gens ne souffriraient plus, amélioreraient leurs bronches, verraient diminuer leur oppression, leurs quintes de toux, s'ils faisaient une cure avec le **Sirop des Vosges Cazé.**

« Durant trois ans, écrit M. Hofman, tailleur » à Perpignan, j'étais atteint d'une bronchite » compliquée d'asthme qui me faisait horriblement » souffrir. Mes nuits se passaient sans sommeil, » je toussais continuellement et des étouffements m'oppressaient la poitrine. Dès les premiers jours de traitement avec le « Sirop des » Vosges Cazé », j'ai ressenti un soulagement » énorme et après plusieurs flacons je me trouvai » complètement mieux, mes nuits redevinrent ce » qu'elles étaient avant, je ne toussai plus et » ne ressentis plus les étouffements qui me » faisaient tant souffrir.

Si donc, vous êtes atteint de rhume, de catarrhe, d'asthme pénible avec sifflement des bronches, prenez du **Sirop des Vosges Cazé**, il fera pour vous ce qu'il a fait pour d'autres, il vous guérira.

Sirop des Vosges CAZÉ

Toutes Pharmacies. Le gr. flacon : 7 fr. 65 ; les 2 franco contre mandat de 15 fr. 30 adressé aux Laboratoires CAZÉ, Avenue de Châtillon, 68 *bis*, Paris. Brochure gratis sur demande.

FABRIQUE DE BARRIÈRES ET CLOTURES
EN TUBES SOUDES A L'AUTOGENE
FABRIQUE DE GRILLAGE SIMPLE TORSION, POUR CLOTURE, TENNIS ET VOLIERE
Pour châteaux, parc, ferme et prairie
H. CAMPAGNE, Constructeur à Souvigny (Allier)

La Rigide
L'économique

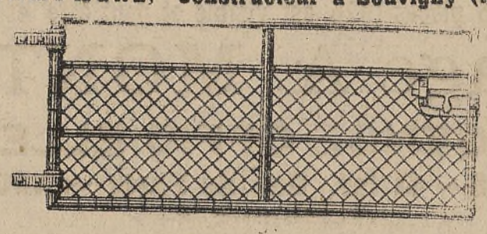

Catalogue général franco sur demande. Franco de port toute gare pour pour commande au-dessus de 200 francs.

GRANDS MAGASINS
PAILLARD DUPAIN
14-16, rue St-Jacques, 1 rue Neuve (près l'église)
COSNE-SUR-LOIRE

POUR NOEL et le JOUR DE L'AN
CADEAUX UTILES

SACS DE DAME, forme châtelaine. Bavolet, porte-trésor, etc..., cuir anglais, croco et lézard 69, 65, 49, 32, 25, **19.95**

SACS POUR FILLETTES moleskine fantaisie ou cuir marbré 9.95, 4.95, **3.95**

SACS DE VOYAGE forme City, Belge ou Squarmouth, cuir Havane façon croco et grain long ..... 99, 79, 59, **49 »**

PORTEMONNAIE et **PORTEFEUILLES** p' hommes et dames.
Réclame 10.95, 5.95, **1.95**
Pour enfants, depuis **0.90**

PORTE-CARTE, modèle fantaisie, grain phoque ou veau craquelé, 15.95, 12.95, 7.95, **5.50**

TROUSSES A OUVRAGE et **POUDRIERS GARNIS**, grain maroquin intérieur très soigné .. 15.95, 13.95, 10.95, 4.95, **1.95**

ONGLIER et **TROUSSE MANUCURE** en écrin ou en pochette 35, 29, 25, 17.95, **15.95**

COMBINAISONS jersey, tricot de laine, broderie ou entre-deux dentelles.
— 27, 25, 23.50, 17.95, **14.95**

ECHARPE MODE, crêpe de chine et rayonnante ..... 49, 37, 32, **29 »**

PARURES lingerie Nansouk extra, ornées broderies main. Depuis :
La chemise **12.50**
La culotte **10.95**

MOUCHOIRS baptiste pur fil, fantaisie, brodés main.
La botte .. 13.95, 9.95, 8.95, 7.95, **4.45**

CRAVATES A NOUER, dessin fantaisie, dernière nouveauté 15.95, 10.95, 5.95, **3.95**

CACHE-COLS haute nouveauté, tout soie, unis ou rayés mode,
29, 25, 21, 17.95, 13.95, **9.95**

VÉRITABLES OCCASIONS
à tous nos rayons
MANTEAUX, ROBES, FOURRURES
CHAPEAUX MODE, SEAWTERS
COMBINAISONS, CHEMISERIE
BONNETERIE
COSTUMES ET PARDESSUS

DISTRIBUTION DE CALENDRIERS

L'ETOILE DU FOYER (1)

ETABLISSEMENT DE CREDIT POPULAIRE, COMMERCIAL ET AGRICOLE

Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs pouvant être porté à 30.000.000 de francs par simple décision du Conseil d'Administration (Article 6 des statuts)

Registre du Commerce : N° 180.971 Paris

Société soumise aux prescriptions de la loi du 24 juillet 1867

Siège social à Paris, 38, rue Blanche

SES OPERATIONS :

Création d'un Capital par des dépôts à terme à partir de 5 francs par mois. Ces dépôts jouissent d'un intérêt fixe de 6 %. Ils participent de plus à tous les bénéfices de la Société. Tous ces avantages sont payés CHAQUE ANNEE aux déposants.

Constitution d'une Maison Familiale à l'aide d'ouvertures de crédit pour 10, 15 ou 20 années aux conditions les plus avantageuses et dans le minimum de temps.

Escompte de Billets de Commerce en donnant en garantie une délégation de 50 % sur le contrat de dépôt.

Prêts hypothécaires. — Prêts sur toutes garanties. — Avances sur titres. — Paiements et encaissements. — Gestion de Sociétés, de Portefeuilles et de Fortunes privés.

A titre tout à fait gratuit **L'Etoile du Foyer** donne à ses clients, tous renseignements financiers, de contentieux, d'actes notariés, succession, état civil, etc., etc.

S'adresser à M. PHELIPPEAUX, Inspecteur principal, 94, rue Bannier, à ORLEANS

Représentants sont demandés. Références sérieuses exigées

(1) Créée avec le concours et les apports de « La Société d'Epargne des Retraites » fondée en 1890 et ayant reculli 650.000.000 de francs de souscriptions.

La dernière Création

Lincoln **Ford** Fordson

VOITURES-CAMIONS-TRACTEURS

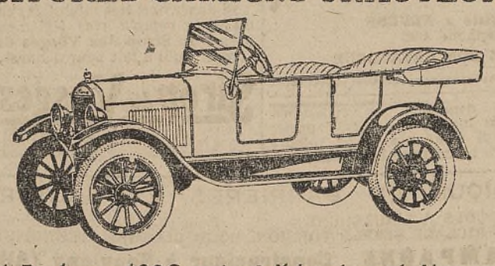

Torpédo 4-5 places 1926 est visible et peut être essayée au

Garage A. MONTEL

AGENCE OFFICIELLE

NEVERS -- 41 ter, Rue de Paris -- NEVERS

TÉLEPHONE 5-52

AGENCE POPULAIRE

NEVERS (Nièvre)

M. J. SERVAYRE, DIRECTEUR

Villas, Hôtels, Usines, Exploitations Agricoles
Maisons Familiales :

Payables à TERMES ou au COMPTANT

ÉDIFIÉS par notre SERVICE de CONSTRUCTION

Coûtent bien moins cher à leurs propriétaires

En raison des nombreux DEVIS en cours, les Matériaux sont pris par grande quantité, directement

TOUS RENSEIGNEMENTS SONT FOURNIS SUR DEMANDE

La science curative moderne dans les maladies du sang

Un énorme progrès réalisé. — Maladies de la peau (Eczémas, Démangeaisons, Acné, Herpès, Psoriasis, Erythème, etc.) — Maux de jambes, Ulcères et eczémas variqueux. — Mauvaise circulation (Varices, Hémorroïdes, Phlébites, etc.). — Rhumatismes. Goutte, Douleurs. — Artério-sclérose. — Accidents féminins.

Il y a quelques années à peine, le traitement des maladies chroniques errait dans le plus regrettable empirisme. C'est à L. Richelet que revient l'honneur d'avoir précisé l'origine des affections du sang et de la diathèse arthritique, ainsi que la méthode curative, qui s'oppose victorieusement à ses multiples manifestations.

L'immense portée humanitaire des travaux de L. Richelet vous apparaîtra dans sa pleine lumière si vous songez au nombre incalculable de malheureux des deux sexes que désole une pénible maladie de peau, véritable infirmité, à cause des démangeaisons démoralisantes qu'elle provoque. Le vice du sang sort souvent sous forme de boutons d'acné, de plaques d'eczéma ou d'urticaire, de placards rouge d'Erythème, d'abcès furonculeux (cloux). Parfois des pustules de sycosis ravagent le bas de la figure. Le corps tout entier peut se couvrir d'éruption psoriasiques, ou de vésicules, d'herpès chez certains arthritiques, les humeurs du sang en arrivent à s'ouvrir un passage par des plaies ulcérées, autrefois considérées comme incurables. Heureusement, nous n'en sommes plus là. Grâce à la méthode de « rectification » sanguine de Richelet, les lésions cutanées les plus anciennes s'effacent, les plus vieilles plaies se ferment définitivement et sans laisser aucune cicatrice. Ce résultat vous semblerait extraordinaire si vous ne vous rappeliez pas que le principe curatif découvert par Richelet, c'est de nettoyer à fond la masse sanguine de toutes les dangereuses substances excrémentitielles (urée, acide urique, etc.) qui s'accumulent dans le sang arthritique.

Voilà pourquoi la méthode Richelet réussit complètement dans les maux de jambes invétérés qui, il n'y a pas bien longtemps faisaient le désespoir de la médecine et des malades. Pour la même raison, le traitement de Richelet se montre d'une puissance incomparable dans l'arthritisme constitutionnel, contre les douleurs atroces des jointures, les empâtements articulaires ou ganglionnaires, les ankyloses fibreuses, contre les inflammations musculaires et nerveuses, les névralgies, sciatiques, névrites, contre les migraines, tous indices d'un sang vicié. On a vu des personnes, perclues, comme on dit, de goutte ou de rhumatismes, presque impotentes, jeter cannes et béquilles au bout de quelques semaines seulement de cure par la méthode Richelet et reprendre gaillardement leurs occupations et mener une vie active, à la grande stupéfaction de leur entourage. Ne criez pas au miracle : il n'y a là que le triomphe rationnel de la science curative moderne mise au service de la nature pour en seconder les salutaires réactions.

Parmi les tares arthritiques, le mal de dos doit retenir votre attention. Il n'est souvent l'expression que d'un simple lumbago, et, dans ce cas, cède vite au traitement Richelet. Mais il faut toujours penser à la possibilité d'un mal de Bright, retentissement sur le rein d'une artério-sclérose généralisée, et il est de toute urgence d'enrayer immédiatement le mal. L'artério-sclérose, en effet, est coupable de bien des fins prématurées, le malade succombant à l'hémorragie cérébrale ou à l'angine de poitrine. L'artério-sclérose s'annonce par d'atroces douleurs de tête, des trous dans la mémoire, de l'albuminerie, des saignements de nez répétés. Après 40 ans, l'artério-sclérose avec hypertension nous guette tous, mais la médecine moderne possède dans le Dépuratif Richelet le plus efficace traitement, à la fois préventif et curatif, de cette redoutable dégénérescence cardio-artério-rénale. Il est, en effet, prouvé que l'artério-sclérose et l'hypertension artérielle sont dues à l'accumulation de poisons sanguins, et point n'est besoin d'insister sur l'énergie du Dépuratif Richelet comme « rectificateur » du sang.

C'est pourquoi la méthode Richelet fait également disparaître tous les troubles circulatoires (varices, phlébites, ulcères, eczémas variqueux) et les accidents féminins. Une malade reconnaissante a appelé le Dépuratif Richelet « le sauveur de la femme ». Non seulement, il supprime ces souffrances périodiques, qui brisent tant de femmes, mais encore, à l'heure redoutée du retour d'âge, le Dépuratif Richelet discipline le sang, le dérive, l'empêche de mal se placer et, par suite, évite tout danger de fibrome ou de tumeur. Ajoutons qu'il redonne de la force, du courage, de l'entrain : le sang régénéré, coule avec facilité dans des artères souples et des veines ramenées à leur calibre normal, portant partout la vie et la jeunesse, au cœur, qu'il remonte, au cerveau, qu'il rétablit en sa puissance de conception et de mémoire, à tous les organes, qu'il revivifie et dont il ranime et exalte toutes les fonctions.

Les nombreux malades du sang, tributaires de la méthode Richelet, peuvent donc, pour commencer immédiatement leur cure, s'adresser chez leur pharmacien et se conformer aux prescriptions indiquées dans la brochure qui accompagne chaque flacon. Ou bien encore, ils peuvent écrire directement à L. Richelet, 146, rue de Belfort, à Bayonne (Basses-Pyrénées), qui leur enverra gratuitement, selon leur cas, toutes les précisions indispensables pour se soigner. P. L.

L'OPTIQUE est une science

MYOPES et PRESBYTES en vous adressant à un Spécialiste, vous aurez toujours satisfaction.

AUX **LUNETIERS**

C. DEPALLE & P. MUS
OPTICIENS
27, Rue d'Allier, MOULINS

Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers
Le Gérant : Joyet de MAUBEC

Automobiles Peugeot

A NEVERS

MM. MIAS & LEBAS

42, avenue de la Gare

GARAGE POUR 50 VOITURES

VENTE - ACHAT - ECHANGE - LOCATION

Corsets et Ceintures sur Mesure
MAINTIEN
REPARATIONS EN TOUS GENRES
Fournitures générales pour Corsets
Madame BLANCHET
38, rue du 14-Juillet, NEVERS

NEVERS NOUVELLES GALERIES NEVERS

Magasins possèdant le plus bel assortiment et vendant le meilleur marché

POUR LES CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Lundi 21, Mardi 22, Mercredi 23, Jeudi 24 Décembre

Les magasins seront ouverts les dimanches 20 et 27 Décembre

Grande Vente Réclame

Les magasins seront fermés les jours de Noël et du premier de l'An

Jouets - Etrennes utiles

Voyez nos vitrines, demandez notre catalogue spécial

Un magnifique calendrier sera offert à tout acheteur de 10 francs de marchandises

ON HESITE TOUJOURS LORSQU'ON VEUT ACHETER UNE AUTOMOBILE
On consulte son voisin ou ses amis sur tel ou tel marque qui parfois finit par vous laisser indécis.

Un bon conseil

Achetez-donc une

FORD

et pour être bien servi et avoir une voiture bien au point et impeccable, adressez-vous au

MODERN GARAGE

14, rue Saint-Genest, NEVERS. Téléph : 3.27
Stock complet de pièces de rechange dorigine

R. MATHIAS

S.I.M.Y.

Siège et Usine à AUXERRE, Rue de Preuilly
Magasins à PARIS (XI') Rue du Chemin-Vert, 95
CHARPENTE - SERRURERIE - TOLERIE
Grilles et Portails — Fournitures — Clôtures
MOULES ET OUTILLAGE pour

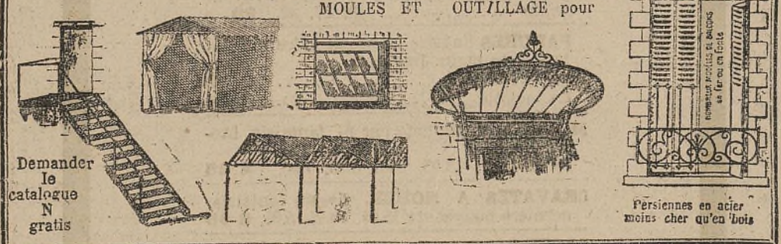

Demander le catalogue N gratis

Persiennes en acier moins cher qu'en bois

PATINS A GLACE

A Profiter

Grand choix de patins à glace pour hommes et dames, en acier. Serrage par clé pour la semelle et le talon

Lame fortement trempée -- Soldés à **20** francs

E. DUMAS

40, rue du Commerce, NEVERS

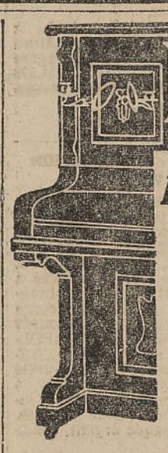

Pianos

Erard, Pleyel, Gaveau, Elcké, Régy, Thersen, Bord, Klein, Herz Hansen, Leguérinais

ET TOUTES MARQUES

Gaston GAUTHRON

Accordeur diplômé de la Maison Pleyel

COSNE-SUR-LOIRE (Nièvre)

AVANT DE FAIRE VOTRE ACHAT... renseignez-vous, et profitez de nos PRIX EXCEPTIONNELS.

Ventes au comptant et à crédit, selon le désir des clients.

MAISON DE CONFIANCE — NOMBREUSES REFERENCES

N.-B. — Tous les Pianos sont accordés et mis en place par nos soins, dans toute la Nièvre et les départements limitrophes.

Grand stock de tous instruments de musique. — CATALOGUE GRATIS.

Le magasin est ouvert le dimanche toute la journée.

AUX DEUX CLOCHERS

Son merveilleux savon

pour la toilette

A exiger partout

Gros: Gabriel CHAVEUX, La Charité (NIEVRE) Tél. 32

A VENDRE

VIEUX JOURNAUX

0 fr. 75 le kilog.

S'adresser au bureau du journal

A VENDRE

Papier Journal Blanc

POUR MAISON D'ALIMENTATION

2 francs le kilo

Bureau du journal.

POUR AMELIORER les petits vins de l'année, employez les vins rouges supérieurs 10 à 12 degrés de Léon ROGER, viticulteur à Homps Minervois (Aude), qui expédie par pièces et demi-pièces. Prix modérés. Echantillon 2 fr. Rembours. 32.236

Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pouvons plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VEILLE AVANT ONZE HEURES DU MATIN. Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 8 heures du soir.

HOTCHKISS

12 CV

Le juste milieu

Agent pour la Nièvre:
GRAND
Garage de la Nièvre
6, rue Félix-Faure, NEVERS

Où trouver les plus belles étrennes et aux prix les plus avantageux ?
Il n'y a qu'à aller visiter

Le Fouillis des Dames

19, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS

qui a un assortiment incroyable de GILETS de laine fantaisie pour dames ainsi que COMBINAISONS, COSTUMES Garçonnets, BARBOTTEUSES, ROBES Fillettes, CACHE-COLS fantaisie, etc.

Il reste encore des SERVIETTES DE TOILETTE, nid abeille et éponge, depuis 31 fr. 50 la douzaine, et les personnes qui en désirent doivent se hâter.

Il sera offert à tout acheteur un superbe CALENDRIER.

ENTREE LIBRE

MAROQUINIER-SPÉCIALISTE

AU PACHA

59, rue du Commerce, NEVERS

Voir ses étalages en Sacs de Dames, Maroquinerie fine, Articles de Voyage

Exiger ce portrait

Le retour d'âge

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus.

Les plantes voilà la vérité Qui sait s'en servir conserve la santé

FEMMES QUI SOUFFREZ

Auriez-vous tout essayé sans résultats - que vous ne devez pas désespérer - vous devez sans tarder faire usage de la

JOUVENCE DE SŒUR AGNÈS

Prix de la boîte pour un mois, 5 fr. — Franco par poste 5 fr. 50

Au dépôt général **Th. ARCHIMBAULT**, *30, rue du Commerce*, **Nevers**

ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES ET HERBORISTERIES